



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉDITION
2014

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2014 SUR LE DISPOSITIF DES « NOMINATIONS ÉQUILIBRÉES » DANS LES EMPLOIS SUPÉRIEURS ET DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE



DGAFP
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sous-direction des statuts et de l'encadrement supérieur
Bureau de l'encadrement supérieur – SE3

Rapport annuel pour l'année 2014
sur le dispositif des « nominations équilibrées »
dans les emplois supérieurs et dirigeants
de la fonction publique

Contributions

Le bilan 2014 du dispositif des nominations équilibrées a été établi par :

- La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour la fonction publique de l'État à partir des données collectées auprès des différents ministères,
Sébastien BECOULET ;
Raphaëlle MOREAU ;
Pierre PROFIZI ;
Emmanuelle RACINET ;
Charlotte SAULNERON-SAADOU ;
Isabelle SELLOM.

- La direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la fonction publique territoriale,
Nathalie GAILLARD ;
Jean-Marc LESCURE ;
Florence VALENZA-PAILLARD

- La direction générale de l'offre de soins (DGOS) et le centre national de gestion pour la fonction publique hospitalière (CNG),
Annick VAN HERZELE, chef du département de gestion des directeurs – CNG ;
Alban NIZOU, adjoint au chef du département de gestion des directeurs –CNG ;
Christian DUPUIS, chargé de mission, DGOS (SDRHSS/RH4).

- La mission cadres dirigeants du secrétariat général du gouvernement (SGG) pour le suivi spécifique et mensuel des emplois à décision du gouvernement.

Sommaire

Contributions	3
Sommaire	4
Acronymes	7
Introduction	8
I. 2013 et 2014, les deux premières années de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées	12
1. Le champ et les modalités d'application du dispositif	12
2. Les objectifs progressifs à atteindre.....	17
3. Le suivi et l'analyse du dispositif	18
4. Le bilan de l'année 2013, un taux de primo-nominations de femmes à 33% pour la première année de mise en œuvre.....	18
5. Le bilan de l'année 2014, stabilité du taux de primo-nominations de femmes à 33% : les progrès de la féminisation de la haute fonction publique à consolider.....	19
II. La fonction publique de l'État : plus de la moitié des nominations sont des primo-nominations dont plus de 30% sont des femmes	21
1. La majorité des types d'emplois enregistre plus de 20% de primo-nominations féminines	22
2. Une féminisation des emplois interministériels.....	24
2.1. <i>Les emplois laissés à la décision du gouvernement en administration centrale : un taux de primo-nominations de femmes de 31% ayant un impact important sur la féminisation de ces emplois</i>	24
2.2. <i>Pour les emplois de direction de l'administration centrale, le taux de féminisation de 33% est en légère baisse par rapport à l'année 2013 mais bien au-delà de l'objectif de 20%</i>	25
2.3. <i>Un taux de féminisation de plus de 30% pour les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État</i>	26
3. L'objectif de 20% de femmes primo-nommées est atteint et dépassé pour les 11 départements ministériels	30
3.1 <i>Le taux de féminisation des nominations est de 29%</i>	30
3.2. <i>Le taux de féminisation des primo-nominations est de 30%</i>	32
3.3. <i>Synthèse des nominations et des primo-nominations 2014 par département ministériel</i>	34
3.4. <i>Le ministère des affaires étrangères et du développement international : un taux de féminisation des primo-nominations identique à 2013 proche des 30%</i>	35
3.5. <i>Les ministères chargés des affaires sociales : un taux de féminisation de 55% pour les primo-nominations</i>	41

3.6. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : un taux de primo-nominations de femmes dépassant les 30%, comme en 2013.....	47
3.7. Le ministère de la culture et de la communication : une baisse significative à 28 % du taux de primo-nominations féminines qui permet néanmoins de respecter la proportion minimale	53
3.8. Le ministère de la défense : 25% de primo-nominations de femmes répartis de façon homogène pour chaque type d'emplois susceptibles d'assurer une féminisation pérenne dans les postes civils à responsabilité de ce département ministériel.....	59
3.9. Les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement : un taux global de 26% de primo-nominations de femmes en diminution de 10 points par rapport à 2013	65
3.10. Les ministères économiques et financiers : un taux de 25% de primo-nominations féminines incitant à un effort sur les nominations et les primo-nominations concernant les emplois spécifiques à ces ministères	73
3.11. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : le respect de l'objectif fixé cette année avec un taux de primo-nominations de femmes à 24% mais une vigilance à maintenir pour atteindre l'objectif pour l'année 2015.....	84
3.12. Le ministère de l'intérieur : un taux de féminisation des primo-nominations de 31%.....	91
3.13. Le ministère de la justice : 38% de primo-nominations de femmes dans les emplois à responsabilité hors postes juridictionnels.....	99
3.14. Les services du Premier ministre : un taux de primo-nominations de femmes de 30%.....	105

III. La fonction publique territoriale : un objectif atteint globalement avec 28% de primo-nominations de femmes pour l'ensemble des collectivités territoriales mais des disparités entre les différents types d'emplois et catégories de collectivités territoriales

1. Analyse quantitative.....	112
1.1 Le nombre de déclarations.....	112
1.2 Les résultats quantitatifs	112
2. Analyse qualitative	114
2.1 Analyse qualitative des données concernant les agents occupant un emploi fonctionnel au 31 décembre 2014.....	114
2.2 Analyse qualitative des données des 16 collectivités ayant accompli un cycle complet.....	114
2.3 Analyse qualitative de l'ensemble des primo-nominations	115
3. Synthèse des nominations et des primo-nominations.....	117

IV. La fonction publique hospitalière : un taux de féminisation des primo-nominations de près de 55% en augmentation de 27 points par rapport à 2013	119
1. Les nominations : 48 % de femmes	121
2. Les primo-nominations : un taux de féminisation témoignant d'une progression de la féminisation de l'encadrement supérieur dans ce versant de la fonction publique.....	123
3. Les enjeux pour la fonction publique hospitalière dans les prochaines années	125
4. Synthèse des nominations et des primo-nominations.....	125

Acronymes

AGFIP : administrateur général des finances publiques

CBCM : contrôle budgétaire et comptable ministériel

CGAAER : conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGEDD : conseil général de l'environnement et du développement durable

CGEFI : contrôle général économique et financier

CGIET : conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

CHU-CHR : centre hospitalier universitaire – centre hospitalier régional

DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale

DDI : direction départementale interministérielle

DGAFP : direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGCL : direction générale des collectivités locales

DGDDI : direction générale des douanes et droits indirects

DGESCO : directrice générale de l'enseignement scolaire

DGFIP : direction générale des finances publiques

DGOS : direction générale de l'offre de soins

DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

IGF : inspection générale des finances

IGPN : inspection générale de la police nationale

SG : secrétaire général

SGAR : secrétaire général des affaires régionales

SGG : secrétariat général du gouvernement

« En dépit de modes de recrutement et de promotion donnant une place centrale aux concours, en dépit également de politiques d'égalité professionnelle mises en place depuis plusieurs années, les femmes sont toujours moins nombreuses à accéder aux positions dirigeantes de la fonction publique d'Etat. »¹ C'est de ce constat de l'existence d'un « plafond de verre »², souligné par de nombreuses études et rapports³, pour l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités dans la fonction publique qu'est né le dispositif des nominations équilibrées dans les emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique, instauré par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, les employeurs publics doivent respecter une proportion minimale de personnes de chaque sexe lors des primo-nominations⁴ dans ces emplois. La liste des emplois entrant dans le champ du dispositif est annexée au décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique. En cas de non-respect de cette obligation, les employeurs publics doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Cette démarche volontariste a été renforcée par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ainsi, alors que le dispositif législatif initial prévoyait que l'objectif de 40% de femmes primo-nommées chaque année s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2018, cet objectif sera effectif dès le 1^{er} janvier 2017. En outre, les emplois de directeurs généraux des agences régionales de santé sont désormais inclus dans le périmètre des emplois concernés, à partir du 1^{er} janvier 2015. Le décret du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a été, en conséquence, modifié par le décret du 30 décembre 2014 pour intégrer ces nouvelles dispositions. Une circulaire d'application du dispositif mise à jour sera prochainement publiée.

Ces évolutions témoignent de la volonté du gouvernement d'engager une véritable dynamique en faveur de l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités publiques. Ce dispositif des « nominations équilibrées » s'inscrit dans le même mouvement que les processus RH concourant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2013, première année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées, 1801 agents ont été nommés dans des emplois de l'encadrement supérieur de la fonction publique. Parmi ces agents, 886 ont fait l'objet d'une primo-nomination, dont 33% de femmes. En 2014, 1928 agents ont été nommés sur des postes à haute responsabilité. Parmi ceux-ci, 1093 ont fait l'objet d'une primo-nomination, dont 33% de femmes.

¹ C. MARRY (dir.), « Le genre des administrations – La fabrication des inégalités de carrière dans la haute fonction publique entre hommes et femmes » in *Revue française d'administration publique*, n°153, 2015, p. 46.

² Cette métaphore attire l'attention sur les obstacles invisibles auxquels se heurtent les femmes pour accéder aux positions les plus élevées et rémunérées dans les organisations professionnelles. La notion insiste ainsi sur la persistance de limitations à l'accès des femmes à un ensemble de fonctions ou métiers en dépit de la disparition des interdits légaux d'exercice de ces fonctions ou métiers (sauf quelques exceptions comme les CRS ou les prêtres), C. MARRY (coord.), *Le plafond de verre dans les ministères - Une analyse de la fabrication organisationnelle des dirigeants*. e. s, DGAFP, *Etudes, recherches et débats*, 2014, p. 7 de la synthèse du rapport remis à la DGAFP.

³ Ce « plafond de verre » existe également dans le secteur privé où elles ne seraient que 14% à occuper des postes de direction selon une étude menée par le cabinet d'audit et de conseils KPMG, *Portrait de femmes dirigeantes en France*, juin 2015.

⁴ Les primo-nominations sont les nominations, hors renouvellement, sur un même emploi ou nomination sur un même type d'emploi au sein d'un même département ministériel, pour la fonction publique de l'État, ou d'une même collectivité territoriale, pour la fonction publique territoriale.

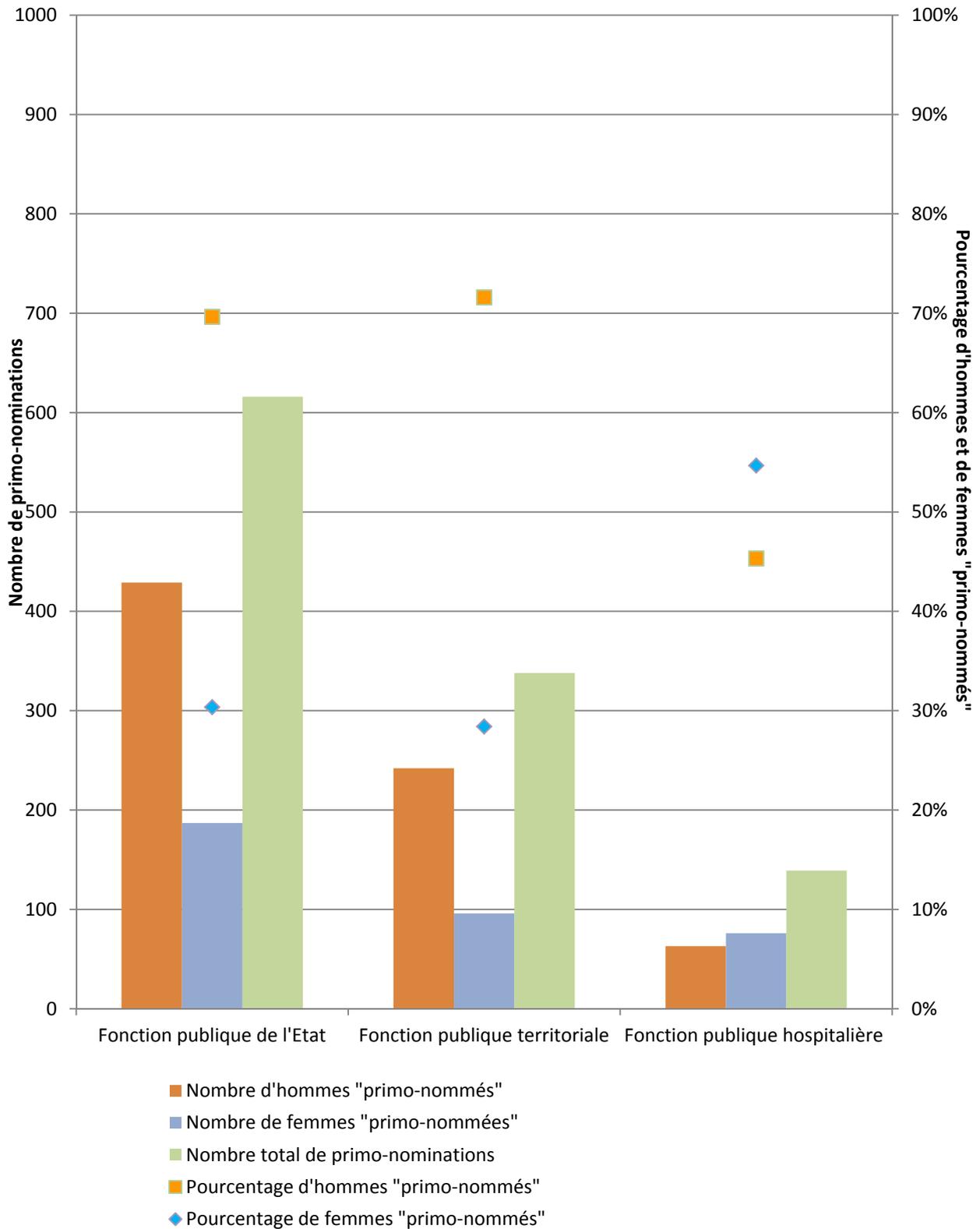
Le présent bilan détaille ministère par ministère et pour chacun des versants de la fonction publique les nominations et primo-nominations effectuées, dessinant un paysage assez contrasté même si les premiers résultats constatés en 2013 et 2014 démontrent la mobilisation de l'ensemble des administrations pour promouvoir l'accès des femmes aux plus hautes fonctions des trois versants de la fonction publique et favoriser ainsi une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ce dispositif doit nécessairement s'articuler avec une politique de constitution de viviers, afin de permettre aux femmes et aux hommes ayant démontré leurs capacités à occuper des emplois supérieurs et dirigeants, d'y accéder.

Plus généralement, la promotion des femmes aux emplois de la haute fonction publique constitue un élément de la politique d'égalité professionnelle hommes-femmes, qui s'inscrit dans une démarche RH globale.

Signature de la Ministre

Répartition hommes - femmes des primo-nominations dans les emplois de l'encadrement supérieur de la fonction publique au cours de l'année 2014



I. 2013 et 2014, les deux premières années de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées

Depuis 2012, dans un cadre constitutionnel et législatif rénové, les employeurs publics sont soumis à un devoir d'exemplarité en matière d'égalité professionnelle et notamment en ce qui concerne les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants. Les mesures de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ont été inspirées du rapport de la députée Françoise Guégot relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique remis au Président de la République en mars 2011.

Pour briser le « plafond de verre », l'article 56 de la loi du 12 mars 2012 crée un article 6 quater dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article introduit une mesure dans les trois versants de la fonction publique visant à obtenir une représentation plus équilibrée de chaque sexe au sein de l'encadrement dirigeant et supérieur, en fixant des objectifs chiffrés et progressifs de nominations, assortis de sanctions financières. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui insère à l'article 1^{er} de la Constitution un alinéa ainsi rédigé : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

Ce dispositif, dont les modalités de mise en œuvre sont précisées par le décret du 30 avril 2012⁵ et sa circulaire d'application⁶, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 avec un objectif fixé de 20% au moins de nouvelles nominations de personnes de chaque sexe aux emplois inclus dans le dispositif.

1. Le champ et les modalités d'application du dispositif

Pour chaque année civile, les nominations dans les emplois supérieurs et les autres emplois de direction de l'État, dans les emplois de direction des collectivités territoriales, dont ceux des communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants, et dans les emplois de direction de la fonction publique hospitalière doivent respecter une proportion minimale de personnes de chaque sexe.

Au total, quelques 5000 emplois d'encadrement supérieur et dirigeant⁷ sont potentiellement concernés : 3000 emplois au sein de la fonction publique de l'État, 1600 pour la fonction publique territoriale et 400 dans la fonction publique hospitalière.

⁵ Décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

⁶ Circulaire du 20 août 2012 relative à l'application du décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

⁷ La liste des emplois et types d'emplois concernés est annexée au décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

Les emplois concernés par le dispositif

L'annexe du décret du 30 avril 2012 recense les emplois rentrant dans le champ du dispositif des nominations équilibrées. Cette liste est composée, sauf exception⁸, d'emplois relevant de statuts d'emplois ou d'échelons fonctionnels.

Les emplois sont regroupés en types d'emplois, classés selon les critères suivants :

- Le niveau de fonctions : par exemple les emplois à la décision du gouvernement sont regroupés dans un même type d'emploi ;
- La nature des fonctions : les emplois de l'administration centrale sont distingués de ceux de l'administration déconcentrée pour la fonction publique de l'État ;
- Le regroupement par type d'emploi est réalisé par ministère de rattachement pour la fonction publique d'État, ou par type de collectivité territoriale pour la fonction publique territoriale.

Les emplois concernés pour chaque versant de la fonction publique sont ainsi regroupés en 13 types d'emploi :

- 10 types d'emploi pour la fonction publique de l'État ;
- 2 types d'emploi pour la fonction publique hospitalière ;
- 1 type d'emploi par type de collectivité territoriale (région, département, commune, établissement public de coopération intercommunale et la ville de Paris) pour la fonction publique territoriale.

⁸ Les membres du corps des sous-préfets occupant des postes territoriaux et les postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de première classe et de classe exceptionnelle.

Emplois et types d'emploi de la fonction publique de l'État

Types d'emploi	Emplois
1	Secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre, ambassadeurs, préfets en poste territorial, directeurs des services actifs de police en fonctions à l'administration centrale et chef du service de l'inspection générale de la police nationale, chefs du service des corps d'inspection et de contrôle, recteurs d'académie, emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du Conseil général de l'environnement et du développement durable, emplois de direction du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, <i>directeurs généraux des agences régionales de santé*</i>
2	Chefs de service et sous-directeurs, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État, emplois d'inspecteur civil du ministère de la défense
3	Emplois de direction et de contrôle de la police nationale, inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale
4	Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État et emplois de responsable d'unité territoriale en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
5	Postes territoriaux occupés par des sous-préfets
6	Chefs de mission de contrôle général économique et financier
7	Emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel
8	Emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects
9	Directeurs académiques des services de l'éducation nationale et directeurs académiques adjoints de services de l'éducation nationale, secrétaires généraux d'académie
10	Postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de 1 ^{ère} classe et de classe exceptionnelle, et emplois de chef de service comptable de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} catégorie à la direction générale des finances publiques

* Depuis le 1^{er} janvier 2015.

Emplois et types d'emploi de la fonction publique hospitalière

Types d'emplois	Emplois
1	Emplois de directeur de centre hospitalier universitaire et de directeur de centre hospitalier régional
2	Emplois fonctionnels de directeurs d'hôpital, de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social et de directeur des soins et emplois de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social exercés sur échelon fonctionnel

Emplois et types d'emploi de la fonction publique territoriale

Régions et départements

Types d'emploi	Emplois
1	Emplois de directeur général des services et de directeur général adjoint des services et emplois créés en application de l'article 6-1 de la loi du 26 janvier 1984

Communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants

Types d'emploi	Emplois
1	Emplois de directeur général des services, de directeur général adjoint des services et de directeur général des services techniques et emplois créés en application de l'article 6-1 de la loi du 26 janvier 1984

Ville de Paris

Types d'emploi	Emplois
1	Emplois mentionnés à l'article 34 du décret n°94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes et au I de l'article 4 du décret n°2010-1767 du 30 décembre 2010 relatif aux emplois de directeur général des services et de directeur général adjoint des services de mairie d'arrondissement de Paris

Tous ces emplois entrent dans le champ du dispositif quelle que soit l'origine statutaire des agents qui les occupent

Les agents nommés sur les emplois précisés à l'annexe du décret du 30 avril 2012 sont soumis à l'obligation de nominations équilibrées qu'ils soient fonctionnaires relevant d'un des trois versants de la fonction publique ou des assemblées parlementaires, militaires, magistrats de l'ordre judiciaire et non fonctionnaires pour les emplois qui leur sont ouverts (emplois à la décision du gouvernement et recrutement direct dans les emplois territoriaux en vertu de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Ne sont pas concernés les postes militaires d'encadrement supérieur (qui ne sont pas régis par un statut d'emploi), les postes d'encadrement supérieur au sein des assemblées parlementaires, les emplois juridictionnels (magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif) et les emplois au sein des autorités administratives indépendantes et au sein des établissements publics⁹ (hormis les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants et certains établissements publics hospitaliers et établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux).

Seules les « primo-nominations » dans les emplois concernés sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées

L'objectif chiffré de nominations équilibrées de personnes de chaque sexe ne s'applique pas :

- aux « renouvellements » dans un même emploi : cette notion fait référence aux décrets portant statut d'emplois qui fixent les durées maximales d'occupation d'un emploi et qui peuvent prévoir le renouvellement de la nomination en précisant la durée d'occupation maximale d'un même emploi.
- aux nominations dans un même type d'emploi : la nomination n'est pas soumise à l'obligation chiffrée de personnes de chaque sexe si le changement d'emploi du titulaire de l'emploi s'effectue au sein d'un des types d'emploi figurant en annexe, et :
 - pour la fonction publique d'État, au sein d'un même département ministériel ;
 - pour la fonction publique territoriale, au sein d'une même collectivité territoriale.

Ainsi, seules les « primo-nominations », c'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel pour la fonction publique d'État ou d'une même collectivité territoriale pour la fonction publique territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012, sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées.

Le taux est calculé sur une année civile écoulée mais un dispositif spécifique a été mis en place pour la fonction publique territoriale afin de tenir compte de la situation des collectivités de taille moyenne

Le taux s'apprécie dans un périmètre précis propre à chaque versant de la fonction publique :

⁹ A partir de 2015, seront concernés également les agences régionales de santé mais pour les seuls emplois de directeur général.

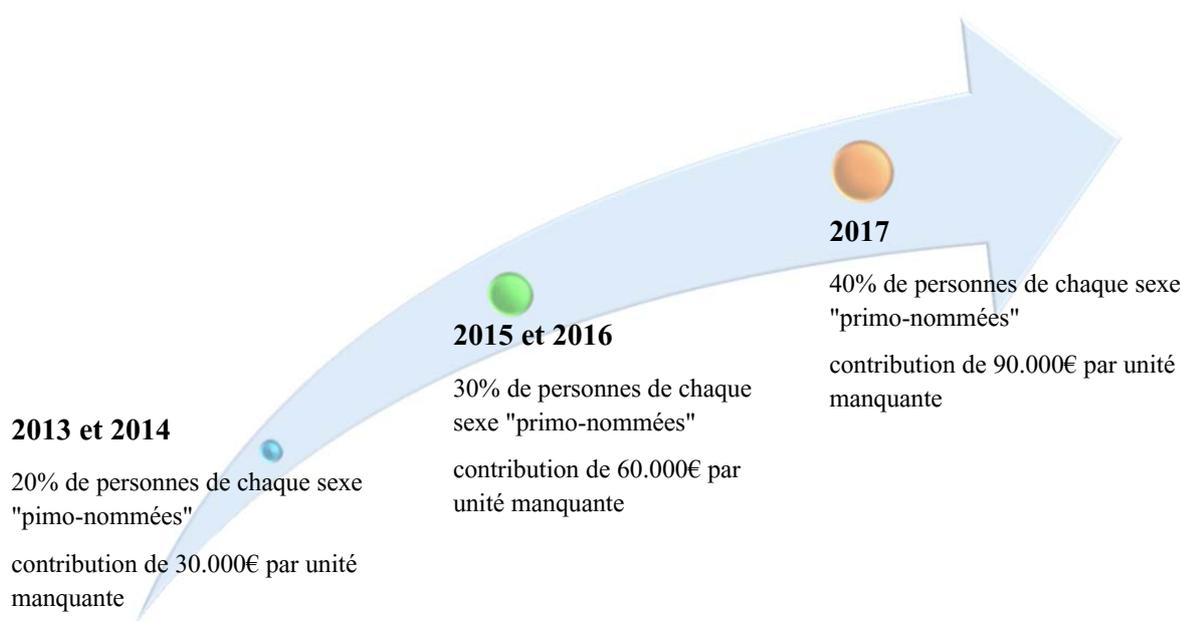
- le département ministériel, c'est-à-dire l'ensemble des services et des directions dont l'action est coordonnée par un même secrétariat général¹⁰, pour la fonction publique de l'Etat ;
- la collectivité territoriale (région, département ou commune de plus de 80 000 habitants) ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 80 000 habitants pour la fonction publique territoriale ;
- l'ensemble des emplois de direction pour la fonction publique hospitalière.

Par ailleurs, le nombre de primo-nominations annuelles sur emplois fonctionnels au sein des collectivités éligibles étant fréquemment nul ou limité à quelques unités, en particulier dans les collectivités de taille moyenne, la loi a prévu un dispositif spécifique pour la fonction publique territoriale avec le mécanisme des « cycles pluriannuels de nomination ». Celui-ci permet, lorsque le nombre de primo-nominations annuelles est inférieur à un seuil, d'apprécier l'obligation de nominations équilibrées au terme d'un cycle pluriannuel et non au terme de l'année civile faisant l'objet du recensement. Il s'agit d'éviter qu'une collectivité territoriale soit tenue de verser une contribution financière alors même qu'elle a procédé à moins de cinq primo-nominations sur une année, ce volume étant trop faible pour rendre effectif le dispositif¹¹.

2. Les objectifs progressifs à atteindre

Conformément à l'article 68 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les nominations dans les emplois dirigeants et les emplois supérieurs devront concerner **au moins 40% des personnes de chaque sexe à partir de 2017**.

Pour mettre chaque employeur en situation de constituer les viviers conditionnant l'atteinte de cet objectif, il est prévu une montée en charge progressive de cette proportion minimale de primo-nominations de personnes de chaque sexe. Ainsi pour les années 2013 et 2014, le taux est de 20% de personnes de chaque sexe « primo-nommées », il sera de 30% pour les années 2015 et 2016 et enfin de 40% à partir de l'année 2017.



¹⁰ La fonction de secrétaire général de ministère a été précisée récemment par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères.

¹¹ Ce mécanisme est détaillé au II.2.4. de la circulaire du 20 août 2012.

Le respect de cette obligation est apprécié par département ministériel pour l'État, par collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale pour la fonction publique territoriale et globalement pour les emplois de direction de la fonction publique hospitalière.

Prévues par la loi, les sanctions financières sont précisées dans le décret du 30 avril 2012. Le montant unitaire de la pénalité est fixé à 90.000 euros avec une montée en charge progressive. Ainsi, chaque structure qui n'aura pas atteint les objectifs chiffrés, devra verser la somme prévue par unité d'emploi manquante, soit 30.000 euros par nomination manquante au titre des années 2013 et 2014, 60.000 euros au titre des années 2015 et 2016 et 90.000 euros par nomination manquante à partir du 1^{er} janvier 2017.

En cas de non-respect de l'obligation, les redevables ont été identifiés par le législateur. Ainsi, pour la fonction publique de l'État, les secrétaires généraux doivent faire la déclaration pour les départements ministériels dont ils assurent la gestion et s'acquitter le cas échéant du paiement de la contribution ; pour la fonction publique territoriale, l'autorité territoriale (régions, départements et communes de plus de 80 000 habitants) ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants sont responsables. Enfin, pour les établissements hospitaliers et médico-sociaux, la responsabilité revient au centre national de gestion. Les contributions sont versées au budget général de l'État.

3. Le suivi et l'analyse du dispositif

Le décret du 30 avril 2012 et sa circulaire d'application prévoient un suivi et un contrôle annuels de la mise en œuvre de ce dispositif et de l'atteinte de ses objectifs.

Le suivi du dispositif est réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la mission cadres dirigeants du secrétariat général du gouvernement (SGG) pour la fonction publique de l'État, par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et le centre national de gestion (CNG) pour la fonction publique hospitalière et par la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la fonction publique territoriale.

Son contrôle est effectué par les services de contrôle budgétaire et comptable ministériels (CBCM) pour la fonction publique de l'État, l'agent comptable du centre national de gestion pour la fonction publique hospitalière et par les comptables assignataires des dépenses de chaque collectivité territoriale et établissements publics de coopération intercommunale concernés pour la fonction publique territoriale.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique procède à la synthèse nationale des résultats pour les trois versants de la fonction publique. Ce document est transmis au Premier ministre. Les résultats et leur analyse complètent le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique qui est communiqué au Conseil commun de la fonction publique et au Parlement en application de l'article 50 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 précitée.

4. Le bilan de l'année 2013, un taux de primo-nominations de femmes à 33% pour la première année de mise en œuvre

Le premier bilan du dispositif a été présenté au Conseil commun de la fonction publique le 4 novembre 2014. Dans l'ensemble de la fonction publique, en 2013, 1801 agents ont été nommés dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant. **Parmi ces agents, 886 ont été primo-nommés, parmi lesquels près de 33% de femmes.**

Sur certains emplois à la décision du gouvernement, en particulier les secrétaires généraux des ministères, les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale, on comptait 31,5% de femmes primo-nommées en 2013.

Sur les emplois de chef de service, de sous-directeur, de directeur de projet et d'expert de haut niveau, 34% de femmes ont été primo-nommées.

Sur les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (DATE), on dénombrait 33% de femmes primo-nommées. Ce flux d'un tiers de primo-nominations féminines sur des emplois de direction des services déconcentrés en 2013 peut être analysé au regard du « stock », peu féminisé, des titulaires de ces emplois : ainsi en 2011, seulement 21% de femmes occupaient ces emplois.

L'objectif de 20% de primo-nominations de personnes du sexe le moins représenté sur les emplois entrant dans le champ du dispositif fixé par la loi pour l'année 2013 a donc été atteint, et le plus souvent, dépassé par les départements ministériels de la fonction publique de l'État et dans les emplois concernés de la fonction publique hospitalière. Dans la fonction publique territoriale, l'objectif chiffré de nominations de personnes de chaque sexe s'établit sur un cycle de cinq primo-nominations successives et peut être, ainsi, pluriannuel. Pour ce versant de la fonction publique, seuls la ville de Paris et le département des Hauts-de-Seine ont achevé ce cycle en 2013, et dépassent tous deux l'objectif de 20% : 57% de femmes ont été primo-nommées dans les emplois concernés de la ville de Paris et 28,5% pour le département des Hauts-de-Seine.

Aucun employeur public n'a par conséquent été dans l'obligation de verser la contribution financière due en cas de non-respect des objectifs de nominations équilibrées fixés par la loi. Ce premier bilan est très encourageant même s'il présentait des disparités importantes entre les employeurs publics.

5. Le bilan de l'année 2014, stabilité du taux de primo-nominations de femmes à 33% : les progrès de la féminisation de la haute fonction publique à consolider

Sur l'ensemble des emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées, dans les trois versants de la fonction publique, le taux de primo-nominations féminines pour l'année 2014 est de 33%. Ce taux est identique à celui atteint en 2013, première année d'application du dispositif. La stabilité de ce taux et son niveau - l'obligation légale de 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe fixée pour 2013 et 2014 est largement dépassée - démontrent que la plupart des décideurs publics ont bien mesuré les enjeux d'une telle démarche pour favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'analyse plus fine par versant de la fonction publique, par type d'emplois et par type d'employeur (chaque département ministériel pour la fonction publique de l'Etat et chaque type de collectivité territoriale pour la fonction publique territoriale) que détaille le présent bilan, souligne néanmoins la nécessité de maintenir les efforts pour une politique RH allant dans le sens de l'équilibre entre femmes et hommes dans la perspective des objectifs à atteindre dans les prochaines années. Dès 2015 en effet, l'obligation légale de primo-nominations de personnes de chaque sexe sera fixée à 30% avant d'atteindre le taux pérenne de 40% en 2017. Le présent bilan permet à la fois de mettre en avant les résultats les plus probants en matière d'égalité entre femmes et hommes aux postes à responsabilité mais révèle également certaines fragilités sur lesquelles une vigilance accrue doit être portée afin de respecter les objectifs légaux à venir.

Au sein de la **fonction publique de l'Etat**, le taux global de primo-nominations féminines a légèrement baissé par rapport à l'année 2013, passant de 33% à **30%**. Si ce résultat est bien supérieur à l'objectif légal de 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe, des écarts importants entre le taux de primo-nominations de femmes enregistrés en 2013 et 2014 peuvent être observés au sein de chacun des départements ministériels, pouvant aller jusqu'à une diminution de 20 points de la part des femmes primo-nommées. De plus, la baisse du taux global de primo-nominations de femmes, qui concerne une majorité de ministères, est limitée (-3 points) grâce, principalement, à l'augmentation de 22 points de la féminisation des primo-nominations au sein des ministères chargés des affaires sociales. Le ministère de l'éducation nationale, qui présente le taux de primo-nominations de femmes le moins élevé, respecte et dépasse cependant le taux légal avec 24% de primo-nominations féminines.

Dans la **fonction publique territoriale**, en 2014, **les nouvelles nominations de femmes (28,5%)** restent bien supérieures au seuil fixé à 20% mais sont néanmoins en baisse par rapport à celles de 2013 (33%). A l'échelle de chaque collectivité concernée, les situations ne sont pas homogènes, et la poursuite du suivi du dispositif sur les cycles complets de 5 nominations permettra d'identifier l'impact de la législation, de façon plus affirmée. 16 collectivités et EPCI ont réalisé un cycle complet en 2014 contre deux seulement en 2013. En 2014, une région, une commune et deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit 25% des collectivités ayant effectué un cycle complet de primo-nominations, n'ont primo-nommé que des hommes.

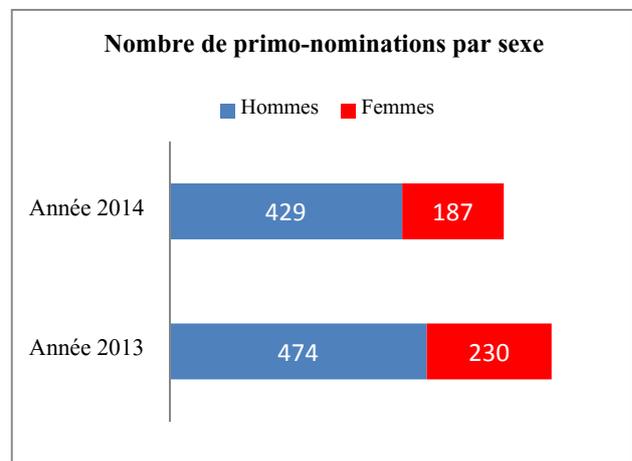
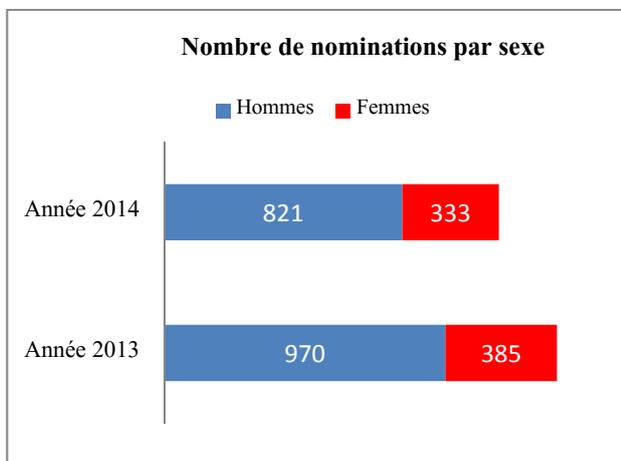
Pour le versant territorial de la fonction publique, les tendances des deux années sont assez similaires : les régions nomment majoritairement des hommes, et, tous types de collectivités territoriales confondus, les emplois de direction les plus élevés sont confiés en grande partie à des hommes, deux points sur lesquels devraient davantage porter les efforts à l'avenir.

Quant à la **fonction publique hospitalière**, ce versant de la fonction publique **se distingue par un taux de primo-nominations de femmes de 55%**, en hausse de 27 points sur les postes à responsabilité pour l'année 2014 par rapport à l'année 2013. Elle dépasse ainsi très largement l'objectif d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe. Le périmètre plus restreint des emplois et des nominations concernées (139 primo-nominations sur 182 nominations) par rapport aux deux autres versants de la fonction publique peut expliquer en partie ces résultats. L'enjeu pour la fonction publique hospitalière pour les prochaines années est de maintenir une représentation équilibrée entre les deux sexes et de la rendre plus homogène entre les différents emplois concernés par le dispositif.

Globalement, l'homogénéisation des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes entre les différents employeurs et les différents types d'emplois ainsi que la consolidation des très importants efforts déjà accomplis apparaissent nécessaires à la pérennité des résultats encourageants pour les deux premières années de mise en place du dispositif des nominations équilibrées. Si, dans certaines administrations, des actions sont d'ores et déjà bien engagées pour favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité, il s'agit encore de chantiers récemment lancés au sein d'autres administrations. La démarche doit s'articuler avec la constitution des viviers de cadres dirigeants instaurée par la circulaire du Premier ministre du 10 février 2010 relative à la gestion des cadres dirigeants de l'État. Les responsables chargés du suivi des cadres supérieurs devront veiller à coordonner l'identification des hauts potentiels et la féminisation du vivier. Plus que jamais, il est primordial pour les responsables des ressources humaines de disposer d'outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences fiables de façon à relever le défi d'une gestion des talents respectueuse de l'égalité professionnelle.

II. La fonction publique de l'État : plus de la moitié des nominations sont des primo-nominations dont plus de 30% sont des femmes

En 2014, 1159 agents ont été nommés¹² dans l'un des dix types d'emploi de la fonction publique de l'Etat listés dans l'annexe du décret du 30 avril 2012. Parmi ces agents, 616 ont bénéficié d'une primo-nomination dont 30,4% de femmes. A l'échelle de la fonction publique de l'État, l'objectif de 20% de personnes de chaque sexe primo-nommées est donc dépassé.

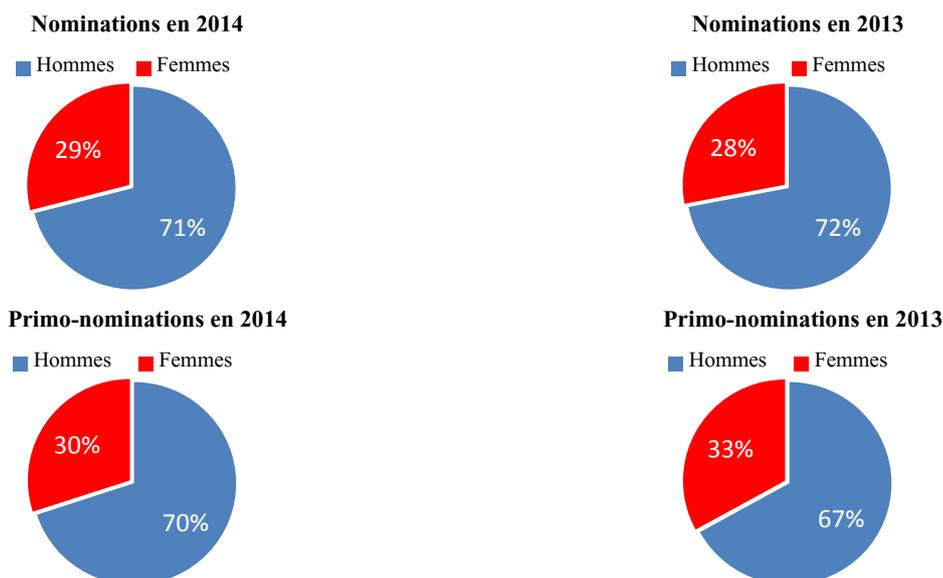


Le bilan de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées pour l'année 2013 ne comportait pas les emplois de direction des directions départementales interministérielles et de secrétaire général des affaires régionales de l'administration territoriale de l'Etat. Les résultats présentés ici intègrent les nominations et les primo-nominations effectuées en 2013 sur ces emplois.

Il est intéressant de noter que le nombre de femmes primo-nommées représente plus de la moitié du nombre total de femmes nommées au cours de l'année 2014, ce qui semble montrer que ce dispositif est un facteur important de féminisation des postes à haute responsabilité de l'État.

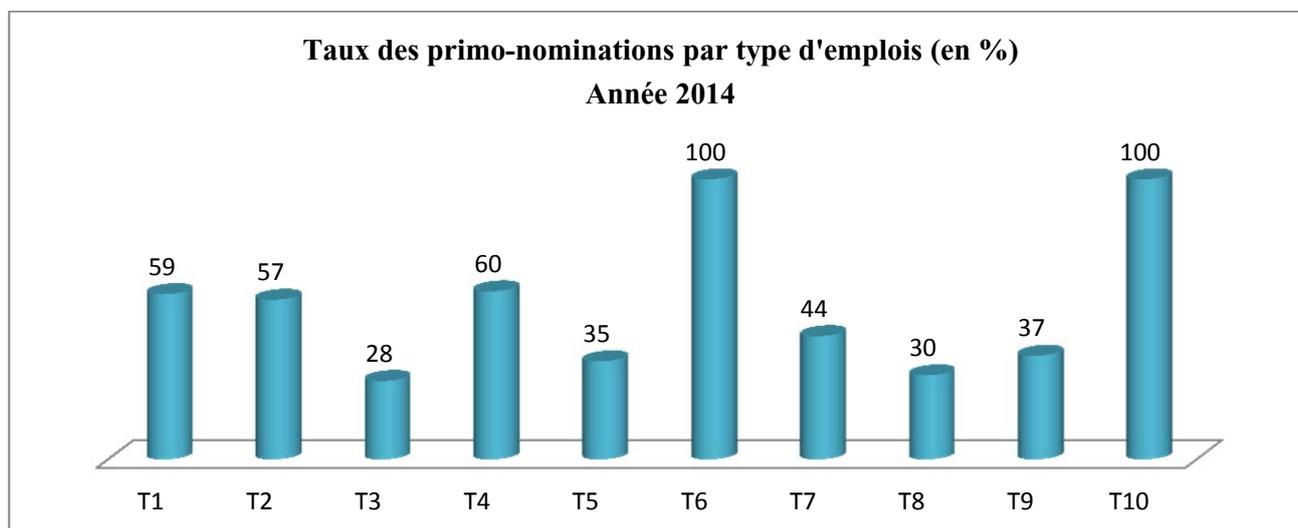
¹² Les nominations regroupent tous les agents nommés sur un emploi fonctionnel de l'encadrement supérieur relevant du dispositif des nominations équilibrées au cours de l'année civile. Elles comprennent les primo-nominations, les renouvellements sur un même type d'emplois et les nominations sur un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel.

Représentation des 2 sexes dans les nominations et primo-nominations pour 2013 et 2014



1. La majorité des types d'emplois enregistre plus de 20% de primo-nominations féminines

Le dispositif des nominations équilibrées ne s'applique pas à toutes les nominations mais aux seules « primo-nominations »¹³. Cependant, il est intéressant de relever que comme l'an dernier les primo-nominations représentent plus de la moitié des nominations annuelles (53% en 2014 et 51% en 2013). Dès lors, l'obligation légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes est un puissant levier pour favoriser et consolider l'accès des femmes aux emplois supérieurs et dirigeants de l'Etat.

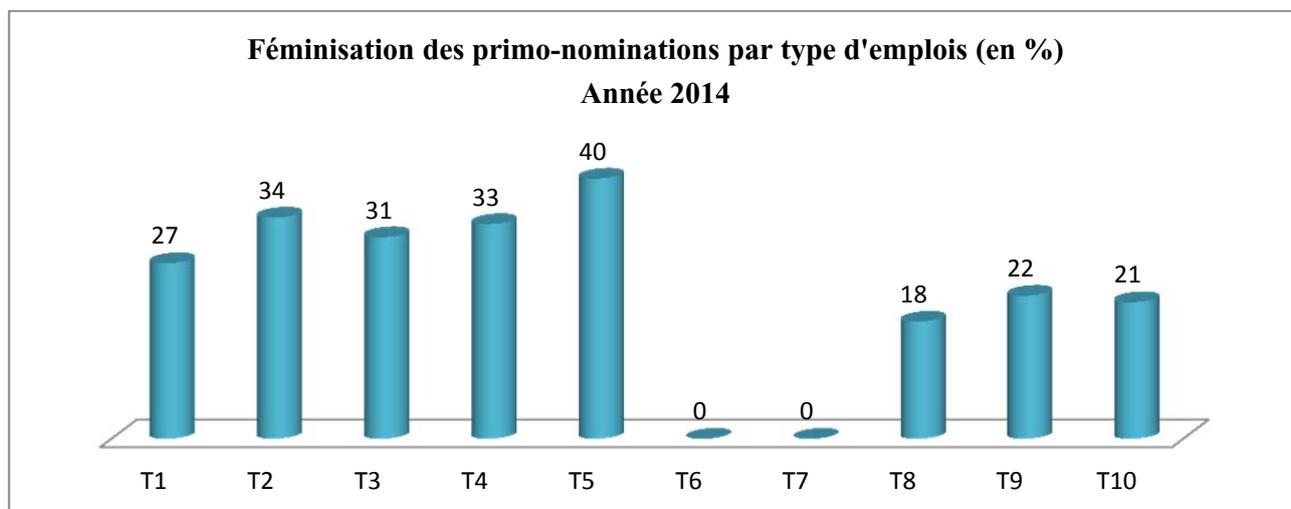


Sur la quasi intégralité des types d'emplois¹⁴, l'objectif de 20% de personne de chaque sexe a été dépassé pour les nominations comme pour les primo-nominations. Une exception est cependant relevée, s'agissant des types d'emplois rattachés aux ministères économiques et financiers tels que les emplois de chef de

¹³ Se reporter à la définition des primo-nominations en page 15.

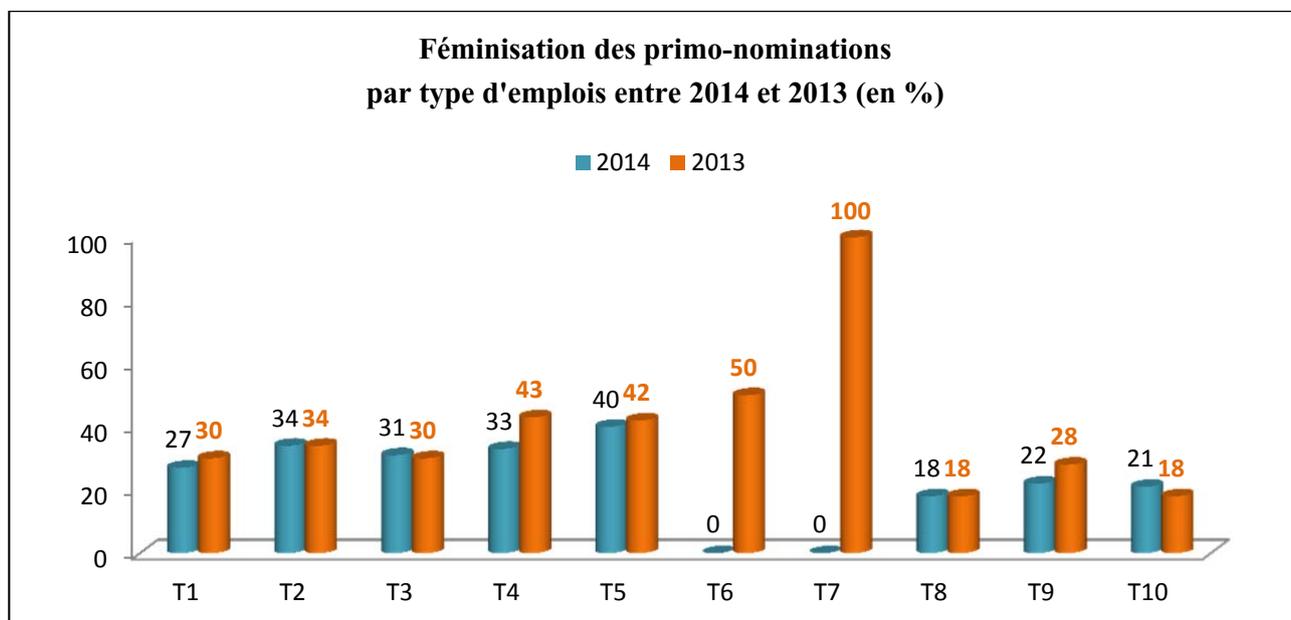
¹⁴ Se reporter à la liste des emplois concernés par le dispositif en pages 13 et 14.

mission du contrôle général économique et financier (emplois de type 6), les emplois de direction des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel (emplois de type 7) et les emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects (emplois de type 8).



Toutefois, cette analyse doit être nuancée au regard, d'une part, du nombre total de nominations survenues au cours de l'année pour chacun de ces types d'emploi et, d'autre part, des spécificités de chaque type d'emploi.

Sur les emplois de secrétaire général et secrétaire général adjoint pour les affaires régionales dans les services déconcentrés de l'État, il est constaté peu de disparités dans la féminisation des primo-nominations par type d'emplois entre 2013 et 2014. Les écarts importants entre ces deux années pour les emplois de type 6 et les emplois de type 7 sont à relativiser au regard du nombre limité de primo-nominations dans ces emplois.



2. Une féminisation des emplois interministériels

Seuls trois des dix types d'emploi du dispositif des nominations équilibrées sont communs à l'ensemble des départements ministériels. Il s'agit de certains emplois laissés à la décision du gouvernement (parmi les emplois de type 1) en administration centrale, des emplois de direction de l'administration centrale (emplois de type 2) et des emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (emplois de type 4). Ces types d'emploi recourent des réalités différentes selon le niveau ou la nature des fonctions.

En 2014, 594 de ces emplois ont été pourvus dont 357 par primo-nomination. Pour les agents primo-nommés, 117 femmes ont bénéficié d'une primo-nomination (33%).

2.1. Les emplois laissés à la décision du gouvernement en administration centrale : un taux de primo-nominations de femmes de 31% ayant un impact important sur la féminisation de ces emplois

Ces emplois supérieurs se distinguent par leurs modalités de nomination en Conseil des ministres. Peuvent ainsi y accéder des fonctionnaires ou des non-fonctionnaires. Cette dérogation au droit commun de la fonction publique s'explique par le positionnement particulier des titulaires de ces emplois, étroitement associés à la préparation et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement.

En 2014, 65 agents ont été nommés dans ces emplois en administration centrale :

- 54 secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale ont été nommés dont 42 d'entre eux par primo-nomination ;
- 9 emplois de commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité d'un ministre ont été pourvus dont 7 par primo-nomination ;
- 2 chefs de service de corps d'inspection et de contrôle ont été nommés, tous les deux pour primo-nomination.

Ainsi, parmi ces 65 nominations :

- 78% correspondent à des primo-nominations ;
- 78% des nominations dans les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale correspondent à des primo-nominations dont **34% ont concerné des femmes** ;
- 78% des nominations dans les emplois de commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre sont des primo-nominations dont **29% ont bénéficié à des femmes** ;
- L'ensemble des emplois de chefs de service de corps d'inspection et de contrôle ont été pourvus par des personnes primo-nommées. **Un strict équilibre entre les sexes a été atteint pour ces emplois.**

Même s'il est constaté une diminution de 10 nominations effectuées par rapport à 2013, la représentation des femmes dans ces emplois reste au-delà de l'objectif légal de 20% de personnes de chaque sexe nommées avec un taux de 33% (31,5% pour l'année 2013).

Synthèse des nominations et primo-nominations 2014 dans les emplois laissés à la décision du gouvernement en administration centrale

Emplois	NOMINATIONS					PRIMO-NOMINATIONS				
	Nombre			Répartition		Nombre			Répartition	
	H	F	Total	H	F	H	F	Total	H	F
Secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale	40	14	54	74%	26%	29	13	42	69%	31%
Commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre	7	2	9	78%	22%	5	2	7	71%	29%
Chef de service de corps d'inspection et de contrôle	1	1	2	50%	50%	1	1	2	50%	50%
Total	48	17	65	74%	26%	35	16	51	69%	31%

S'agissant de l'ensemble des emplois à la décision du gouvernement, et en intégrant notamment les ambassadeurs, les préfets et les recteurs, les femmes ont représenté 23% des nominations (46 femmes pour 198 nominations) et 27% des primo-nominations (31 femmes sur 117 primo-nominations).

2.2. Pour les emplois de direction de l'administration centrale, le taux de féminisation de 33% est en légère baisse par rapport à l'année 2013 mais bien au-delà de l'objectif de 20%

Les emplois de direction de l'administration centrale désignent les emplois de chef de service et de sous-directeur régis par le décret n°2012-32 du 9 janvier 2012 et les emplois de directeur de projet et d'expert de haut niveau régis par le décret n°2008-382 du 21 avril 2008. Il s'agit des collaborateurs directs des titulaires des emplois à la décision du gouvernement.

Ils sont nommés par arrêté du Premier ministre et du ministre intéressé pour une durée maximale de 3 ans renouvelable, dans la limite d'une durée totale d'occupation de 6 ans sur un même emploi. L'accès à ces emplois est notamment conditionné à l'appartenance à un corps ou un cadre d'emplois relevant de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à la hors-échelle B et à une durée minimale de services effectués.

En 2014, 320 agents ont été nommés sur ces emplois :

- 63 chefs de service ont été pourvus dont 25 par primo-nomination ;
- 182 emplois de sous-directeur ont été pourvus dont 117 par primo-nomination ;
- 44 directeurs de projet ont été pourvus dont 23 par primo-nomination ;
- 31 emplois d'expert de haut niveau ont été pourvus dont 17 par primo-nomination.

Ainsi, parmi ces 320 nominations, 57% sont des primo-nominations dont :

- 40% des nominations dans les emplois de chef de service correspondent à des primo-nominations dont **44% ont été obtenues par des femmes** ;
- 65% des nominations dans les emplois de sous-directeur sont des primo-nominations dont **32% ont bénéficié à des femmes** ;
- 52% des nominations dans les emplois de directeur de projet sont des primo-nominations dont **31% des postes ont été confiés à des femmes** ;

- 55% des nominations dans les emplois d'expert de haut niveau sont des primo-nominations dont **35% ont été attribuées à des femmes.**

Alors que les résultats de l'année 2013 relatifs aux emplois de direction de l'administration centrale de l'État tendaient à confirmer le constat établi dans le rapport sur *Le plafond de verre dans les ministères*¹⁵ d'une répartition par sexe des postes à haute responsabilité entre des postes à forte dimension managériale davantage occupés par des hommes et des emplois d'expertise plus souvent attribués aux femmes, il est constaté une bien meilleure répartition parmi les nominations et les primo-nominations en 2014. En effet, le taux de féminisation dépasse 30% pour les nominations et les primo-nominations à ces catégories d'emplois et atteint même 44% pour les primo-nominations aux emplois de chef de service (les primo-nominations les moins féminisées sont celles de directeur de projet avec un taux de 31%).

En dépit de la diminution de 122 nominations observée par rapport à 2013, la représentation des femmes dans ces emplois reste au-delà de l'objectif légal de 20% de personnes de chaque sexe nommées avec un taux de 33% (34% pour l'année 2013), taux identique à celui des emplois laissés à la décision du gouvernement.

Synthèse des nominations et primo-nominations 2014 dans les emplois de direction de l'administration centrale

Emplois	NOMINATIONS					PRIMO-NOMINATIONS				
	Nombre			Répartition		Nombre			Répartition	
	H	F	Total	H	F	H	F	Total	H	F
Chef de service	42	21	63	67%	33%	14	11	25	56%	44%
Sous-directeur	121	61	182	66%	34%	80	37	117	68%	32%
Directeur de projet	26	18	44	59%	41%	16	7	23	69%	31%
Expert de haut niveau	20	11	31	64%	36%	11	6	17	65%	35%
Total	209	111	320	65%	35%	121	61	182	67%	33%

2.3. Un taux de féminisation de plus de 30% pour les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État

Régis par le décret n°2009-360 du 31 mars 2009, les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État correspondent à des emplois de directeur régional, de directeur régional adjoint, de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des directions issues de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (Réate) ainsi que des emplois de secrétaire général et de secrétaire général adjoint pour les affaires régionales (SGAR).

En 2014, 209 agents ont été nommés dans cette catégorie d'emploi dont 59% correspond à des primo-nominations. Avec 40 primo-nominations de femmes, le taux de féminisation de 32% des emplois de direction de l'administration territoriale de l'État est proche des taux des autres emplois interministériels.

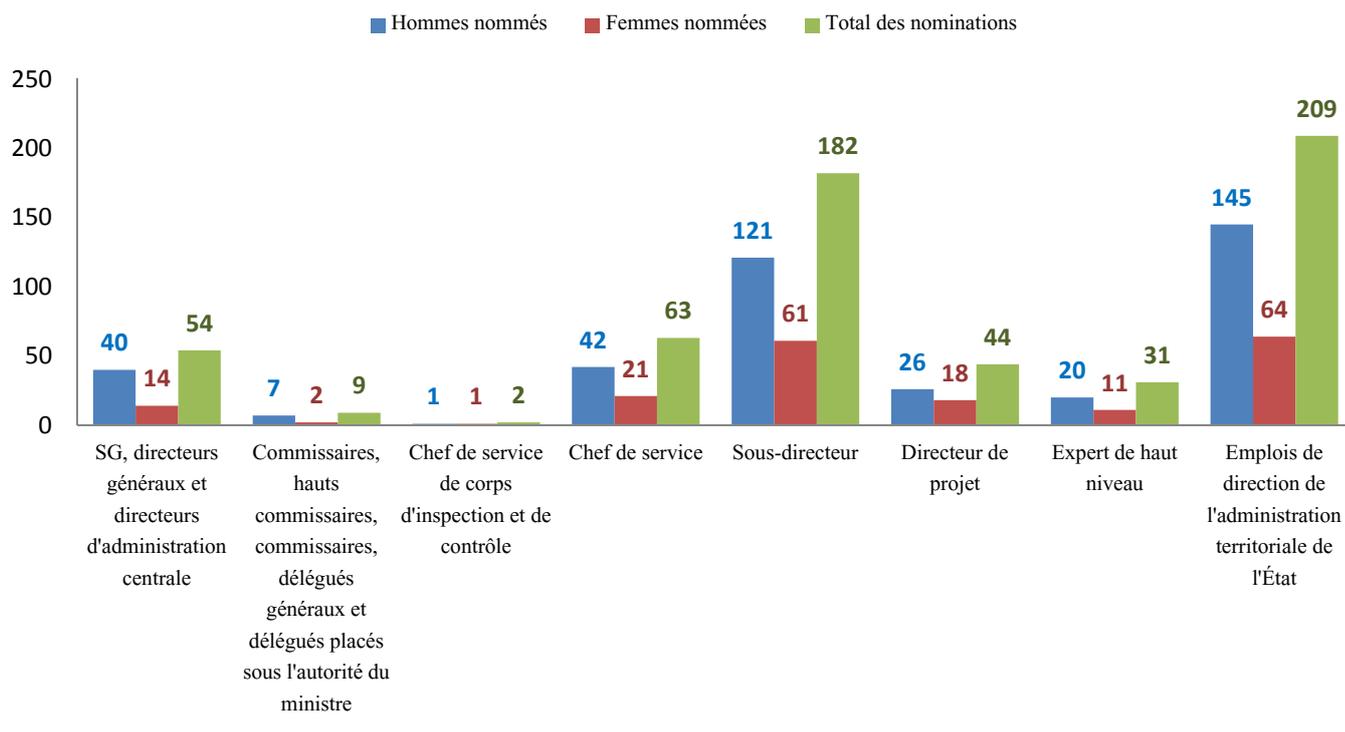
¹⁵ MARRY C. (dir.), *Le plafond de verre dans les ministères, une analyse de la fabrication organisationnelle des dirigeant(e)s*, DGAFP, août 2013.

Voir également MARRY C. (dir.), *Le genre des administrations – La fabrication des inégalités de carrière dans la haute fonction publique entre hommes et femmes*, in *Revue française d'administration publique*, n°153, 2015

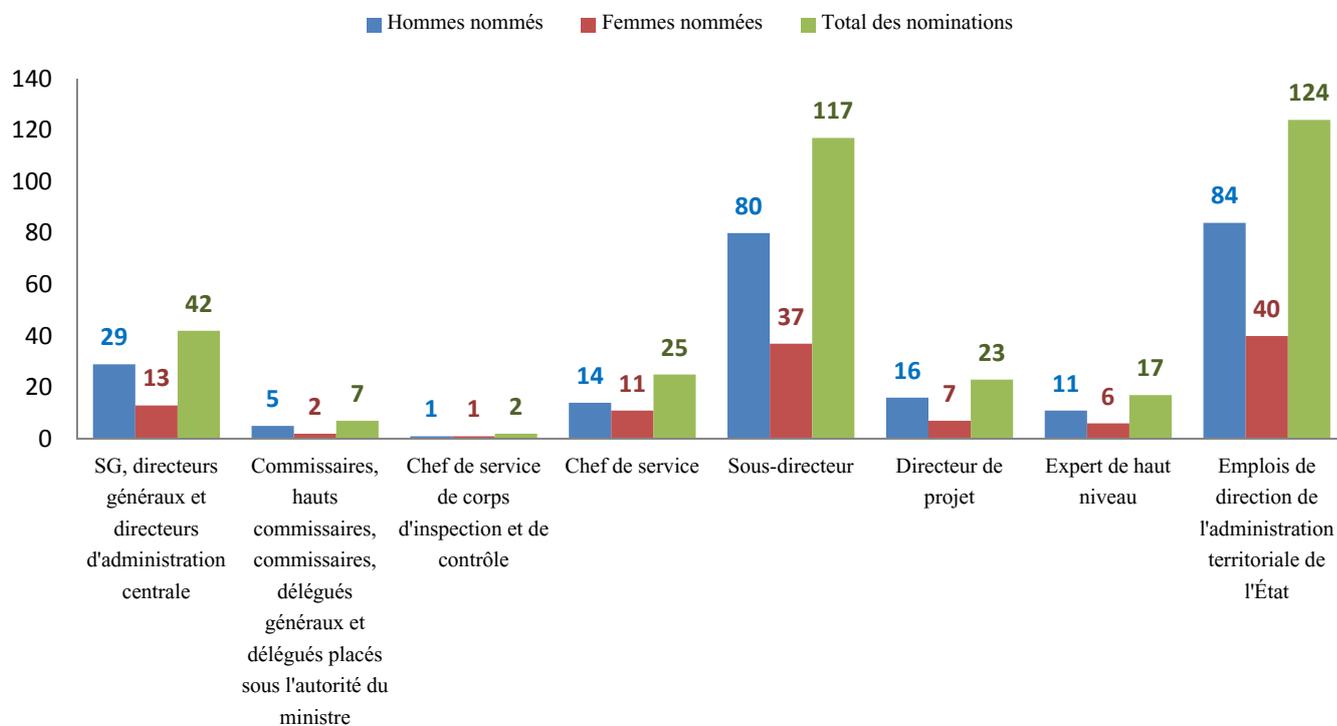
Synthèse des nominations et primo-nominations 2014 dans les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État

Emplois	NOMINATIONS					PRIMO-NOMINATIONS				
	Nombre			Répartition		Nombre			Répartition	
	H	F	Total	H	F	H	F	Total	H	F
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	145	64	209	69%	31%	84	40	124	68%	32%
Total	145	64	209	69%	31%	89	40	124	68%	32%

Répartition par sexe des nominations dans les emplois interministériels pour 2014



Répartition par sexe des primo-nominations dans les emplois interministériels pour 2014



Synthèse des nominations et primo-nominations dans les différents emplois concernés

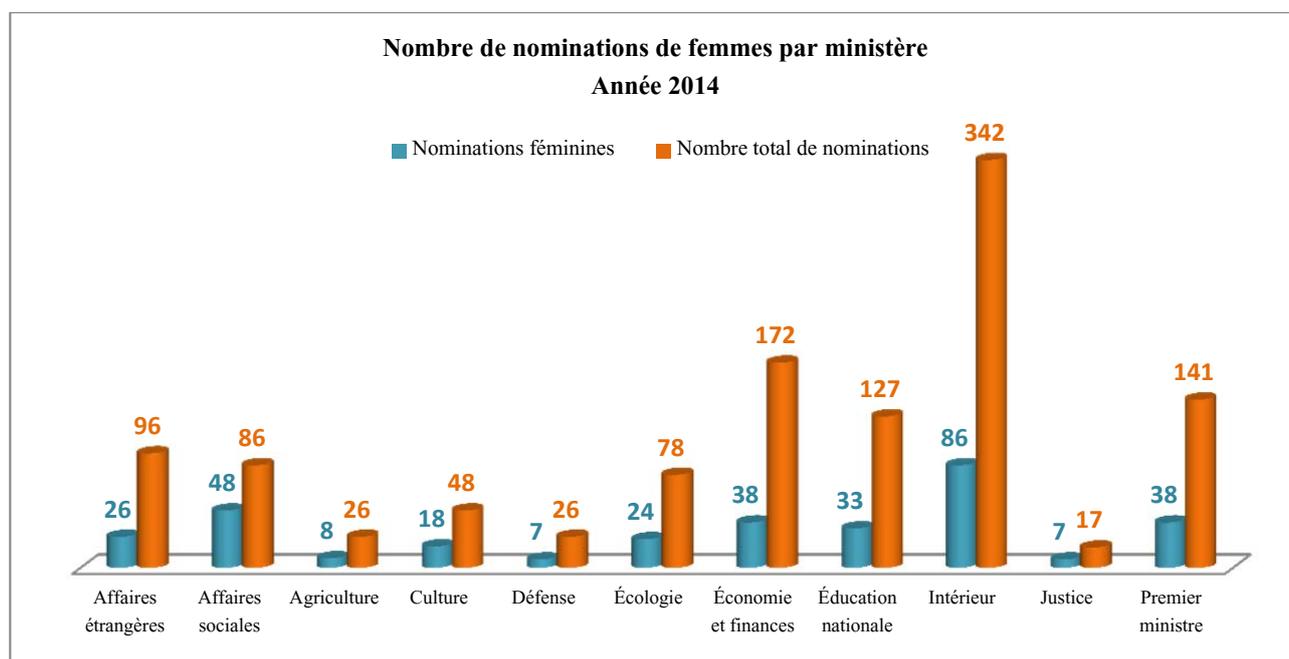
Types d'emploi	Emplois	NOMINATIONS					PRIMO-NOMINATIONS				
		Nombre par sexe (en unité)			Répartition par sexe (en %)		Nombre par sexe (en unité)			Répartition par sexe (en %)	
		H	F	Total	H	F	H	F	Total	H	F
1	Secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale	40	14	54	74%	26%	29	13	42	69%	31%
	Commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre	7	2	9	78%	22%	5	2	7	71%	29%
	Ambassadeur	51	16	67	78%	22%	27	8	35	77%	23%
	Préfet en poste territorial	38	9	47	81%	19%	11	5	16	69%	31%
	Directeur des services actifs de la police nationale et chef du service de l'IGPN	4	1	5	80%	20%	3	1	4	75%	25%
	Chef de service de corps d'inspection et de contrôle	1	1	2	50%	50%	1	1	2	50%	50%
	Recteur d'académie	5	2	7	71%	29%	3	1	4	75%	25%
	Emplois de direction du CGAAER	2	0	2	100%	0%	2	0	2	100%	0%
	Emplois de direction du CGEDD	2	0	2	100%	0%	1	0	1	100%	0%
	Emplois de direction du CGIET	2	1	3	67%	33%	2	0	2	100%	0%
	Total des emplois de type 1	152	46	198	77%	23%	86	31	117	73%	27%
2	Chef de service	42	21	63	67%	33%	14	11	25	56%	44%
	Sous-directeur	121	61	182	66%	34%	80	37	117	68%	32%
	Directeur de projet	26	18	44	59%	41%	16	7	23	69%	31%
	Expert de haut niveau	20	11	31	64%	36%	11	6	17	65%	35%
	Inspecteur civil du ministère de la défense	1	0	1	100%	0%	0	0	0	-	-
	Total des emplois de type 2	210	111	321	65%	35%	121	61	182	66%	34%
3	Emplois de direction et de contrôle de la police nationale	0	0	0	-	-	0	0	0	-	-
	Emplois d'inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale	34	12	46	74%	26%	9	4	13	69%	31%
		Total des emplois de type 3	34	12	46	74%	26%	9	4	13	69%
4	Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	145	64	209	69%	31%	84	40	124	68%	32%
	Responsables d'unité territoriale en DIRECCTE	7	5	12	58%	42%	5	4	9	55%	45%
		Total des emplois de type 4	152	69	221	69%	31%	89	44	133	67%
5	Postes territoriaux occupés par des sous-préfets	133	58	191	70%	30%	40	27	67	60%	40%
6	Chef de mission du CGEFI	5	0	5	100%	0%	5	0	5	100%	0%
7	Emplois de direction des services du CBCM	9	0	9	100%	0%	4	0	4	100%	0%
8	Emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects	30	7	37	81%	19%	9	2	11	82%	18%
9	Directeur académique et directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale	57	18	75	76%	24%	22	6	28	78%	22%
	Secrétaire général d'académie	0	0	0	-	-	0	0	0	-	-
		Total des emplois de type 9	57	18	75	76%	24%	22	6	28	78%
10	Postes et fonctions occupés par des AGFIP de classe normale, de 1 ^{ère} classe et de classe exceptionnelle	17	5	22	77%	23%	17	5	22	77%	23%
	Emplois de chef de service comptable de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories à la DGFIP	27	7	34	79%	21%	27	7	34	79%	21%
		Total des emplois de type 10	44	12	56	78%	22%	44	12	56	78%
TOTAL GLOBAL		826	333	1159	71%	29%	429	187	616	70%	30%

3. L'objectif de 20% de femmes primo-nommées est atteint et dépassé pour les 11 départements ministériels

Pour la deuxième année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées, l'objectif de 20% de personnes de chaque sexe primo-nommées est atteint pour l'ensemble des ministères. La fonction publique de l'État présente ainsi un taux de féminisation des primo-nominations de 30%.

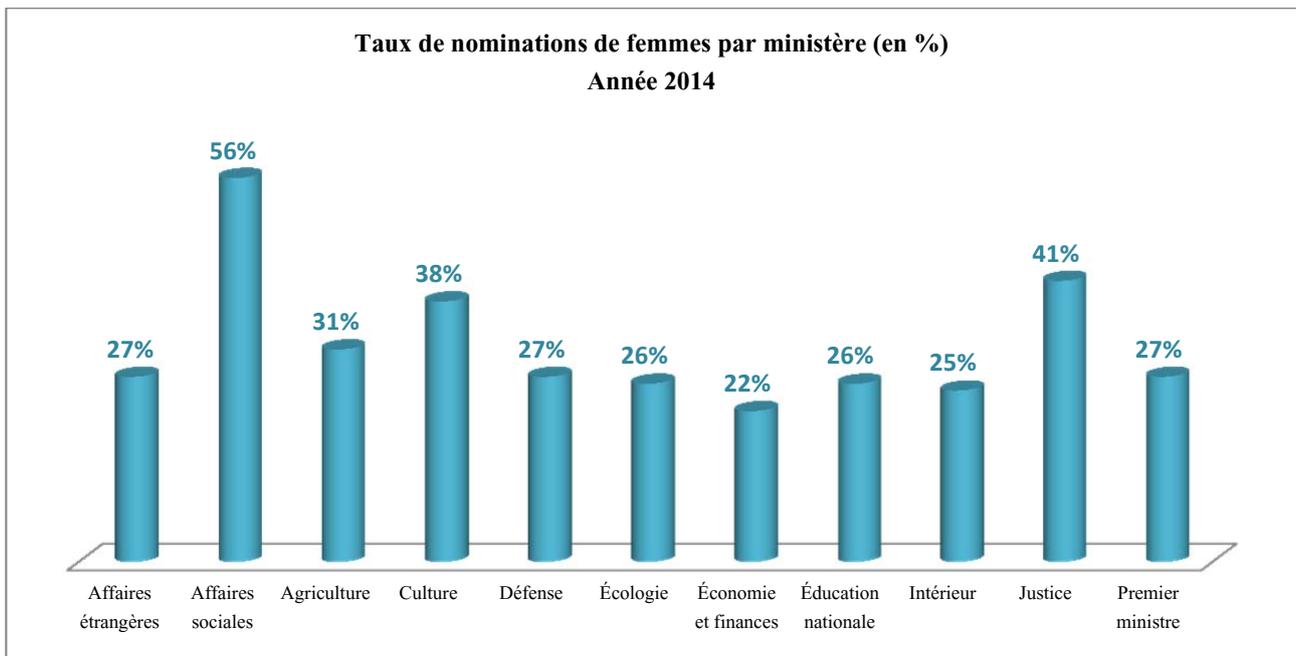
3.1 Le taux de féminisation des nominations est de 29%

Les comparaisons interministérielles sont délicates en raison de la forte disparité du nombre de nominations par département ministériel, ce nombre variant de 17 nominations pour le ministère de la justice à 342 pour le ministère de l'Intérieur. Malgré ces différences de volumes, quelques grandes tendances émergent.

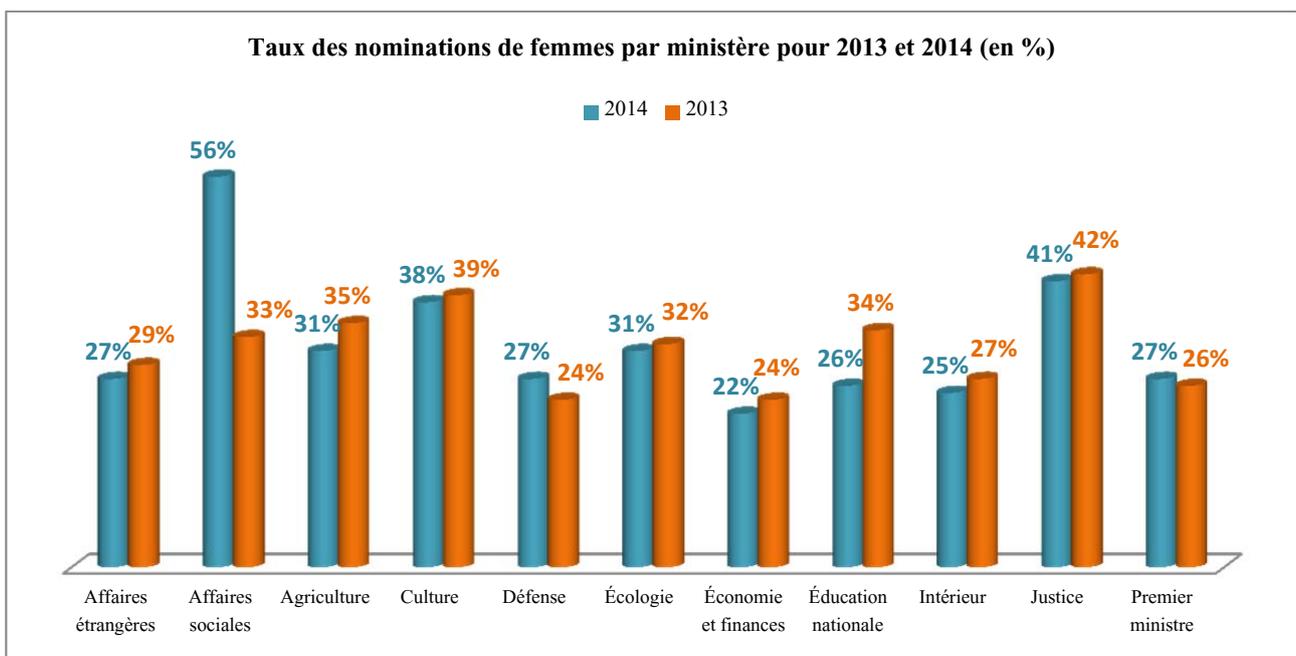


Alors qu'en 2013, aucun département ministériel n'avait nommé davantage de femmes que d'hommes, les ministères chargés des affaires sociales présentent en 2014 un taux de nominations de femmes de 56%. Avec un nombre total de nominations bien moins élevé, le ministère de la justice atteint un taux de 41%. Le troisième taux le plus important est celui du ministère de la culture et de la communication avec un taux de féminisation de 38%.

A l'inverse, les ministères présentant le taux de nominations de femmes le plus faible sont les ministères économiques et financiers avec un taux de 22% pour 172 nominations, le ministère de l'intérieur avec un taux de 25% pour 342 nominations, le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche présentent, quant à eux, un taux de 26%.

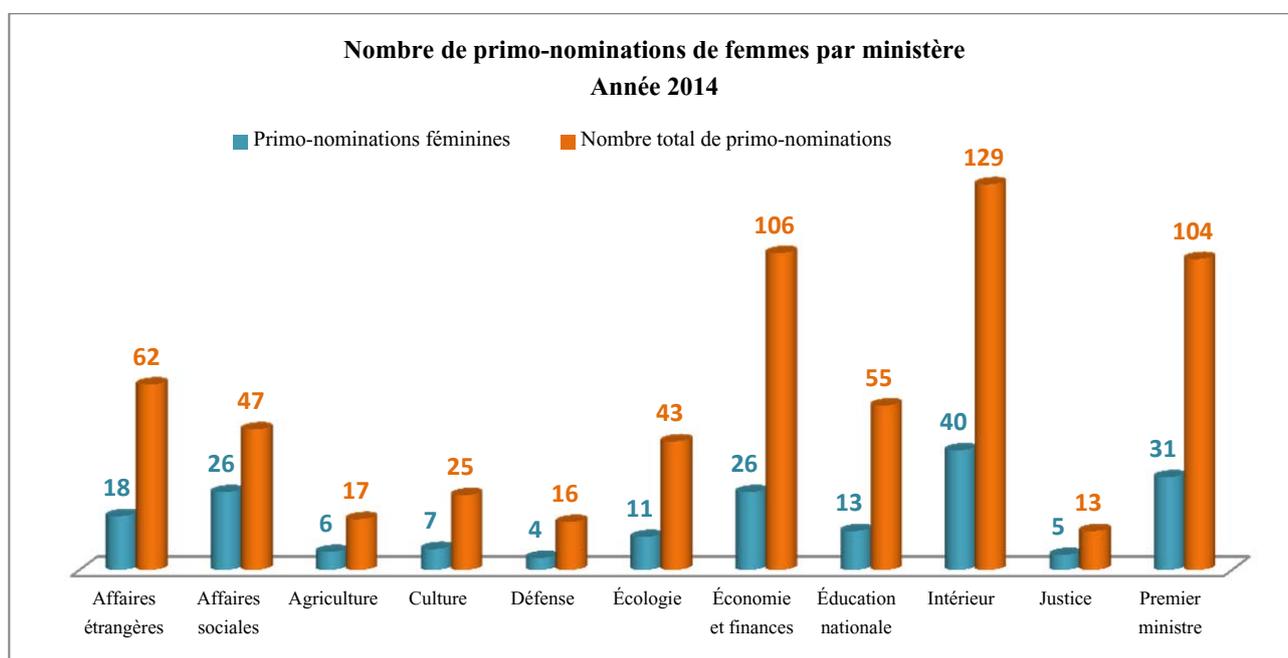


La répartition globale par sexe des nominations est identique à celle observée la première année de mise en œuvre du dispositif. Il est constaté un taux de nominations de femmes relativement stable pour les services du Premier ministre (+1 point), le ministère de l'écologie, du développement durable de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement (-1 point), le ministère de la culture et de la communication (-1 point), le ministère de la justice (-1 point), les ministères des affaires étrangères (-2 points), les ministères économiques et financiers (-2 points) et le ministère de l'intérieur (-2 points). Les plus importants écarts sont constatés au sein des ministères chargés des affaires sociales (+23 points) et au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (-8 points). Enfin, le ministère de la défense présente une augmentation du taux de nominations de femmes de 3 points alors qu'il est observé une baisse de 4 points au ministère de l'agriculture.

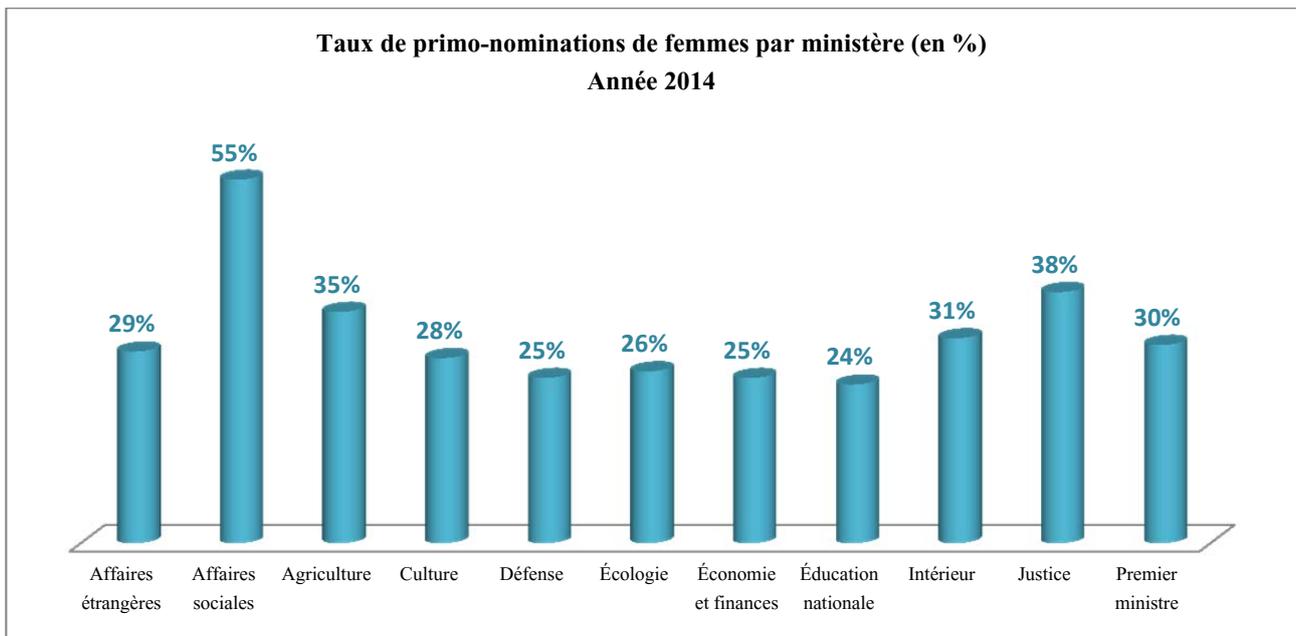


3.2. Le taux de féminisation des primo-nominations et de 30%

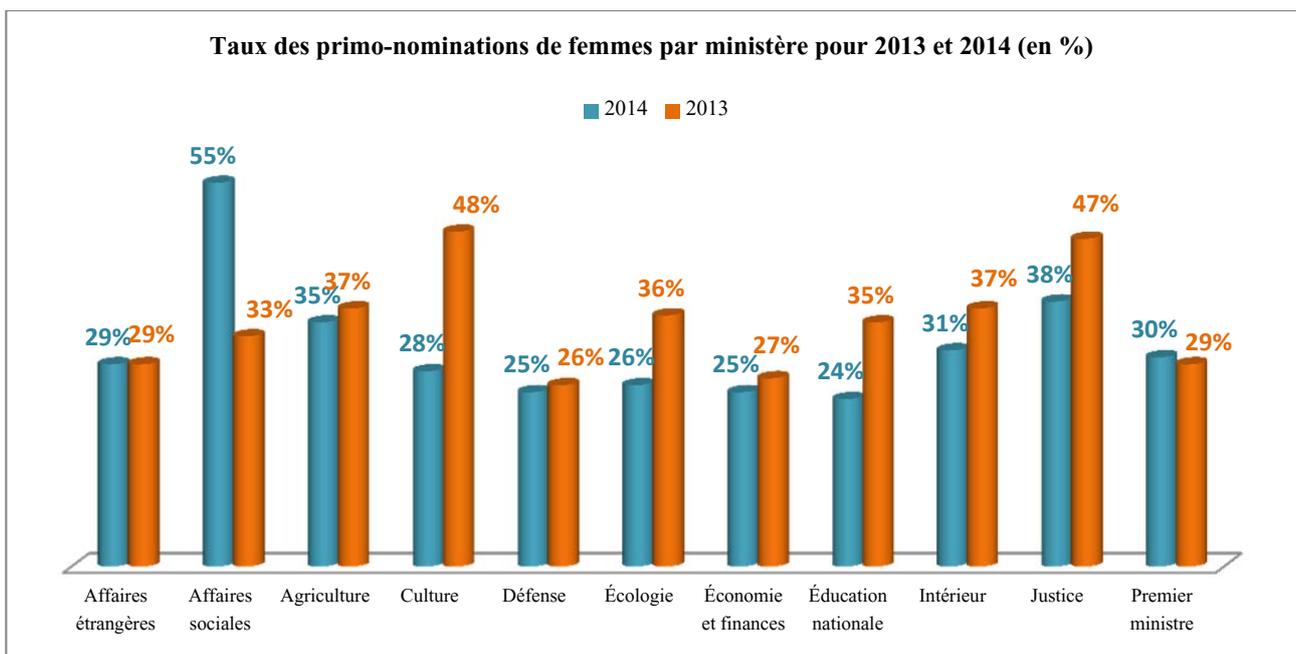
Dans 8 des 11 départements ministériels, les primo-nominations représentent plus de la moitié du nombre de nominations. C'est le cas pour le ministère des affaires étrangères (65%), les ministères chargés des affaires sociales (55%), le ministère de l'agriculture (65%), le ministère de la culture et de la communication (52%), le ministère de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement (55%), les ministères économiques et financiers (62%), le ministère de la justice (76%) et les services du Premier ministre (74%). Les primo-nominations pour le ministère de la défense (23%), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (43%) et le ministère de l'intérieur correspondent à une plus faible part des nominations. La part des primo-nominations par rapport au nombre total de nominations est de 53% pour l'ensemble des ministères. Ces chiffres démontrent que le dispositif des nominations équilibrées pourra, dans les prochaines années, avoir un effet significatif sur la représentation des femmes dans les postes à responsabilité de la fonction publique de l'État.



Tout comme les nominations, le taux de primo-nominations de femmes au sein des ministères chargés des affaires sociales s'établit bien au-delà des 50%. Les ministères présentant un taux de primo-nominations féminines entre 30 et 40% sont le ministère de la justice (38%), le ministère de l'agriculture (35%), le ministère de l'intérieur (31%) et les services du Premier ministre (31%). Pour 5 ministères, des taux de primo-nominations de femmes s'établissant entre 25 et 29 % sont constatés : le ministère des affaires étrangères et du développement international (29%), le ministère de la culture et de la communication (28%), le ministère de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement (26%), le ministère de la défense (25%) et les ministères économiques et financiers (25%). Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche présente le plus faible taux de primo-nominations féminines (24%).



Par rapport à 2013, des écarts importants sont observés concernant le taux de primo-nominations de femmes. Ainsi, le ministère de la culture et de la communication (-20 points), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (-11 points), le ministère de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement (-10 points) et le ministère de la justice (- 9 points) présentent une forte baisse. Une baisse de 6 points est constatée au ministère de l'intérieur. Une baisse bien moins significative est enregistrée aux ministères économiques et financiers (- 2 points), au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (- 2 points) ainsi qu'au ministère de la défense (- 1 point). Le ministère des affaires étrangères reste stable avec un taux de primo-nominations de femmes de 29% et la part des femmes primo-nommées au sein des services du Premier ministre augmente d'un point. La baisse du taux global de primo-nominations de femmes, qui concerne une majorité de ministères, est limitée (-3 points) grâce, principalement à l'augmentation de 22 points des ministères chargés des affaires sociales.



3.3. Synthèse des nominations et des primo-nominations 2014 par département ministériel

Département ministériel	NOMINATIONS					PRIMO-NOMINATIONS				
	Nombre			Répartition		Nombre			Répartition	
	H	F	Total	H	F	H	F	Total	H	F
Affaires étrangères	70	26	96	73%	27%	44	18	62	71%	29%
Affaires sociales	38	48	86	44%	56%	21	26	47	45%	55%
Agriculture	18	8	26	69%	31%	11	6	17	65%	35%
Culture et communication	30	18	48	62%	38%	18	7	25	72%	28%
Défense	19	7	26	73%	27%	12	4	16	75%	25%
Écologie	54	24	78	69%	31%	32	11	43	74%	26%
Économie et finances	134	38	172	78%	22%	80	26	106	75%	25%
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	94	33	127	74%	26%	42	13	55	76%	24%
Intérieur	256	86	342	75%	25%	89	40	129	69%	31%
Justice	10	7	17	59%	41%	8	5	13	62%	38%
Services du Premier ministre	13	38	141	73%	27%	73	31	104	70%	30%
Total	826	333	1159	71%	29%	429	187	616	70%	30%

3.4. Le ministère des affaires étrangères et du développement international : un taux de féminisation des primo-nominations identique à 2013 proche des 30%

Au ministère des affaires étrangères et du développement international, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, ambassadeur et chef du service des corps d'inspection et de contrôle pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, les emplois d'expert de haut niveau et les emplois de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2.

Les chiffres clés pour l'année 2014

96 nominations au ministère des affaires étrangères dont :

- 73% de nominations d'hommes,
- 27% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 62 étaient des primo-nominations dont :

- 71% de primo-nominations d'hommes,
- 29% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

163 nominations au ministère des affaires étrangères dont :

- 71% de nominations d'hommes,
- 29% de nominations de femmes.

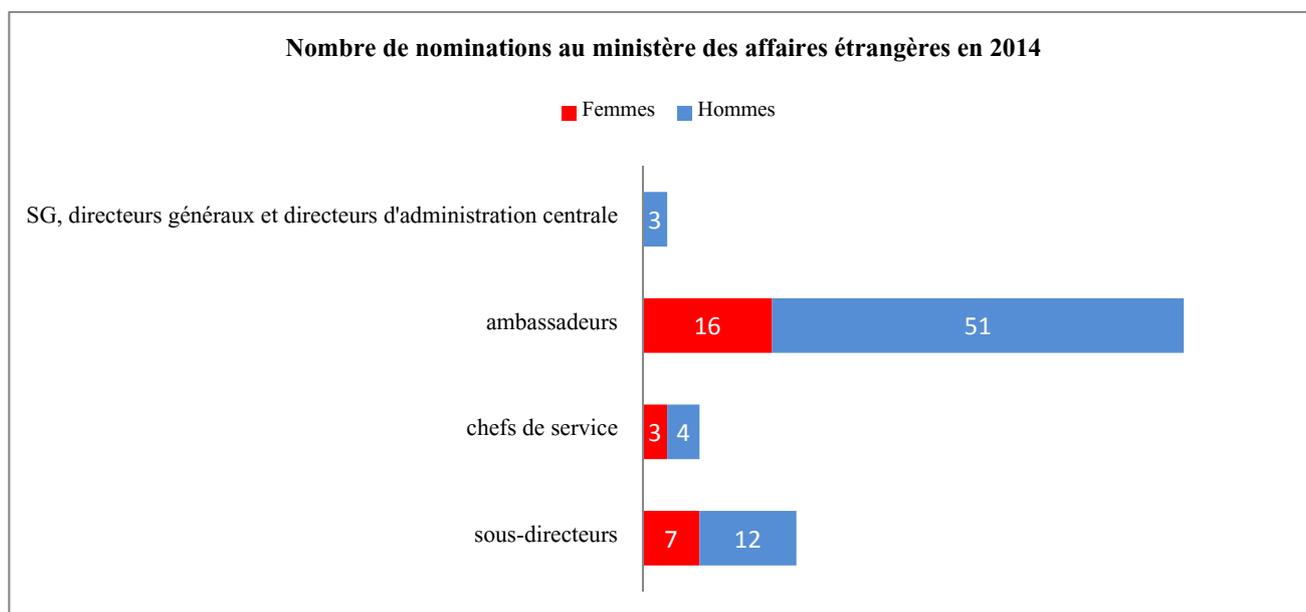
Parmi ces nominations, 123 étaient des primo-nominations dont :

- 71% de primo-nominations d'hommes,
- 29% de primo-nominations de femmes.

a. Les nominations de femmes : un taux de représentation féminine en légère baisse

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »¹⁶, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 96 personnes nommées en 2014, 27% étaient des femmes. Alors que le nombre de nominations connaît une forte baisse entre la première année de mise en œuvre du dispositif¹⁷ et l'année 2014 (163 nominations en 2013), le ministère des affaires étrangères arrive à quasiment maintenir le taux de nominations de femmes qu'il avait obtenu en 2013 (29%) pour l'ensemble des différents emplois concernés par le dispositif.



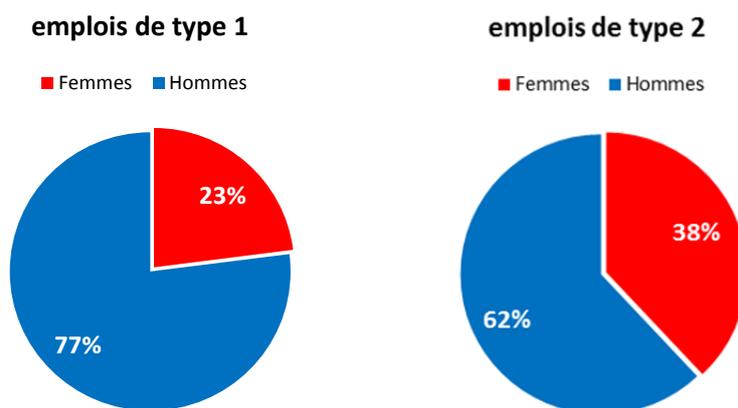
Une représentation féminine plus faible dans certains emplois mais avec peu de conséquences sur le taux global des nominations de femmes dans chaque type d'emploi

Alors que les emplois de type 1 connaissent un léger fléchissement de 3 points des nominations de femmes, il est constaté que sur 3 nominations dans les emplois de secrétaire général, de directeur général et de directeur d'administration centrale, aucune femme n'a été nommée. Les nominations d'ambassadeur, quant à elles, présentent une baisse de 2 points de féminisation par rapport à l'année 2013. 16 femmes ont été nommées pour 67 nominations au total dans ces emplois, ce qui reste très faible.

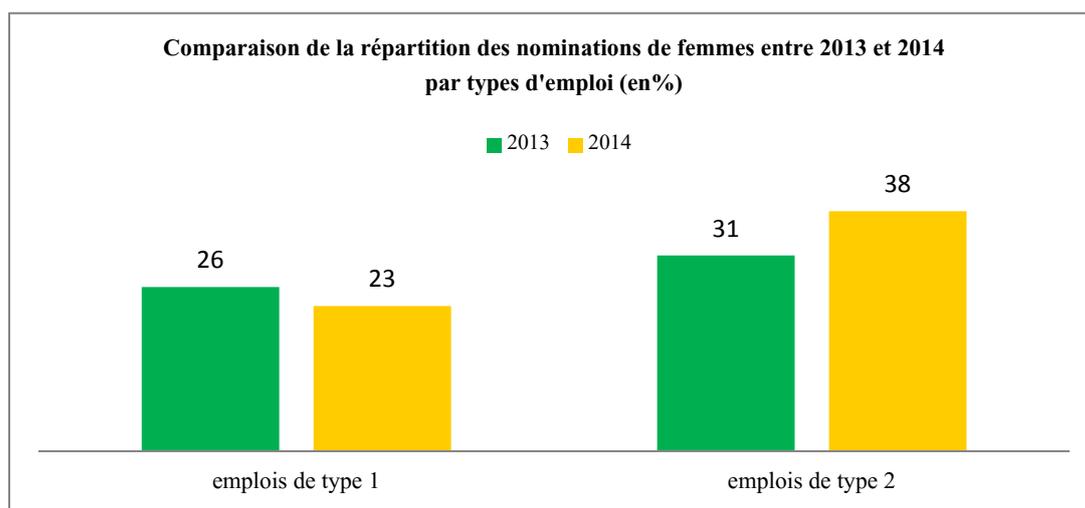
¹⁶ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

¹⁷ L'important nombre de nominations constaté en 2013 s'expliquant par le grand nombre de nominations de sous-directeurs et de chefs de service au ministère des affaires étrangères après la mise en œuvre du décret n°2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'État.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



Chaque emploi de type 2 présente, soit un maintien du taux de nominations de femmes (43 % de nominations de femmes dans les emplois de chefs de service pour les années 2013 et 2014), soit une augmentation de ce taux de 8 points pour les emplois de sous-directeur où les nominations féminines représentent 37% dans ces emplois.

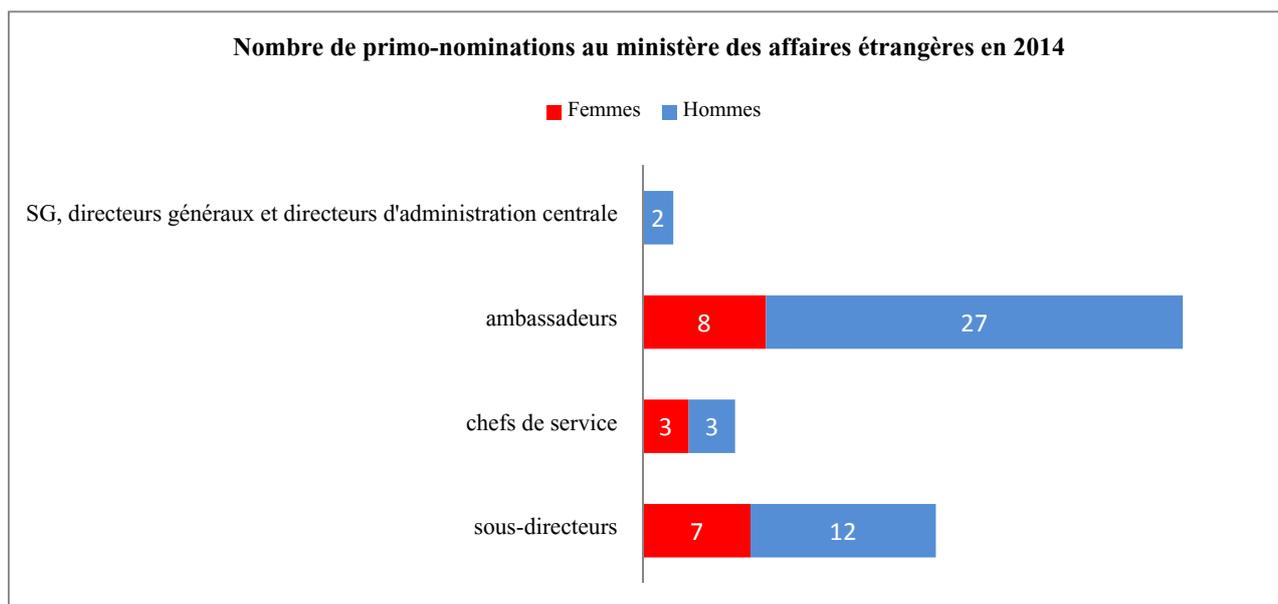


Une comparaison entre 2013 et 2014 des taux de nomination de femmes fait apparaître une féminisation accrue du flux dans les emplois de type 2. Le taux global de représentation de femmes dans les emplois de type 2 présente ainsi une progression de 7 points par rapport à 2013 avec 38% de nominations de femmes. Toutefois, la féminisation des emplois de type 1, qui totalisent un nombre de nominations bien plus important, est en baisse de 3 points.

b. Les primo-nominations : un taux identique par rapport à 2013

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère des affaires étrangères, 18 des 26 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

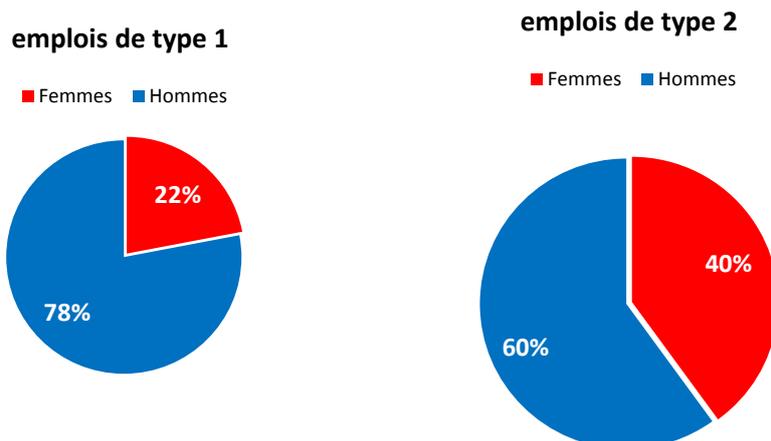
Sur 62 primo-nominations recensées au ministère des affaires étrangères pour l'année 2014, 29% correspondaient à des primo-nominations de femmes. Il est donc constaté une stabilité du taux de ces primo-nominations en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées où le ministère des affaires étrangères avait également présenté un taux de 29%.



Une baisse de 8 points des primo-nominations de femmes pour les emplois de type 1

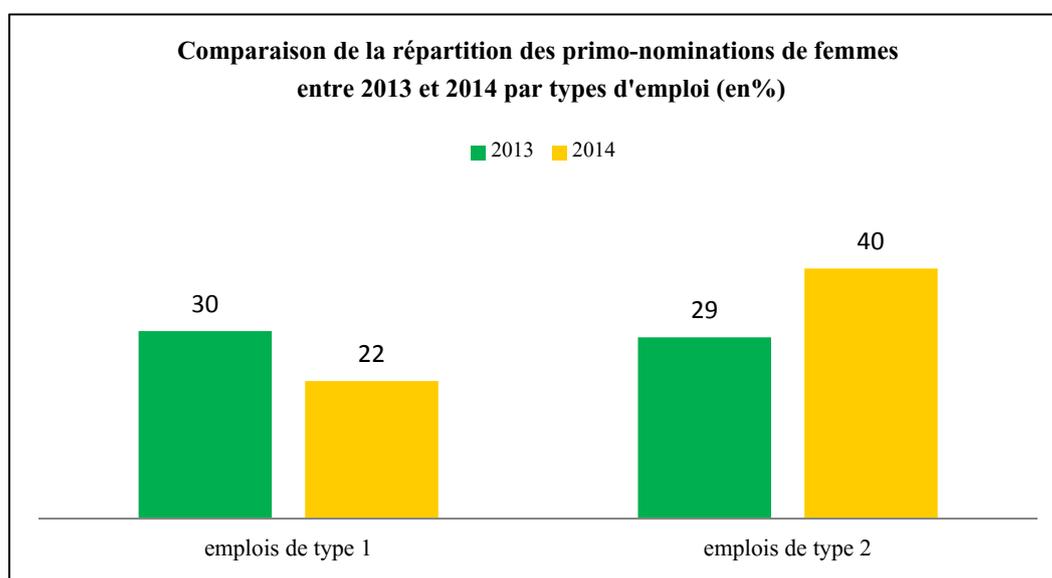
La part des femmes dans les primo-nominations dans les emplois de type 1 est de 22% en 2014 : 8 primo-nominations de femmes sont comptabilisées sur 37 primo-nominations réalisées au ministère des affaires étrangères. Une baisse de la féminisation des emplois comprenant ceux de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale est ainsi observée par rapport à 2013 (-33 points) et une baisse de 6 points pour les primo-nominations d'ambassadrices (23% en 2014).

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Les emplois de type 2, où le plus grand nombre de primo-nominations est constaté, connaissent une augmentation de 11 points par rapport à 2013

Pour les emplois de type 2, une nette augmentation du taux des primo-nominations de femmes est à souligner grâce notamment à une amélioration significative sur les emplois de sous-directeur qui font l'objet du plus grand nombre de nominations. Ainsi, sur 19 primo-nominations de sous-directeurs, 7 sont féminines présentant ainsi un taux de féminisation de 37 % (+7 points par rapport à 2013). Les emplois de chef de service montrent une augmentation de 25 points de primo-nominations féminines par rapport à l'année précédente présentant une parité parfaite pour ces emplois ; mais ce constat doit être relativisé au regard du nombre limité de primo-nominations (6 primo-nominations en 2014 dont 3 femmes).



c. Conclusion

Le ministère des affaires étrangères et du développement international, en présentant un taux de primo-nominations féminines de 29%, respecte l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, le taux de primo-nominations devra atteindre *a minima* 30%. Ce département ministériel est ainsi très proche de

l'objectif de l'année prochaine. La stabilité de ce taux à 29% entre 2013 et 2014 permet d'envisager le respect de cet objectif progressif par le ministère des affaires étrangères et du développement international si la vigilance est maintenue.

Le phénomène du « plafond de verre » reste encore cependant réel pour les emplois les plus stratégiques du ministère : seulement 18,9% des postes d'ambassadeurs sont occupés par des femmes au 31 décembre 2013 soit 34 sur 180 ambassadeurs¹⁸.

d. Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère des affaires étrangères envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère des affaires étrangères pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	3	0	3	100%	0%
Ambassadeurs	T1	51	16	67	76%	24%
<i>Total emplois de type 1</i>		54	16	70	77%	23%
Chefs de service	T2	4	3	7	57%	43%
Sous-directeurs	T2	12	7	19	63%	37%
<i>Total emplois de type 2</i>		16	10	26	62%	38%
TOTAL		70	26	96	73%	27%

Primo-nominations au ministère des affaires étrangères pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	2	0	2	100%	0%
Ambassadeurs	T1	27	8	35	77%	23%
<i>Total emplois de type 1</i>		29	8	37	78%	22%
Chefs de service	T2	3	3	6	50%	50%
Sous-directeurs	T2	12	7	19	63%	37%
<i>Total emplois de type 2</i>		15	10	25	60%	40%
TOTAL		44	18	62	71%	29%

¹⁸ Source : *Indicateurs RSE 2014*, site de la DGAFP.

3.5. Les ministères chargés des affaires sociales : un taux de féminisation de 55% pour les primo-nominations

Aux ministères chargés des affaires sociales, les emplois concernés par le dispositif sont :

- Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef de service des corps d'inspection et de contrôle pour les emplois de type 1,
- Les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- Les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État et les emplois de responsable d'unité territoriale en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi pour les emplois de type 4.

Les chiffres clés pour l'année 2014

86 nominations aux ministères chargés des affaires sociales dont :

- 44% de nominations d'hommes,
- 56% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 47 étaient des primo-nominations dont :

- 45% de primo-nominations d'hommes,
- 55% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

117 nominations aux ministères chargés des affaires sociales dont :

- 67% de nominations d'hommes,
- 33% de nominations de femmes.

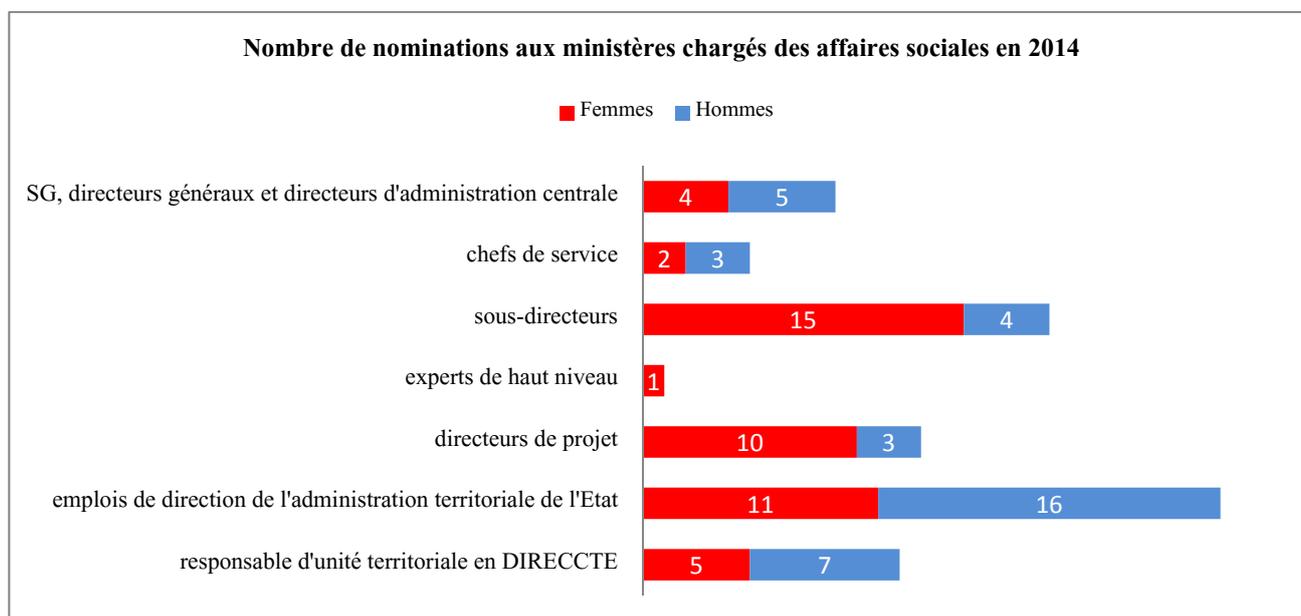
Parmi ces nominations, 58 étaient des primo-nominations dont :

- 67% de primo-nominations d'hommes,
- 33% de primo-nominations de femmes.

a. Les nominations : une augmentation de 23 points de nominations de femmes aux postes à responsabilité

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »¹⁹, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 86 personnes nommées durant l'année 2014, 56% étaient des femmes. Si une diminution du nombre total de nominations est constatée (117 nominations en 2013), l'augmentation significative du taux de nomination de femmes (de 33% en 2013 à 56% en 2014) traduit clairement la volonté des ministères chargés des affaires sociales de faire progresser la féminisation des postes à responsabilité relevant de leur périmètre.



Une augmentation significative du taux de nominations de femmes dans chaque type d'emplois

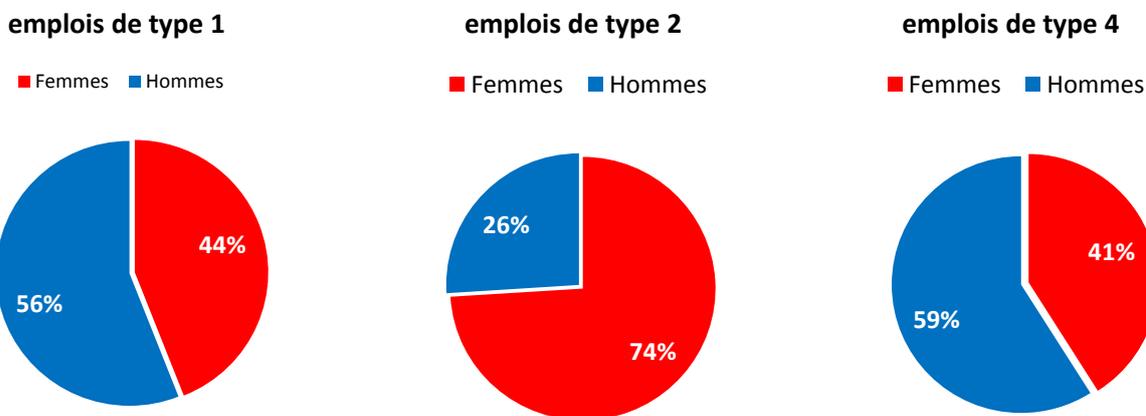
Pour les emplois de type 1, sur les 9 emplois laissés à la décision du gouvernement, 4 ont été confiés à des femmes. Les emplois de type 1 comptabilisent donc un taux de nominations de femmes de 44%.

Un taux de féminisation important est également constaté pour l'ensemble des emplois de type 2 avec 40% de nominations de femmes dans les emplois de chef de service (2 nominations sur 5 au total), 79% de sous-directrices nommées (15 nominations de femmes sur 19 au total) et 77% de postes de directeur de projet confiés à des femmes (10 nominations féminines sur 13 au total). Le seul emploi d'expert de haut niveau a également été pourvu par une femme. Le taux global de nominations de femmes pour les 38 emplois de type 2 est donc de 74%.

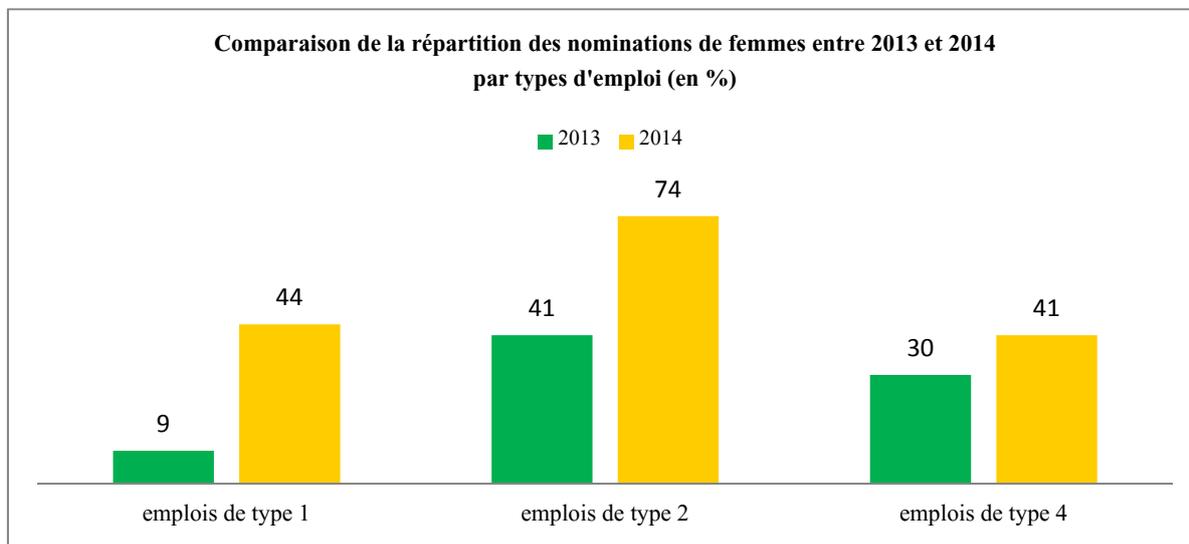
¹⁹ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Une augmentation de ce taux est également constatée pour les emplois de type 4 où 41% de nominations dans les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État sont féminines (+13 points par rapport à 2013) et 42% des emplois de responsable d'unité territoriale en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (+10 points). Sur 39 nominations sur des emplois de type 4, 16 concernent des femmes.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



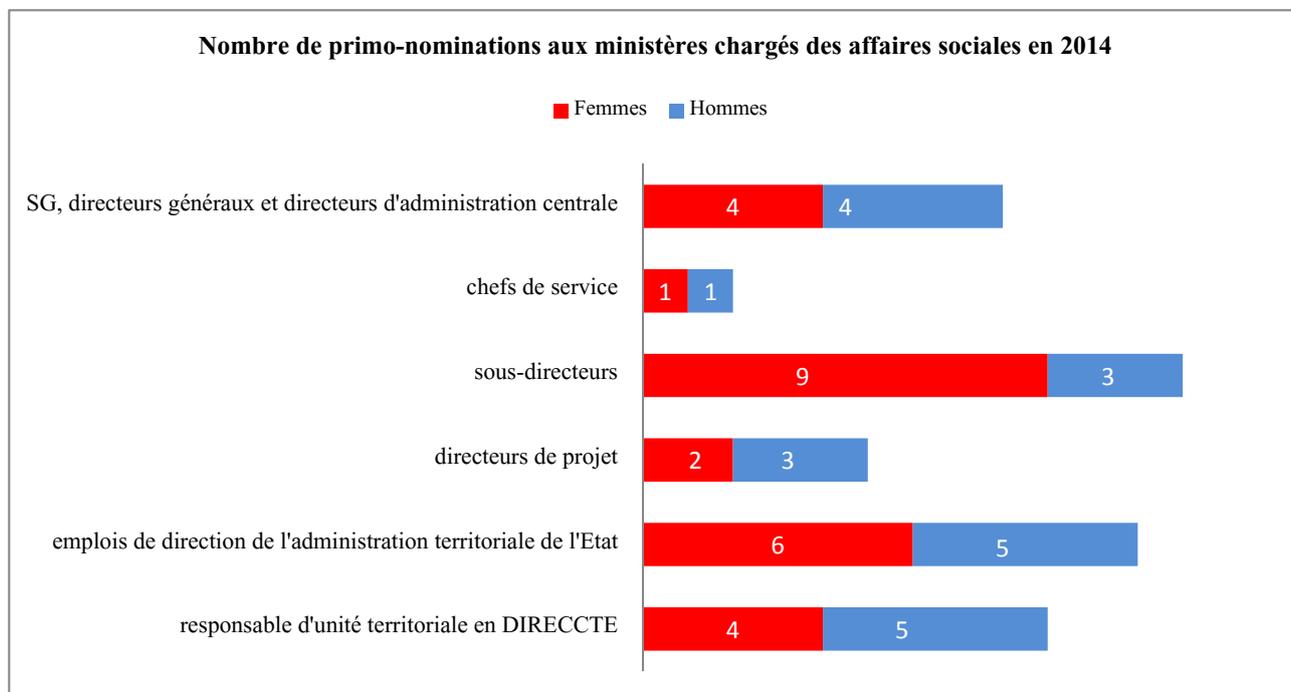
Par rapport à la première année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées, un accroissement significatif du taux de féminisation des nominations est constaté pour chaque type d'emplois. Les emplois de type 1 présentent ainsi une augmentation de 35 points et les nominations de femmes dans les emplois de type 2 ont augmenté de 33 points. Les emplois de type 4 présentent la progression la moins importante avec une différence entre 2013 et de 2014 de 11 points.



b. Les primo-nominations : une augmentation de 22 points

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Aux ministères chargés des affaires sociales, 26 des 48 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Sur 47 primo-nominations recensées aux ministères chargés des affaires sociales pour l'année 2014, 55% correspondaient à des primo-nominations de femmes, ce qui représente une très forte augmentation du taux de nominations féminines en comparaison avec la première année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées (33% de primo-nominations féminines en 2013). Ce département ministériel est le seul à présenter des flux de primo-nominations et de nominations où les femmes sont majoritaires.



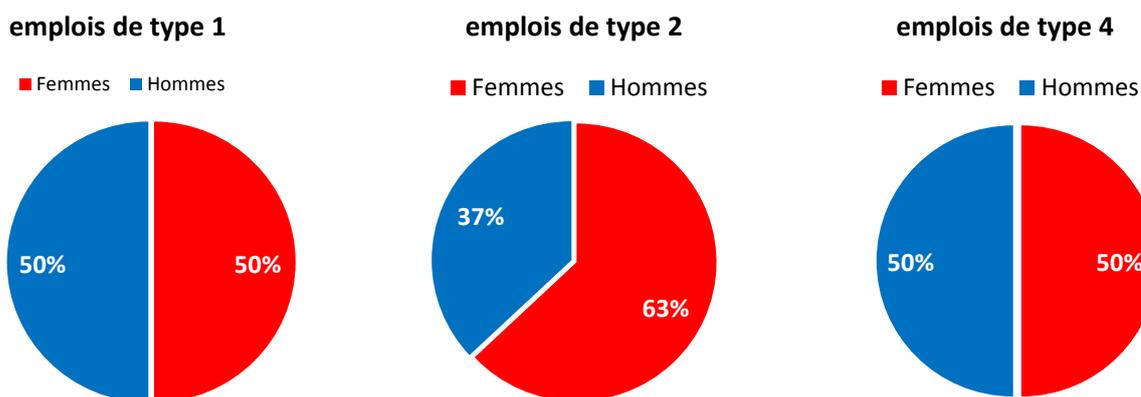
Chaque type d'emplois présente un taux de primo-nominations de femmes de plus de 50%

Concernant les emplois laissés à la décision du gouvernement, la parité est atteinte avec 4 primo-nominations sur 8 confiées à des femmes.

La parité est également atteinte concernant les 2 nominations de chefs de service. Le taux de féminisation des primo-nominations sur des emplois de sous-directeurs est de 75% avec 9 nominations de femmes sur 12 nominations au total. Alors qu'aucune primo-nomination n'a été constatée pour les emplois d'experts de haut niveau, 2 directrices de projet ont fait l'objet d'une primo-nomination correspondant à 40% des primo-nominations dans cet emploi. Les emplois de type 2 présentent ainsi un taux de primo-nominations de femmes de 63%.

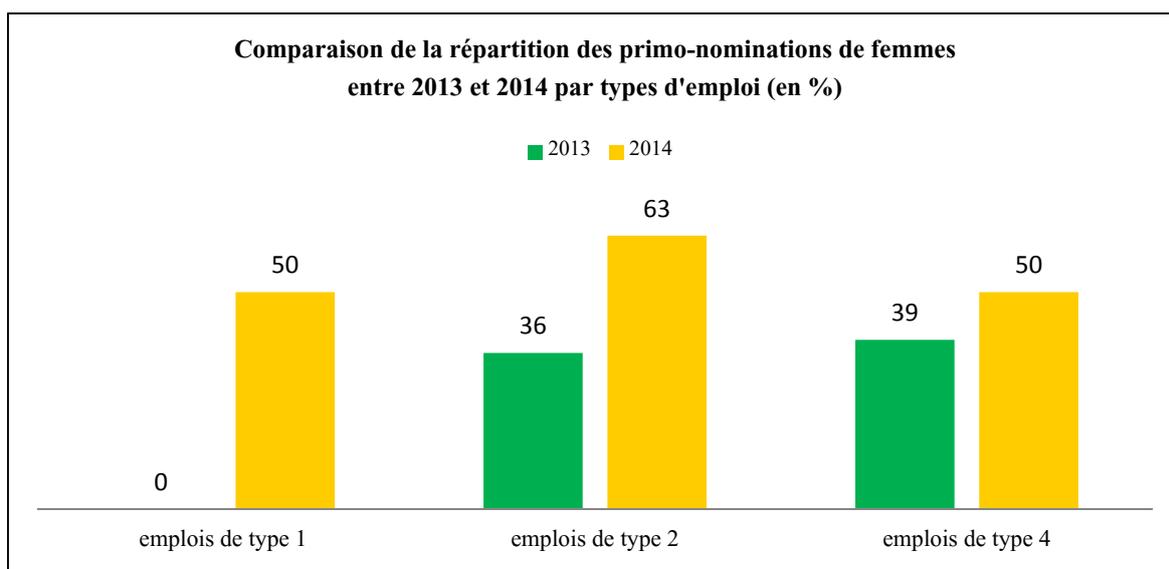
Parmi les emplois de type 4, 6 emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ont été confiées à des femmes primo-nommées, portant le taux de féminisation pour les primo-nominations dans ces emplois à 55% (+7 points par rapport à 2013). 4 femmes ont été primo-nommées sur un poste de responsable d'unité territoriale en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sur les 9 primo-nommés dans cet emploi (44% des primo-nominations). La parité est ainsi atteinte pour les emplois de type 4.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Une augmentation significative pour chaque type d'emplois

En comparant avec l'année 2013, il est observé pour l'année 2014 un accroissement significatif de la proportion de femmes concernées par les primo-nominations aux ministères chargés des affaires sociales pour l'ensemble des emplois types de ce département ministériels. Cet accroissement est de 50 points dans les emplois de type 1, puisqu'aucune femme n'avait fait l'objet d'une primo-nomination sur ce type d'emploi en 2013, de 27 points dans les emplois de type 2 et de 11 points dans les emplois de type 4.



c. Conclusion

Les ministères chargés des affaires sociales, avec un taux de primo-nominations féminines de 55%, respectent largement l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe pour l'année 2014 prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1er janvier 2015, le taux de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. Ce département ministériel dépasse donc déjà cet objectif grâce à un taux de primo-nominations de femmes égal ou supérieur à 50% pour chaque type d'emplois. Il est à souligner que cette mobilisation des ministères chargés des affaires sociales participe de façon significative à ce que le taux de primo-nominations de l'ensemble de la fonction publique de l'Etat dépasse les 30% en 2014.

d. Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations aux ministères chargés des affaires sociales pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	5	4	9	56%	44%
<i>Total emplois de type 1</i>		5	4	9	56%	44%
Chefs de service	T2	3	2	5	60%	40%
Sous-directeurs	T2	4	15	19	21%	79%
Experts de haut niveau	T2	0	1	1	0%	100%
Directeurs de projet	T2	3	10	13	23%	77%
<i>Total emplois de type 2</i>		10	28	38	26%	74%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	16	11	27	59%	41%
Responsable d'unité territoriale en DIRECCTE	T4	7	5	12	58%	42%
<i>Total emplois de type 4</i>		23	16	39	59%	41%
TOTAL		38	48	86	44%	56%

Primo-nominations aux ministères chargés des affaires sociales pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	4	4	8	50%	50%
<i>Total emplois de type 1</i>		4	4	8	50%	50%
Chefs de service	T2	1	1	2	50%	50%
Sous-directeurs	T2	3	9	12	25%	75%
Experts de haut niveau	T2	0	0	0	x	x
Directeurs de projet	T2	3	2	5	60%	40%
<i>Total emplois de type 2</i>		7	12	19	37%	63%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	5	6	11	45%	55%
Responsable d'unité territoriale en DIRECCTE	T4	5	4	9	56%	41%
<i>Total emplois de type 4</i>		10	10	20	50%	50%
TOTAL		21	26	47	45%	55%

3.6. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : un taux de primo-nominations de femmes dépassant les 30%, comme en 2013

Au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, les emplois concernés par le dispositif sont :

- Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef de service des corps d'inspection et de contrôle, les emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux pour les emplois de type 1,
- Les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- Les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État en direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour les emplois de type 4.

Les chiffres clés pour l'année 2014

26 nominations au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dont :

- 69% de nominations d'hommes,
- 31% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 17 étaient des primo-nominations dont :

- 65% de primo-nominations d'hommes,
- 35% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

34 nominations au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dont :

- 65% de nominations d'hommes,
- 35% de nominations de femmes.

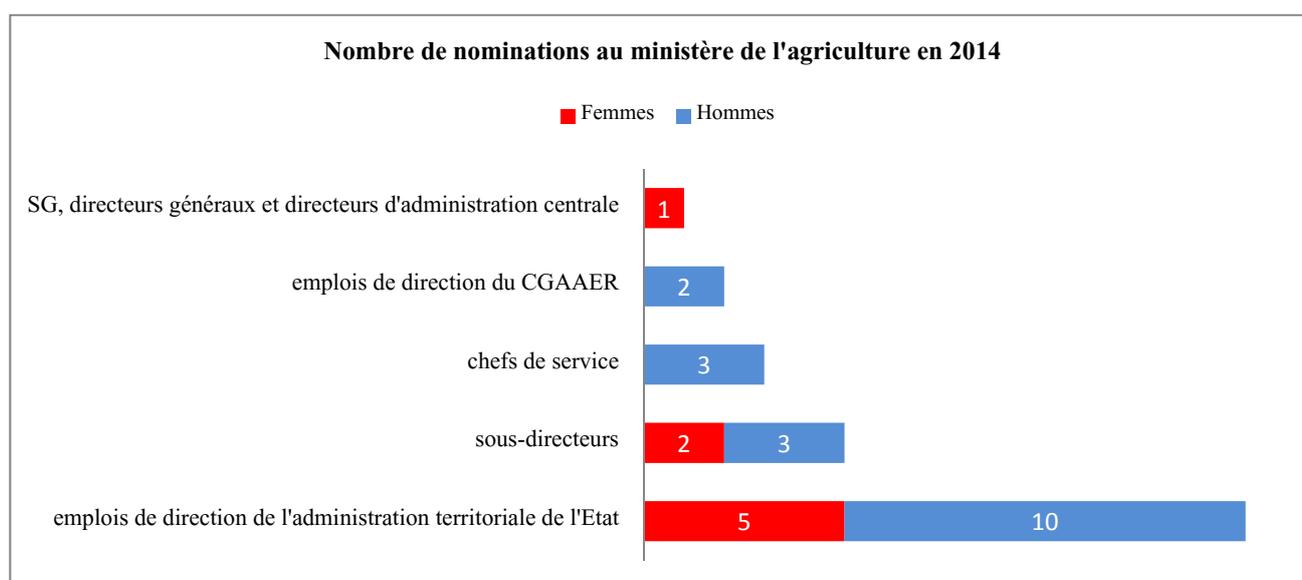
Parmi ces nominations, 19 étaient des primo-nominations dont :

- 63% de primo-nominations d'hommes,
- 37% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une représentation de femmes stable

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁰, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 26 personnes nommées durant l'année 2014, 31% étaient des femmes. Avec une baisse mesurée du taux de répartition entre les femmes et les hommes (35 % de nominations de femmes en 2013) malgré une diminution du nombre de nominations (34 nominations en 2013), le ministère de l'agriculture démontre la volonté d'une représentation équilibrée et durable de chaque sexe aux postes à responsabilité malgré des corps viviers très largement masculins²¹.



Une augmentation significative du taux de nominations de femmes dans les emplois de type 4 où le plus grand nombre de nominations a été constaté

Pour les emplois de type 1, le seul emploi laissé à la décision du gouvernement qui a fait l'objet d'une nomination a été confié à une femme (en tant que secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) alors que 2 nominations d'hommes ont été effectuées dans les emplois de direction du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. On comptabilise donc un taux de nominations de femmes de 33% sur les emplois de type 1.

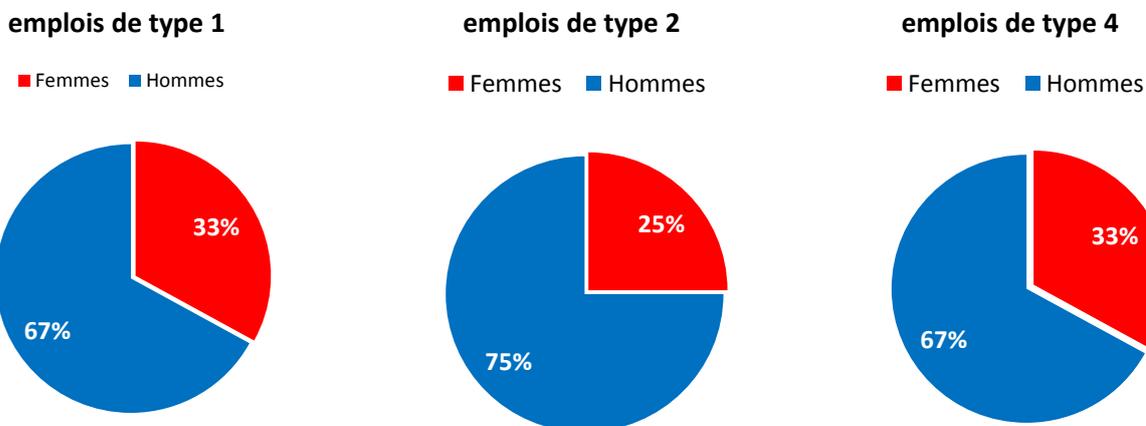
Une baisse importante du nombre de nominations dans les emplois de type 2 a été constatée cette année par rapport à 2013. 3 postes de chefs de service et 3 postes de sous-directeurs ont été attribués à des hommes alors que 2 postes de sous-directeurs ont été confiés à des femmes. Ainsi, sur 8 nominations au total, 25% ont concerné des femmes (41% l'année dernière sur 17 nominations au total).

²⁰ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

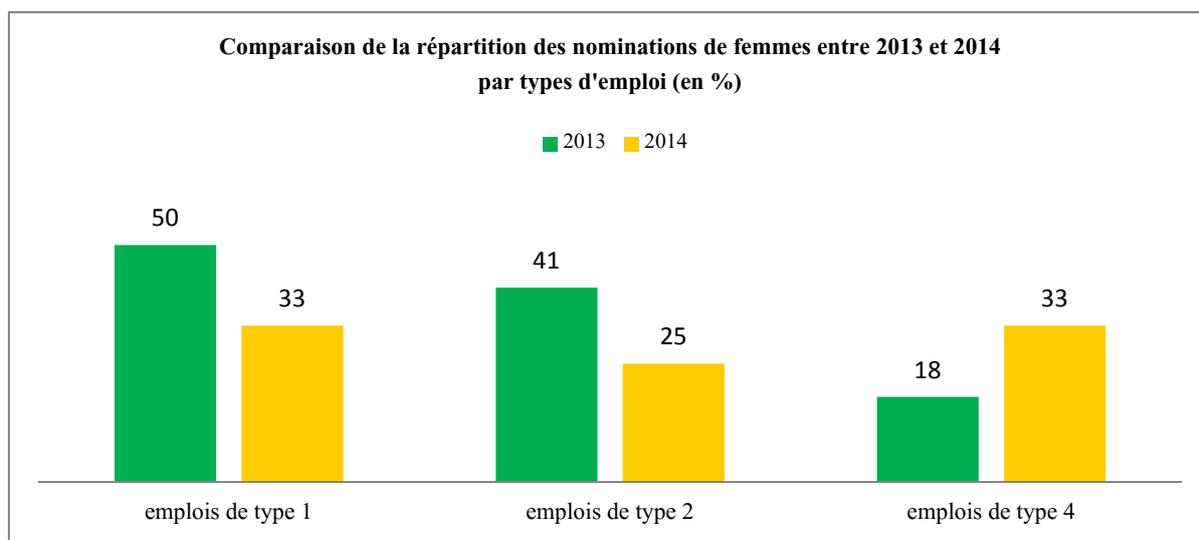
²¹ Ainsi, le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, qui relève du ministère de l'agriculture et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, comptait 26% de femmes au 31 décembre 2013. La part des femmes parmi les administrateurs civils rattachés en gestion au ministère de l'agriculture était de 25% au 31 décembre 2013 (Sources : DGAFP).

Seules les nominations dans les emplois de type 4, soit au sein des emplois de direction des DRAAF, connaissent une augmentation de leur taux de féminisation par rapport à 2013 (+15 points). Cela concerne l'intégralité des 15 nominations dans les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État où 5 nominations ont concerné des femmes.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



Une augmentation du taux de nominations de femmes par rapport à la première année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées s'observe sur le type d'emploi comportant le plus grand nombre de nominations effectuées en 2014 (emplois de type 4).

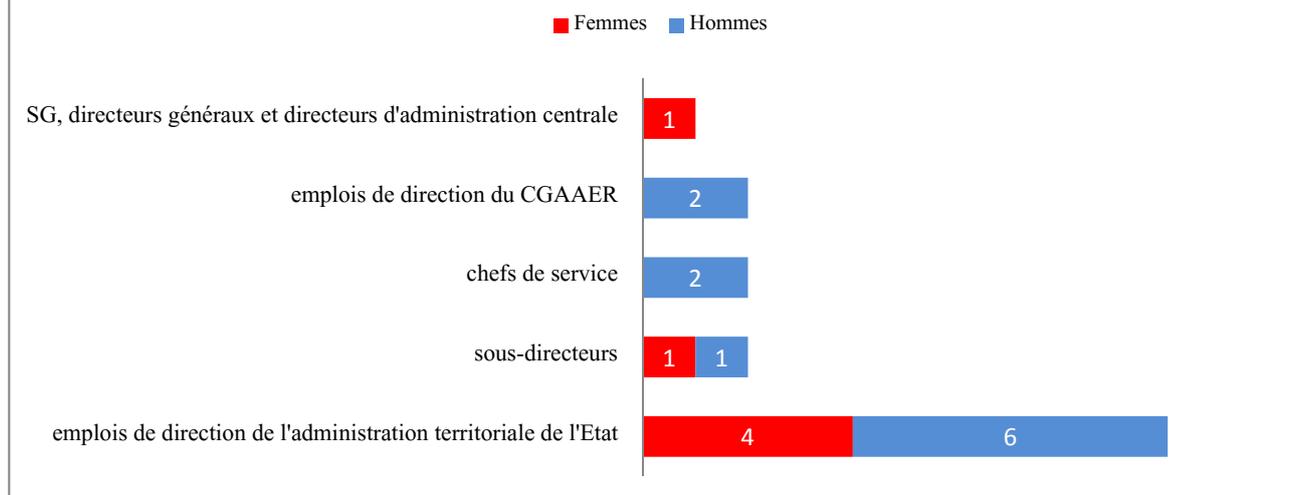


b) Les primo-nominations : une stabilité observée

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de l'agriculture, 6 des 8 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Sur 17 primo-nominations recensées au ministère de l'agriculture pour l'année 2014, 35% concernaient des femmes. Il est donc constaté une stabilité du taux de nominations féminines en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées (37% de primo-nominations féminines en 2013).

Nombre de primo-nominations au ministère de l'agriculture en 2014



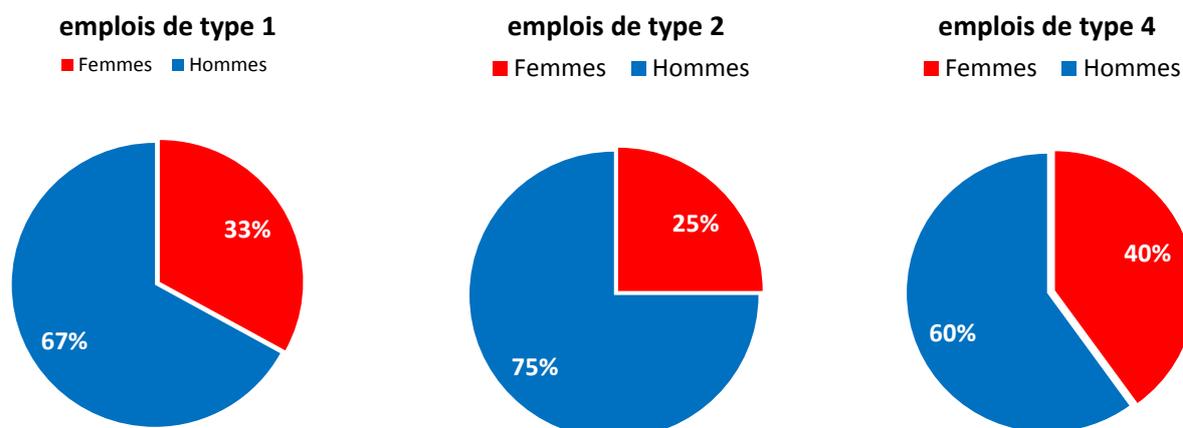
Un taux de féminisation de 40 % pour les primo-nominations dans les emplois de type 4

En 2014, le seul emploi laissé à la décision du gouvernement ayant fait l'objet d'une nomination a été confié à une femme primo-nommée alors que 2 primo-nominations d'hommes ont été effectuées dans les emplois de direction du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Les emplois de type 1 comptabilisent donc un taux de primo-nominations de femmes de 33%.

Concernant les emplois de type 2, 2 primo-nominations d'hommes ont été constatées sur l'ensemble des primo-nominations dans les emplois de chef de service alors que la parité est atteinte pour 2 postes de sous-directeurs pourvus cette année par des agents primo-nommés.

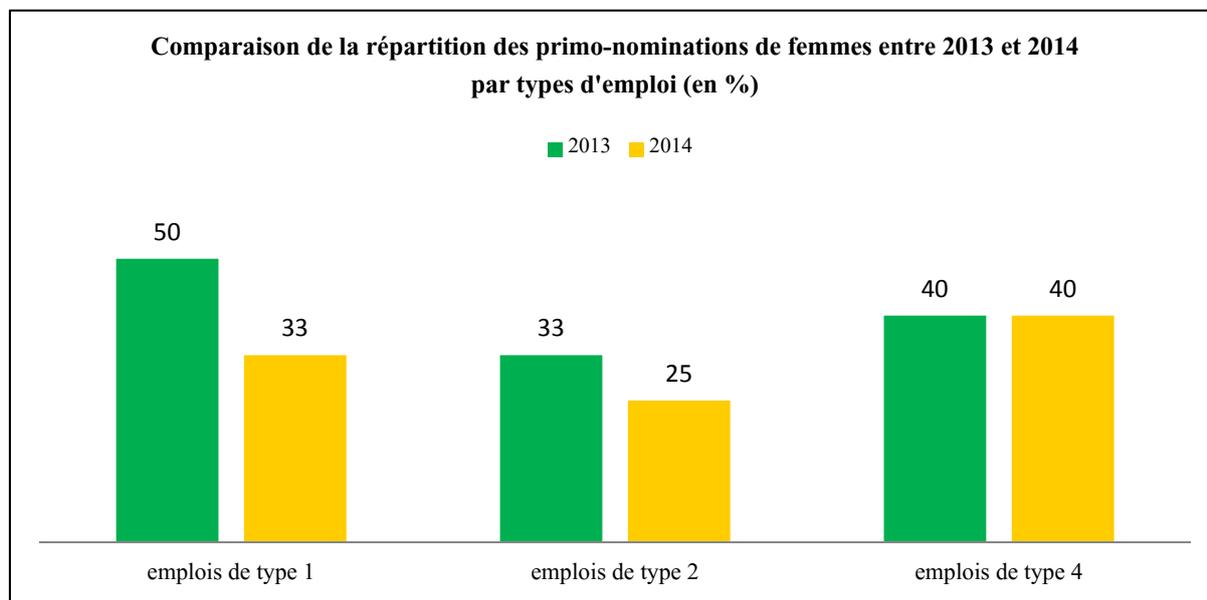
Alors que le nombre de primo-nominations dans les emplois de type 4 a été multiplié par deux cette année par rapport à l'année dernière (10 primo-nominations en 2014), un taux de féminisation identique est constaté dans ces emplois (40%).

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Une sous-représentation des femmes dans les emplois totalisant le plus grand nombre de primo-nominations

En comparant avec l'année 2013 où la totalité des types d'emplois présentaient un taux de féminisation de plus de 30%, il est observé pour l'année 2014 une plus faible proportion de femmes concernées par les primo-nominations au ministère de l'agriculture. Seuls les emplois de type 4 où le plus grand nombre de primo-nominations ont été constatées présentent un taux de féminisation identique à l'année 2013.



c) Conclusion

Le ministère de l'agriculture, qui atteint un taux de primo-nominations féminines de 35%, respecte largement l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe pour l'année 2014 prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1er janvier 2015, le taux de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. Ce département ministériel respecte donc déjà cet objectif grâce principalement au taux de féminisation de 40% dans les emplois de type 4 qui recensent le plus grand nombre de primo-nominations en 2014.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de l'agriculture envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de l'agriculture pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	0	1	1	0%	100%
Emplois de direction du CGAAER	T1	2	0	2	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		2	1	3	67%	33%
Chefs de service	T2	3	0	3	100%	0%
Sous-directeurs	T2	3	2	5	60%	40%
<i>Total emplois de type 2</i>		6	2	8	75%	25%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	10	5	15	67%	33%
<i>Total emplois de type 4</i>		10	5	15	67%	33%
TOTAL		18	8	26	69%	31%

Primo-nominations au ministère de l'agriculture pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	0	1	1	0%	100%
Emplois de direction du CGAAER	T1	2	0	2	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		2	1	3	67%	33%
Chefs de service	T2	2	0	2	100%	0%
Sous-directeurs	T2	1	1	2	50%	50%
<i>Total emplois de type 2</i>		3	1	4	75%	25%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	6	4	10	60%	40%
<i>Total emplois de type 4</i>		6	4	10	60%	40%
TOTAL		11	6	17	65%	35%

3.7. Le ministère de la culture et de la communication : une baisse significative à 28 % du taux de primo-nominations féminines qui permet néanmoins de respecter la proportion minimale

Au ministère de la culture et de la communication, les emplois concernés par le dispositif sont :

- Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale pour les emplois de type 1,
- Les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- Les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (direction régionale des affaires culturelles) pour les emplois de type 4.

Les chiffres clés pour l'année 2014

48 nominations au ministère de la culture et de la communication dont :

- 62% de nominations d'hommes,
- 38% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 25 étaient des primo-nominations dont :

- 72% de primo-nominations d'hommes,
- 28% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

38 nominations au ministère de la culture et de la communication dont :

- 61% de nominations d'hommes,
- 39% de nominations de femmes.

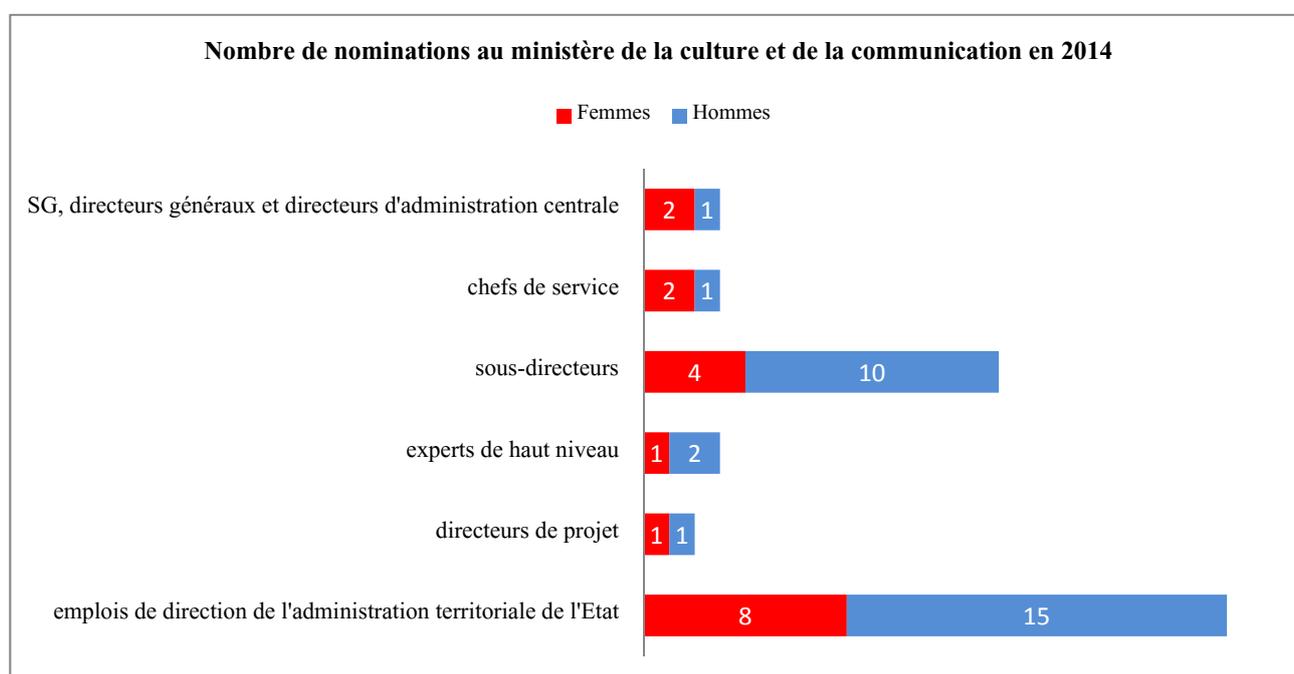
Parmi ces nominations, 23 étaient des primo-nominations dont :

- 52% de primo-nominations d'hommes,
- 48% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une représentation équilibrée et durable aux postes à responsabilité

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²², il convient de souligner le taux important de nominations féminines qui traduit comme en 2013 un réel effort en faveur de la féminisation des emplois supérieurs et dirigeants au ministère de la culture et de la communication

Ainsi, sur 48 personnes nommées durant l'année 2014, 38 % étaient des femmes. Ce maintien du taux de répartition entre les femmes et les hommes (39 % de nominations de femmes en 2013) dans un contexte d'augmentation du nombre de nominations (38 nominations en 2013), démontre la volonté du ministère de la culture et de la communication d'assurer une représentation équilibrée et durable de chaque sexe aux postes à responsabilité.



Le fort taux de nominations de femmes sur des emplois de type 1 (emplois laissés à la décision du gouvernement) même si le volume de nominations dans ce type d'emplois est faible quantitativement en comparaison des types d'emploi 2 et 4, conforte ce constat.

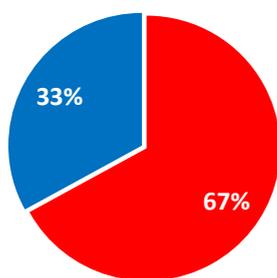
Le taux de nominations de femmes est significatif pour les emplois de secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs d'administration centrale et chefs de service (67 %) tandis que 50% des nominations de directeurs de projet concernent des femmes.

²² C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014

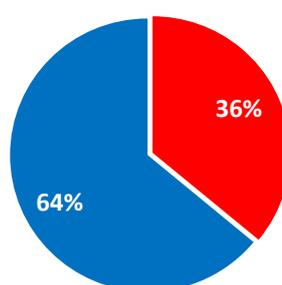
emplois de type 1

Femmes Hommes



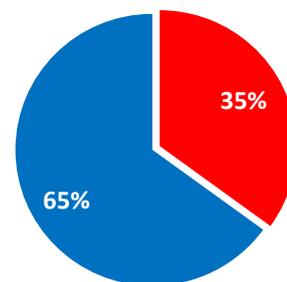
emplois de type 2

Femmes Hommes



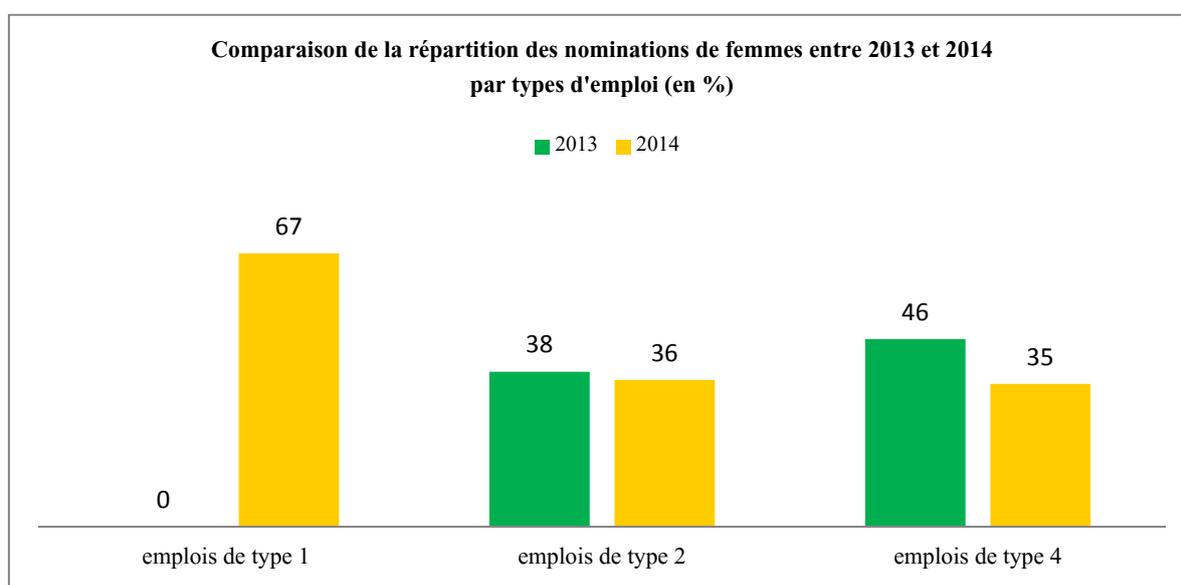
emplois de type 4

Femmes Hommes



Comparaison de la répartition des nominations de femmes entre 2013 et 2014 par types d'emploi (en %)

2013 2014

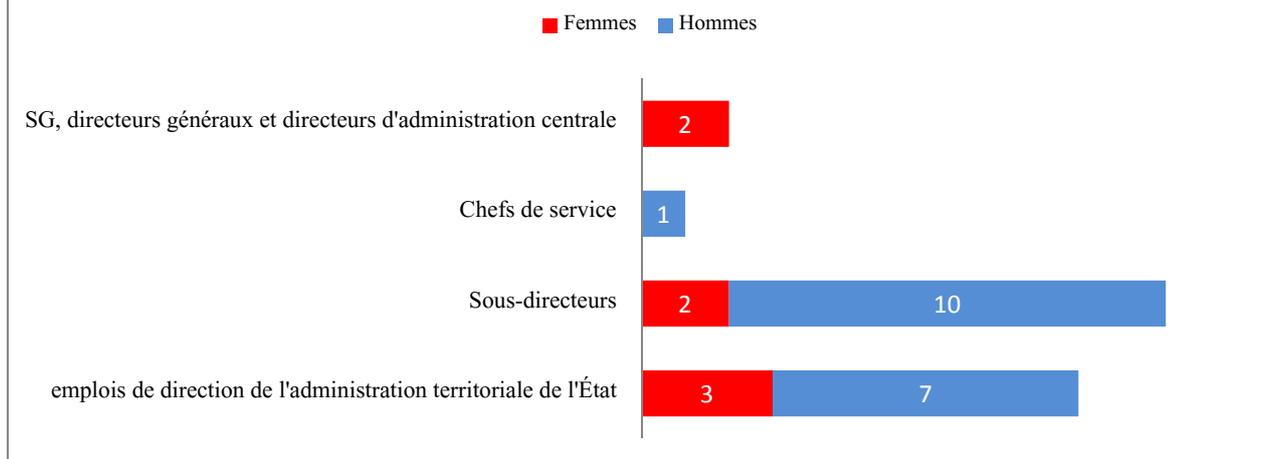


b) Les primo-nominations : une baisse réelle à relever

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de la culture et de la communication, 7 des 18 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Sur 25 primo-nominations recensées au ministère de la culture et de la communication pour l'année 2014, 28 % ont concerné des femmes. Il est donc constaté une baisse significative du taux de nominations féminines en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées en 2013 où le ministère de la culture et de la communication s'était particulièrement démarqué des autres départements ministériels avec 48% de primo-nominations féminines.

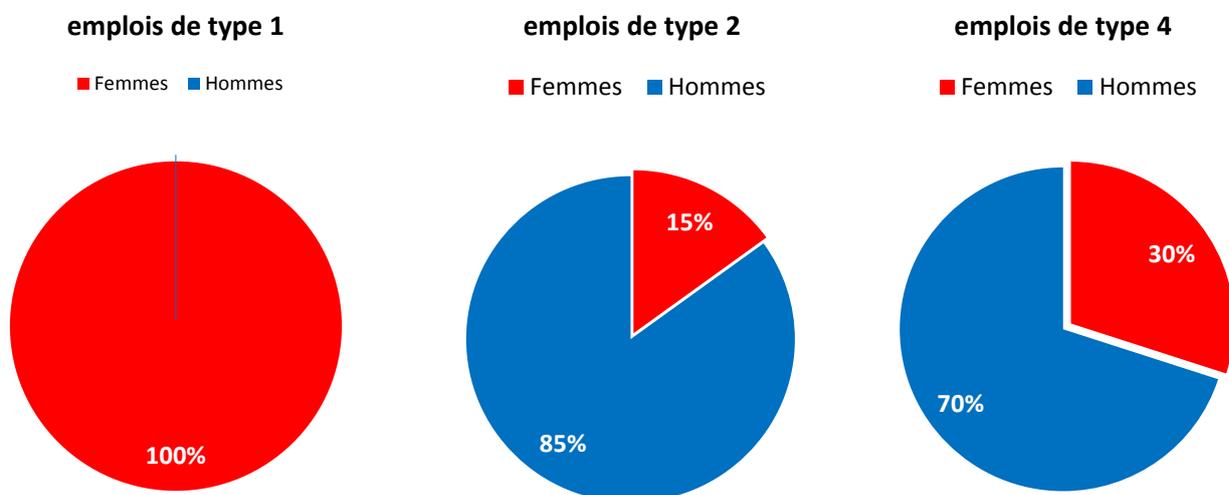
Nombre de primo-nominations au ministère de la culture et de la communication en 2014



De forts déséquilibres dans certains types d'emploi à relativiser au regard du nombre limité de primo-nominations

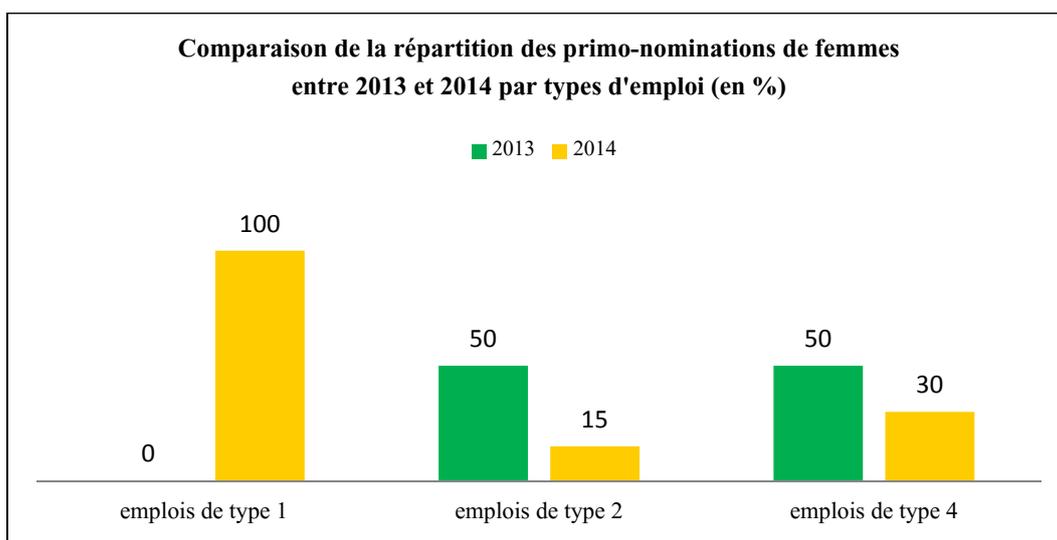
Les primo-nominations dans les emplois de type 1 atteignent un taux de 100% alors que les primo-nominations dans les emplois de chefs de service sont en 2014 intégralement masculines. Ces taux de répartition par sexe doivent être relativisés au regard du nombre limité de primo-nominations dans ces emplois (2 primo-nominations pour les emplois de type 1 et une primo-nomination pour les emplois de type 2).

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Une sous-représentation des femmes dans les emplois regroupant le plus grand nombre de primo-nominations

En comparant avec l'année 2013 où la majorité des types d'emplois présentaient une répartition équilibrée, il est constaté pour l'année 2014 une disparité entre les différents types d'emplois avec une sous-représentation des femmes sur les emplois de type 2 où le nombre de primo-nominations est le plus important (13 primo-nominations dont 2 primo-nominations de femmes).



Par rapport à l'année 2013, la répartition des nominations par types d'emploi est moins bien équilibrée pour les emplois de types 2 et 4. Il est nécessaire de relativiser ce constat pour les emplois de type 1 où le nombre de primo-nominations est trop peu important pour une analyse pertinente.

c) Conclusion

Le ministère de la culture et de la communication se distingue des autres départements ministériels par un taux de nominations de femmes sur les postes à responsabilité proches de 40% pour la deuxième année consécutive. Le dispositif des nominations équilibrées ne s'appliquant qu'aux « primo-nominations », il conviendra pour le ministère de la culture et de la communication de rester vigilant afin d'atteindre le taux minimal de 30% fixé par la loi pour l'année 2015. Cet objectif apparaît accessible avec un taux de primo-nominations de 48% en 2013 et de 28% en 2014.

Cet effort réel en faveur de la féminisation des emplois supérieurs et dirigeants peut s'expliquer notamment par la féminisation des membres du corps des administrateurs civils au ministère de la culture et de la communication, principal corps « vivier » des emplois de direction d'administration centrale, les femmes représentant ainsi 42% des administrateurs civils rattachés au ministère de la culture et de la communication au 31 décembre 2013 contre 28% dans l'ensemble des ministères. Mais il est également à noter qu'une grande partie des nominations effectuées sur les emplois fonctionnels en 2014 a concerné des agents venant d'autres ministères, qu'ils appartiennent ou non au corps des administrateurs civils, ou des agents appartenant aux corps propres au ministère.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de la culture et de la communication envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de la culture et de la communication pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	1	2	3	33%	67%
<i>Total emplois de type 1</i>		1	2	3	33%	67%
Chefs de service	T2	1	2	3	33%	67%
Sous-directeurs	T2	10	4	14	71%	29%
Experts de haut niveau	T2	2	1	3	67%	33%
Directeurs de projet	T2	1	1	2	50%	50%
<i>Total emplois de type 2</i>		14	8	22	67%	36%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	15	8	23	65%	35%
<i>Total emplois de type 4</i>		15	8	23	65%	35%
TOTAL		30	18	48	62%	38%

Primo-nominations au ministère de la culture et de la communication pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	0	2	2	0%	100%
<i>Total emplois de type 1</i>		0	2	2	0%	100%
Chefs de service	T2	1	0	1	100%	0%
Sous-directeurs	T2	10	2	12	83%	17%
Experts de haut niveau	T2	0	0	0	x	x
Directeurs de projet	T2	0	0	0	x	x
<i>Total emplois de type 2</i>		11	2	13	85%	15%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	7	3	10	70%	30%
<i>Total emplois de type 4</i>		7	3	10	70%	30%
TOTAL		18	7	25	72%	28%

3.8. Le ministère de la défense : 25% de primo-nominations de femmes répartis de façon homogène pour chaque type d'emplois susceptibles d'assurer une féminisation pérenne dans les postes civils à responsabilité de ce département ministériel

Au ministère de la défense, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, l'emploi de délégué général pour l'armement et l'emploi de délégué à l'information et à la communication de la défense (DICOD) placé sous l'autorité du ministre pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, les emplois d'expert de haut niveau, de directeur de projet des administrations de l'État et les emplois d'inspecteur civil du ministère de la défense pour les emplois de type 2.

Il convient de rappeler que les nominations sur les emplois supérieurs relevant de la sphère militaire sont exclues du dispositif.

Les chiffres clés pour l'année 2014

26 nominations au ministère de la défense dont :

- 73% de nominations d'hommes,
- 27% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 16 étaient des primo-nominations dont :

- 75% de primo-nominations d'hommes,
- 25% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

42 nominations au ministère de la défense dont :

- 76% de nominations d'hommes,
- 24% de nominations de femmes.

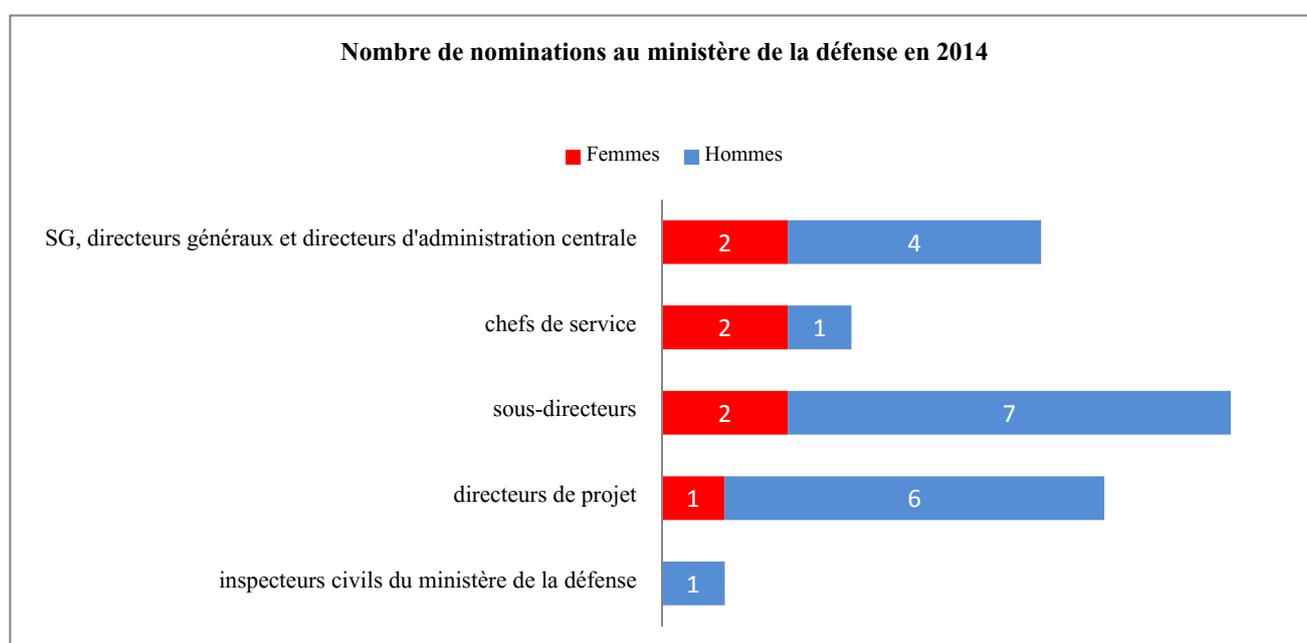
Parmi ces nominations, 27 étaient des primo-nominations dont :

- 74% de primo-nominations d'hommes,
- 26% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une augmentation significative du taux de représentation des femmes entre 2013 et 2014

Même si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²³, il sera fait un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel

Sur 26 personnes nommées durant l'année 2014, 27% étaient des femmes. Alors que le nombre de nominations connaît une forte baisse entre la première année de mise en œuvre du dispositif et l'année 2014 (42 nominations en 2013), le ministère de la défense présente un taux de nominations de femmes de 27%, en augmentation de 3 points par rapport à 2013 (24%) pour l'ensemble des différents emplois concernés par le dispositif.

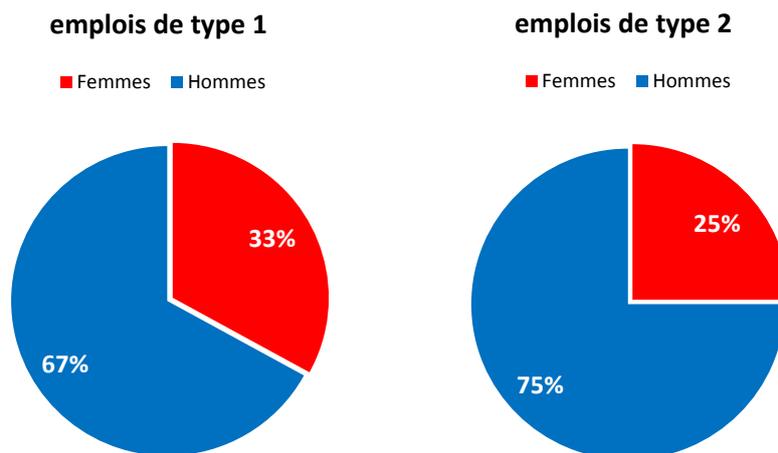


Une représentation féminine mieux répartie entre les deux types d'emploi

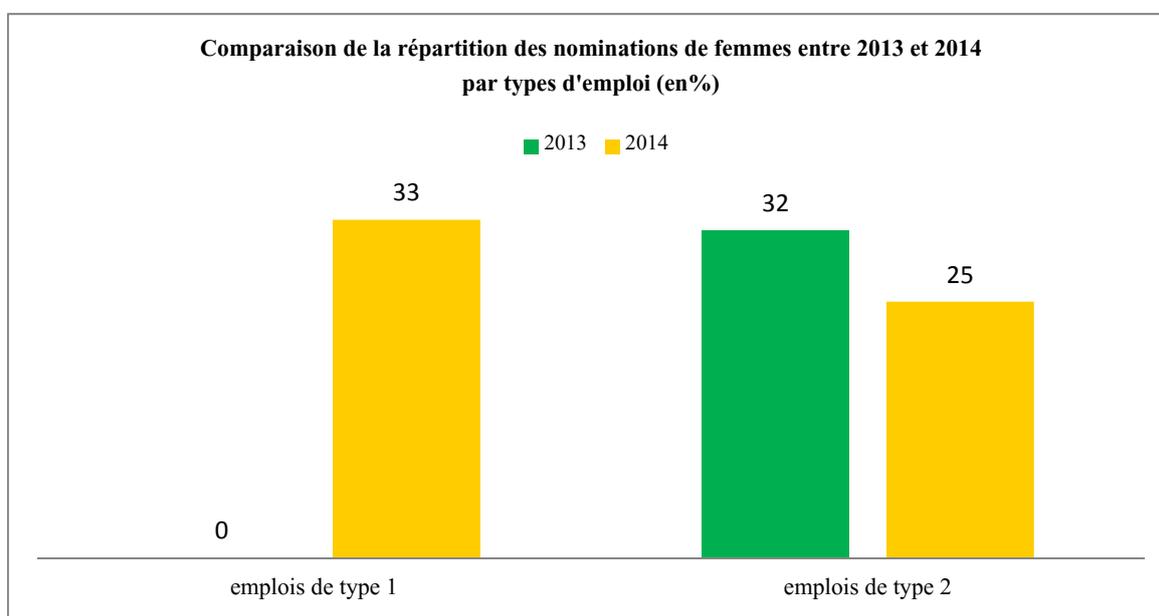
Le vivier, constitué en partie de personnels militaires encore peu féminisés, pouvait expliquer les résultats de l'année dernière. Pour l'année 2014, sur les 6 nominations sur des emplois de type 1, 2 concernent des femmes. De même, les nominations sur des emplois de chef de service se féminisent un peu plus (2 nominations sur 3 sont féminines) même si le nombre total de ces nominations est plus faible qu'en 2013 où 6 nominations avaient été comptabilisées au total (toutes masculines).

²³ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



Concernant les autres emplois de type 2, il est constaté pour l'année 2014 une répartition plus favorable aux femmes des nominations sur les emplois de chef de service avec un taux de féminisation de 67% dans un contexte de diminution de moitié des nominations dans ces emplois (6 nominations en 2013). L'analyse des nominations sur les emplois de type 2 en 2013 faisait apparaître des disparités entre les emplois de chef de service qui présentaient un taux de nominations de femmes nul et les emplois de sous-directeur (33%), d'expert de haut niveau (50%) et de directeur de projet (43%). Le seul emploi d'inspecteur civil du ministère de la défense avait été confié à une femme. Cette année, les nominations de sous-directeurs présentent un taux de féminisation de 22% (9 nominations) et les emplois de directeur de projet de 14% (7 nominations). Aucune nomination d'expert de haut niveau n'a été effectuée au ministère de la défense en 2014. La seule nomination dans l'emploi d'inspecteur civil a concerné un homme.

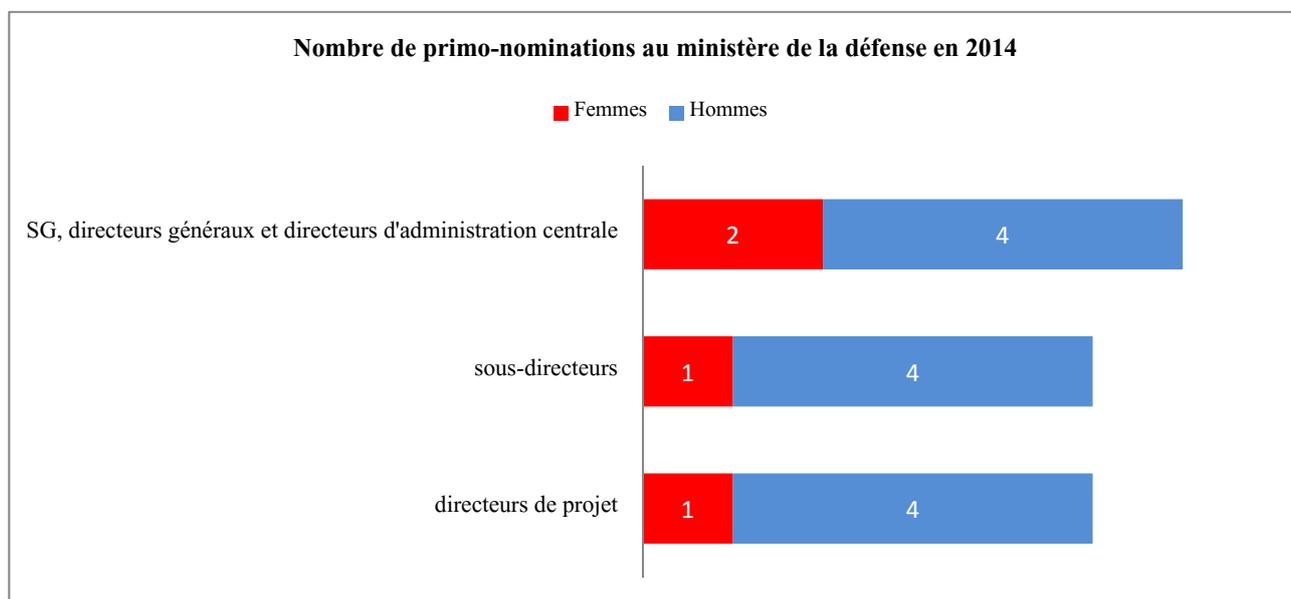


Une comparaison entre 2013 et 2014 du taux des nominations de femmes souligne une meilleure répartition entre femmes et hommes sur les deux types d'emploi du ministère de la défense. Les nominations de femmes sur les emplois de type 1 présentent une augmentation de 33 points par rapport à l'année dernière alors que dans les emplois de type 2, elles baissent de 7 points.

b) Les primo-nominations : une stabilité constatée

L'obligation d'équilibrer les nominations s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de la défense, 4 des 7 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

Sur 16 primo-nominations recensées au ministère de la défense pour l'année 2014, 25% ont concerné des femmes. Il est donc constaté une stabilité du taux de primo-nominations féminines en comparaison avec la première année de la mise en œuvre du dispositif dans ce ministère (26% de primo-nominations de femmes en 2013).

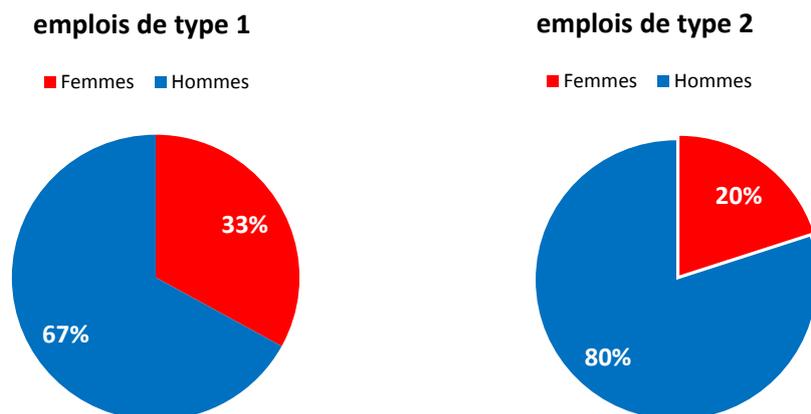


Les emplois de type 1, où le plus grand nombre de primo-nominations est enregistré, présentent un taux de féminisation de 33 %

Les primo-nominations féminines dans les emplois de type 1 atteignent un taux de 33% : 2 primo-nominations de femmes ont été réalisées sur 6 primo-nominations en 2014. La répartition entre les deux sexes est donc identique aux nominations présentées ci-dessus. Il est donc constaté cette année une évolution vers une féminisation des emplois tels que ceux de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale en comparaison avec l'année 2013 (sur 8 primo-nominations effectuées par ce ministère, aucune ne concernait des femmes).

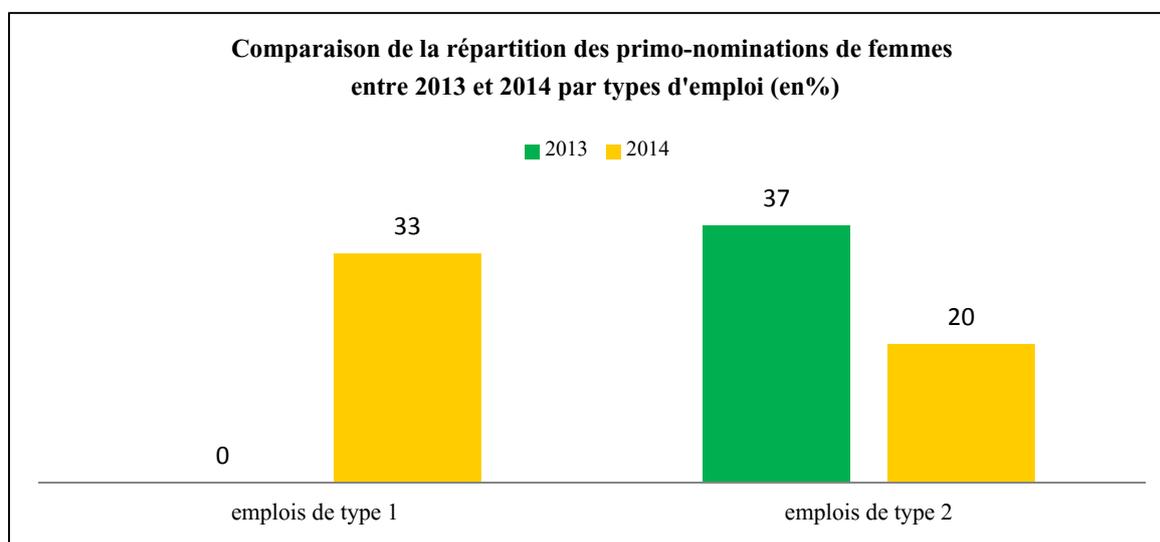
Les emplois de type 2, les emplois de sous-directeur (33% en 2013) et les emplois de directeur de projet (75% en 2013) présentent un taux de féminisation de 20% en 2014. Alors que l'année dernière, 5 primo-nominations d'hommes en qualité de chef de service (100% des primo-nominations dans cet emploi) et 1 primo-nomination féminine comme expert de haut niveau (100% des primo-nominations dans cet emploi) avaient été constatés, aucune primo-nomination n'a été effectuée sur ces emplois en 2014.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Par rapport à 2013, les emplois de type 1 enregistrent une forte hausse

En 2014, les primo-nominations de femmes sur les emplois de type 1 connaît une augmentation significative. En comparaison avec 2013, la progression est de 33 points pour ces emplois, ce qui semble traduire la volonté du ministère de la défense de féminiser les postes à haute responsabilité dans la sphère civile. Les 6 nominations sur ces emplois sont toutes des primo-nominations, dont 2 primo-nominations de femmes. En revanche, la tendance s'inverse pour les emplois de type 2 pour lesquels les primo-nominations féminines diminuent de 17 points, alors que les primo-nominations sont plus nombreuses sur ces emplois (10 primo-nominations en 2014 soit la moitié des nominations prononcées).



c) Conclusion

Le ministère de la défense, avec un taux de primo-nominations féminines de 25%, respecte l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, l'obligation de primo-nominations du sexe le moins représenté

sera de 30% au minimum. Les efforts du ministère de la défense devront porter sur les nominations aux emplois de type 2 les plus nombreuses, point de vigilance pour l'année 2015.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous correspond au formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de la défense envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de la défense pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	4	2	6	67%	33%
<i>Total emplois de type 1</i>		4	2	6	67%	33%
Chefs de service	T2	1	2	3	33%	67%
Sous-directeurs	T2	7	2	9	78%	22%
Directeurs de projet	T2	6	1	7	86%	14%
Inspecteurs civils du ministère de la défense	T2	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 2</i>		15	5	20	75%	25%
TOTAL		19	7	26	73%	27%

Primo-nominations au ministère de la défense pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	4	2	6	67%	33%
<i>Total emplois de type 1</i>		4	2	6	67%	33%
Chefs de service	T2	0	0	0	x	x
Sous-directeurs	T2	4	1	5	80%	20%
Directeurs de projet	T2	4	1	5	80%	20%
Inspecteurs civils du ministère de la défense	T2	0	0	0	x	x
<i>Total emplois de type 2</i>		8	2	10	80%	20%
TOTAL		12	4	16	75%	25%

3.9. Les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement : un taux global de 26% de primo-nominations de femmes en diminution de 10 points par rapport à 2013

Au sein des ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement, les emplois concernés par le dispositif sont :

- Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef du service des corps d'inspection et de contrôle et les emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du conseil général de l'environnement et du développement durable pour les emplois de type 1,
- Les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- Les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) pour les emplois de type 4.

Les chiffres clés pour l'année 2014

78 nominations aux ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement dont :

- 69% de nominations d'hommes,
- 31% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 43 étaient des primo-nominations dont :

- 74% de primo-nominations d'hommes,
- 26% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

76 nominations aux ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement dont :

- 68% de nominations d'hommes,
- 32% de nominations de femmes.

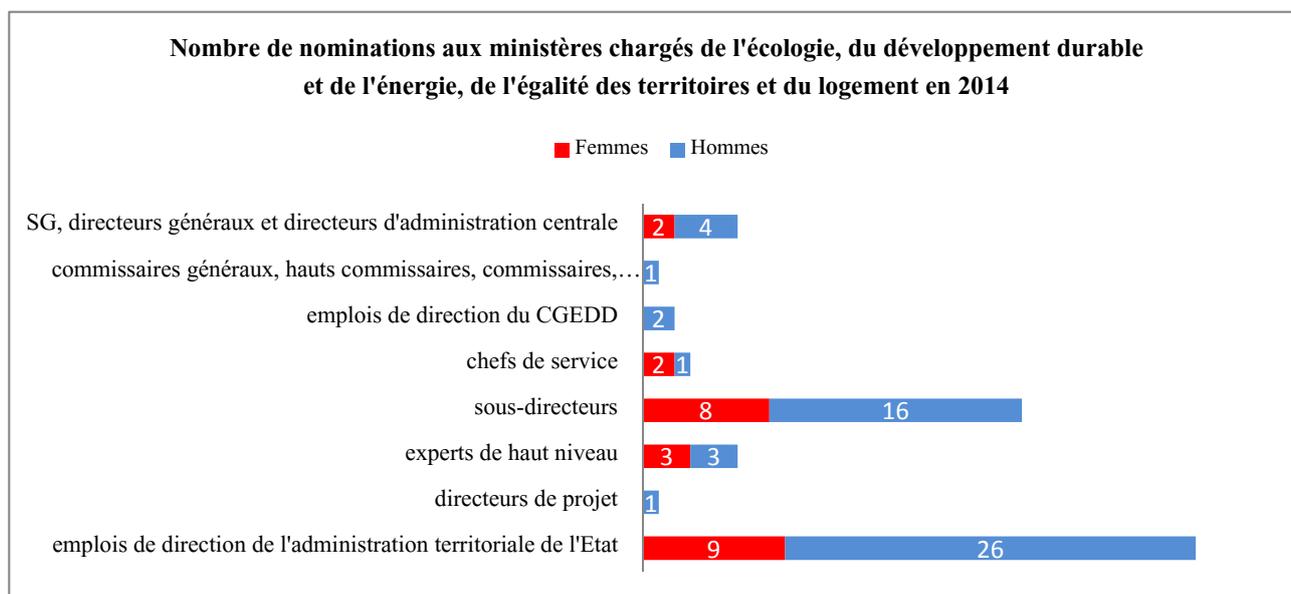
Parmi ces nominations, 59 étaient des primo-nominations dont :

- 64% de primo-nominations d'hommes,
- 36% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une féminisation stable par rapport à 2013

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁴, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 78 personnes nommées durant l'année 2014, 31% étaient des femmes. Le maintien du taux de répartition entre les femmes et les hommes (32% de nominations de femmes en 2013) dans le cadre d'un nombre de nominations quasiment identique (76 nominations en 2013), semble confirmer la volonté des ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement d'assurer une représentation équilibrée et durable de chaque sexe aux postes à responsabilité.



Une répartition par sexe plus équilibrée pour les nominations dans les emplois de type 2

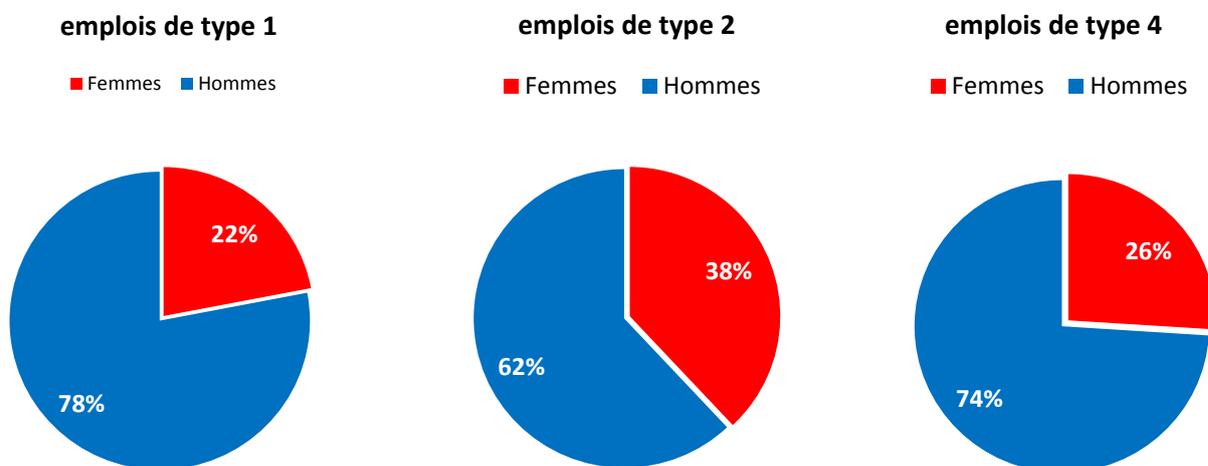
Avec au total 9 nominations pour l'année 2014, le groupe des emplois incluant ceux de secrétaire général, de directeur général et de directeur d'administration centrale présente un taux de féminisation de 33% (50% en 2013). L'ensemble des emplois de commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre et des emplois de direction du conseil général de l'environnement et du développement durable a été confié à des hommes (3 nominations).

La féminisation des nominations dans les emplois de type 2 progresse de 15 points pour assurer un meilleur équilibre entre les 2 sexes dans les différents emplois. Les nominations sur les emplois de chef de service présentent un taux de féminisation de 67% (la totalité des 5 nominations dans ces emplois avait concerné des hommes en 2013). Les femmes représentent 33% des nominations de 2014 sur les emplois de sous-directeur (22% en 2013) et 50% des nominations sur les emplois d'expert de haut niveau (33% en 2013). Le seul emploi de directeur de projet a été confié à un homme.

²⁴ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

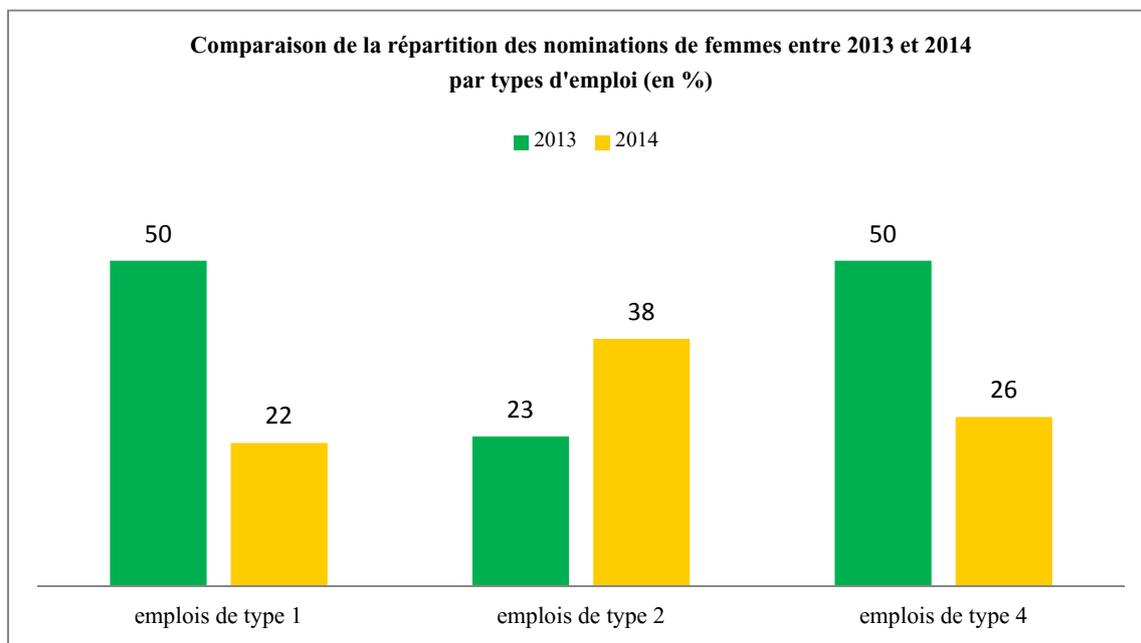
Sur les 35 nominations effectuées sur les emplois de type 4, 9 ont concerné des femmes. Le taux de féminisation sur les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État est de 26% (9 nominations de femmes sur un total de 35 nominations).

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



La parité des nominations dans les emplois de type 1 et 4 n'est plus respectée

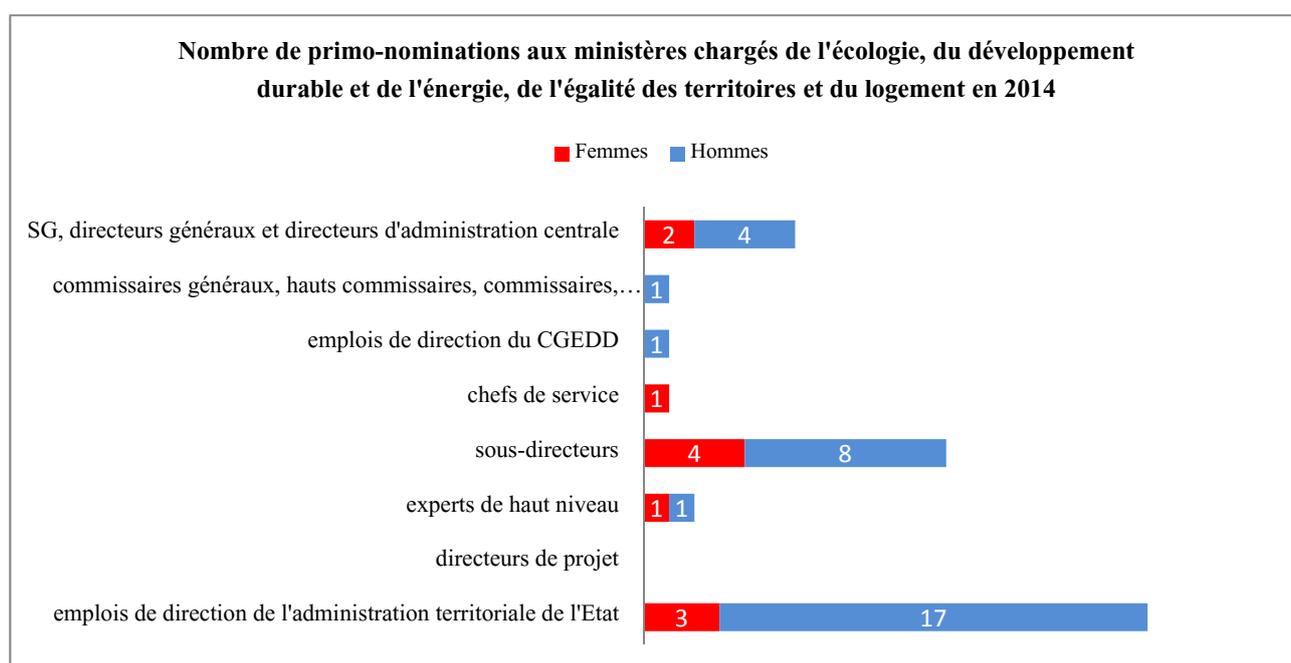
Alors que 50% de femmes avaient été nommées dans les emplois de type 1 et 4 en 2013, un déséquilibre notable est constaté en 2014. Le taux de féminisation des emplois de type 1 chute de 28 points, alors que celui des emplois de type 4, où le nombre de nominations est le plus important, baisse de 24 points. Seuls les emplois de type 2 connaissent un flux de nominations de femmes en progression de 15 points.



b) Les primo-nominations : une diminution de 10 points pour les femmes

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au sein des ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement, 11 des 24 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

Sur 43 primo-nominations recensées pour l'année 2014 au sein des ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement, 26% ont concerné des femmes. Il est donc constaté une baisse significative du taux de primo-nominations féminines en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées lors de laquelle les primo-nominations avaient concerné 36% de femmes dans ce département ministériel.



25% des primo-nominations dans les emplois de type 1 et 40% dans les emplois de type 2 sont féminines

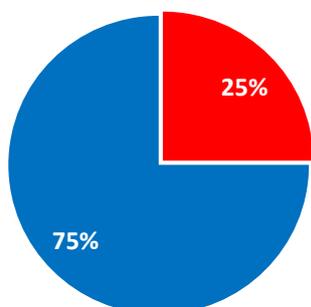
Avec 6 primo-nominations effectuées en 2014 dont 2 primo-nominations de femmes, le groupe incluant les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale présente un taux de féminisation de 33%. Le seul emploi à pourvoir en 2014 dans les emplois de commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre a été attribué à un homme tout comme l'unique nomination dans les emplois de direction du conseil général de l'environnement et du développement durable.

S'agissant des emplois de type 2, le seul poste de chef de service ayant fait l'objet d'une primo-nomination a été pourvu par une femme. Sur 12 primo-nominations de sous-directeurs, 4 emplois ont été confiées à des femmes. Une représentation équilibrée des deux sexes est constatée pour les 2 primo-nominations d'experts de haut niveau. Les primo-nominations dans les emplois de type 2 présentent ainsi un taux de féminisation de 40%.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014

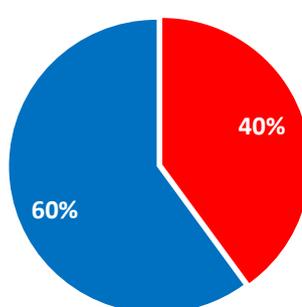
emplois de type 1

■ Femmes ■ Hommes



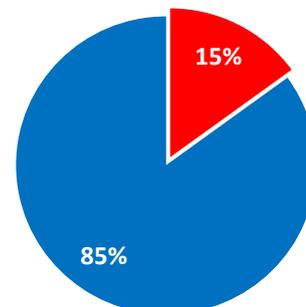
emplois de type 2

■ Femmes ■ Hommes



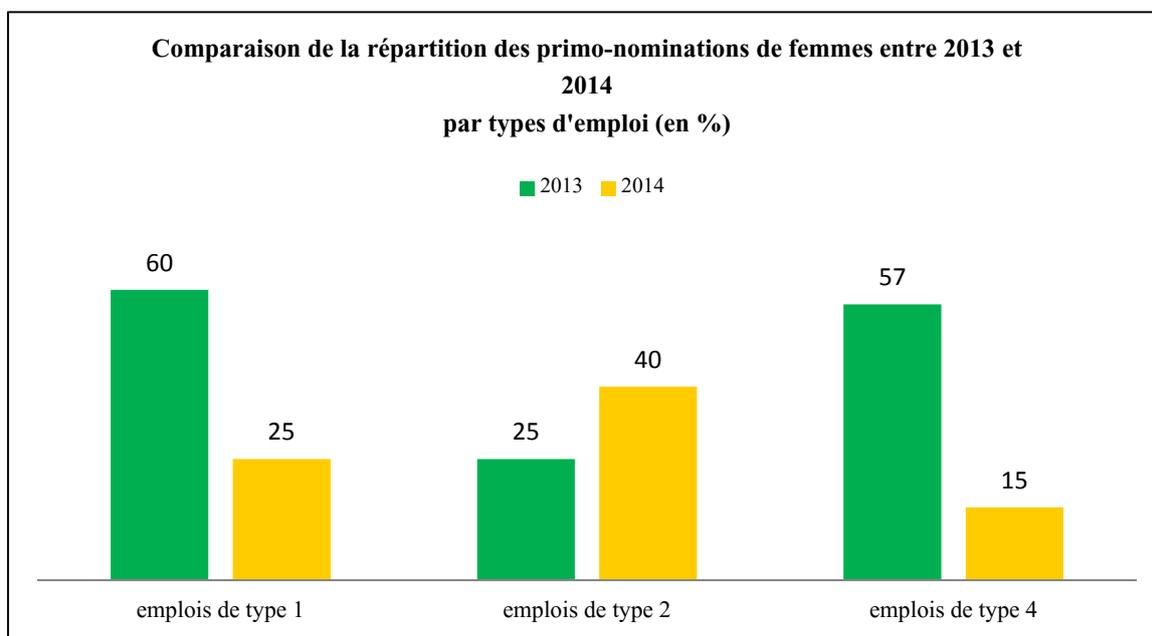
emplois de type 4

■ Femmes ■ Hommes



Une diminution du taux de féminisation de 42 points pour les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État sur lesquels le plus grand nombre de primo-nominations est comptabilisé

De 2013 à 2014, des écarts importants sont constatés aussi bien sur les emplois de type 1 (-35 points par rapport à 2013) que sur les emplois de type 4 (-42 points), où la majorité des primo-nominations est recensée (28 primo-nominations au total). Seul le taux de féminisation des emplois de type 2 augmente : +15 points de 2013 à 2014, grâce aux 6 primo-nominations de femmes sur 15 au total.



c) Conclusion

Les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement, en atteignant un taux de primo-nominations féminines de 26%, respectent l'obligation légale d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe pour l'année 2014. A partir du 1er janvier 2015, le seuil de primo-nominations du sexe le moins représenté sera porté à 30%. L'atteinte de cet objectif paraît réalisable dans la mesure où un taux de féminisation des primo-nominations de 36% avait été atteint en 2013. Une diminution importante du taux de féminisation des primo-nominations dans les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (-42 points par rapport à 2013) sur lesquels le plus grand nombre de primo-nominations est comptabilisé en 2014, n'a pas permis d'atteindre les résultats de 2013. Les ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement devront faire preuve d'une vigilance particulière sur la féminisation de ces emplois dans les prochaines années.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général des ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations aux ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'égalité des territoires et du logement pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	4	2	6	67%	33%
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	1	0	1	100%	0%
Emplois de direction du CGEDD	T1	2	0	2	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		7	2	9	78%	22%
Chefs de service	T2	1	2	3	33%	67%
Sous-directeurs	T2	16	8	24	67%	33%
Experts de haut niveau	T2	3	3	6	50%	50%
Directeurs de projet	T2	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 2</i>		21	13	34	62%	38%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	26	9	35	74%	26%
<i>Total emplois de type 4</i>		26	9	35	74%	26%
TOTAL		54	24	78	69%	31%

**Primo-nominations aux ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
de l'égalité des territoires et du logement pour 2014**

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	4	2	6	67%	33
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	1	0	1	100%	0
Emplois de direction du CGEDD	T1	1	0	1	100%	0%
Total emplois de type 1		6	2	8	75%	25%
Chefs de service	T2	0	1	1	0%	100%
Sous-directeurs	T2	8	4	12	67%	33%
Experts de haut niveau	T2	1	1	2	50%	50%
Directeurs de projet	T2	0	0	0	x	x
Total emplois de type 2		9	6	15	60%	40%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	17	3	20	85%	15%
Total emplois de type 4		17	3	20	85%	15%
TOTAL		32	11	43	74%	26%

3.10. Les ministères économiques et financiers : un taux de 25% de primo-nominations féminines incitant à un effort sur les nominations et les primo-nominations concernant les emplois spécifiques à ces ministères

Au sein des ministères économiques et financiers, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef de service des corps d'inspection et de contrôle et les emplois de direction du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, les emplois d'expert de haut niveau et les emplois de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État et les emplois de responsable d'unité territoriale en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi pour les emplois de type 4,
- les chefs de mission de contrôle général économique et financier pour les emplois de type 6,
- les emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel pour les emplois de type 7,
- les emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects pour les emplois de type 8,
- les postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de 1^{ère} classe et de classe exceptionnelle, et les emplois de chef de service comptable de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie à la direction générale des finances publiques pour les emplois de type 10.

Ainsi, du fait de l'étendue de leur périmètre et de leurs missions, les ministères économiques et financiers sont concernés par 8 types d'emploi sur les 10 de la fonction publique de l'État.

Les chiffres clés pour l'année 2014

172 nominations aux ministères économiques et financiers dont :

- 78% de nominations d'hommes,
- 22% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 106 étaient des primo-nominations dont :

- 75% de primo-nominations d'hommes,
- 25% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

283 nominations au ministère économiques et financiers dont :

- 76% de nominations d'hommes,
- 24% de nominations de femmes.

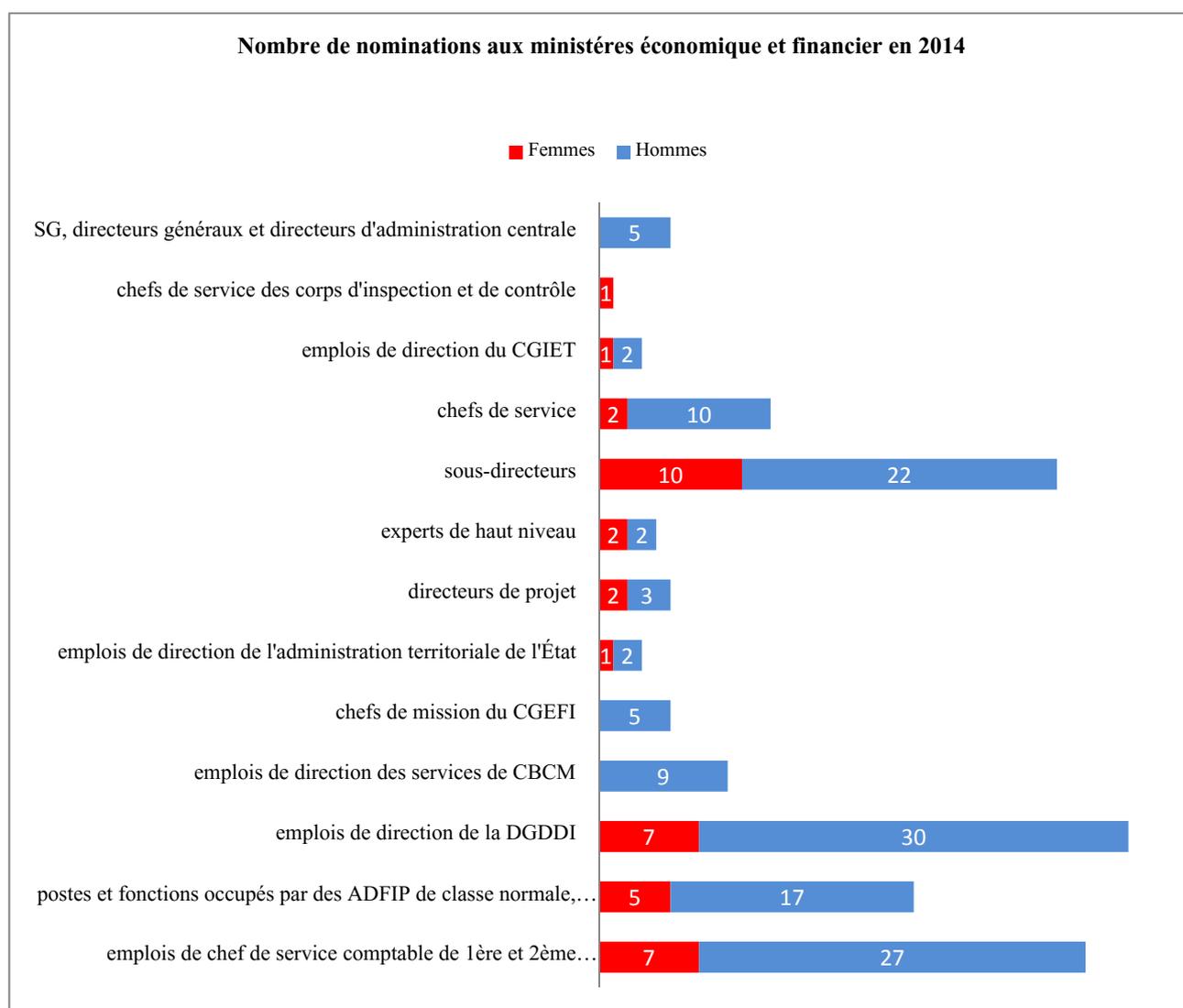
Parmi ces nominations, 114 étaient des primo-nominations dont :

- 73% de primo-nominations d'hommes,
- 27% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une baisse de 2 points du taux de représentation des femmes entre 2013 et 2014

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁵, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 172 personnes nommées durant l'année 2014 au sein des ministères économiques et financiers, 22% étaient des femmes. La baisse est faible (-2 points) mais à analyser au regard d'une importante diminution du nombre de nominations entre 2013 et 2014 (-111 nominations).



²⁵ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Une faible représentation des femmes dans les emplois spécifiques aux ministères économiques et financiers

Concernant les emplois laissés à la décision du gouvernement et les emplois de direction de l'administration centrale, avec 2 nominations de femmes sur 9 nominations effectuées en 2014, il est constaté entre les deux premières années de la mise en œuvre du dispositif, une baisse de 18 points du taux de féminisation des nominations sur les emplois de type 1 pour un nombre de nominations quasiment identique (10 nominations en 2013). Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale ont fait l'objet de nominations exclusivement masculines. Les emplois de direction du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) montrent une meilleure répartition par sexe avec 33% de nominations de femmes constatées en 2014 (0% en 2013). Il est à noter enfin la nomination d'une femme en tant que chef de service du contrôle général économique et financier (CGEFI).

La baisse de 7 points des nominations de femmes constatée en 2014 sur 53 nominations effectuées dans les emplois de type 2 doit être relativisée du fait de la stabilité du taux de nominations de femmes dans les emplois de sous-directeur (31% en 2014), emplois recensant le plus grand nombre de nominations dans ces emplois de type 2. Il est également constaté une baisse significative de 10 points par rapport à 2013 des nominations de femmes sur les emplois de chef de service. Sur un total de 12 nominations, le taux de féminisation est de 17% seulement. Comme en 2013, l'équilibre entre femmes et hommes est totalement respecté pour les nominations dans les emplois d'expert de haut niveau.

S'agissant des emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (en DIRECCTE), une meilleure répartition entre les sexes des nominations est observée en 2014 : les femmes représentent 33% des nominations sur ces emplois alors qu'aucun de ces emplois n'avaient été confié à une femme en 2013.

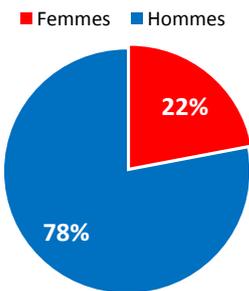
En 2014, aucune nomination de femmes sur les emplois de chef de mission du contrôle général économique et financier (emplois de type 6 comptant 5 nominations) et les emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (emplois de type 7 comptant 9 nominations) n'a été recensée. Alors que l'équilibre entre les deux sexes pour les nominations dans les emplois de type 7 avait été constatée en 2013, celui-ci n'a donc pas été atteint cette année.

Les nominations féminines dans les emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects (emplois de type 8) sont en augmentation de 4 points : 7 nominations de femmes sur 37 nominations constatées en 2014. Ce constat doit être relativisé au regard de l'importante différence entre le nombre de nominations en 2013 où était recensé un total de 124 nominations et le volume constaté en 2014.

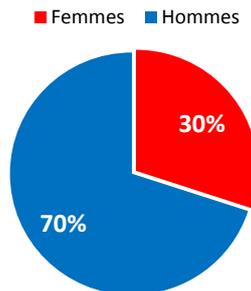
Les nominations de femmes dans les emplois de type 10 sont stables en 2014. Avec 12 nominations féminines sur un total de 56 nominations, le taux de féminisation dans les postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de 1^{ère} classe et de classe exceptionnelle et dans les emplois de chef de service comptable de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à la direction générale des finances publiques est de 21% (taux identique à celui de 2013).

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014

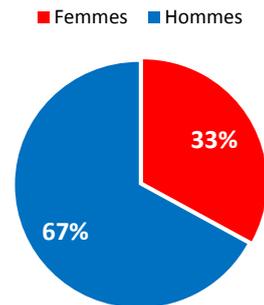
emplois de type 1



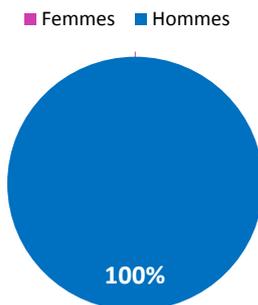
emplois de type 2



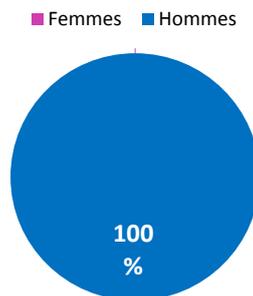
emplois de type 4



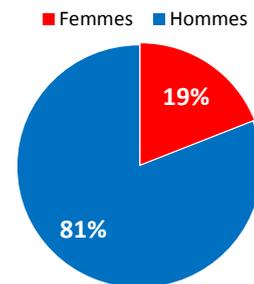
emplois de type 6



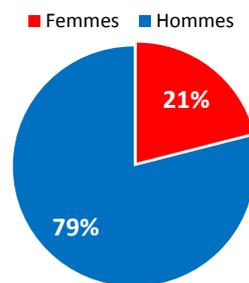
emplois de type 7



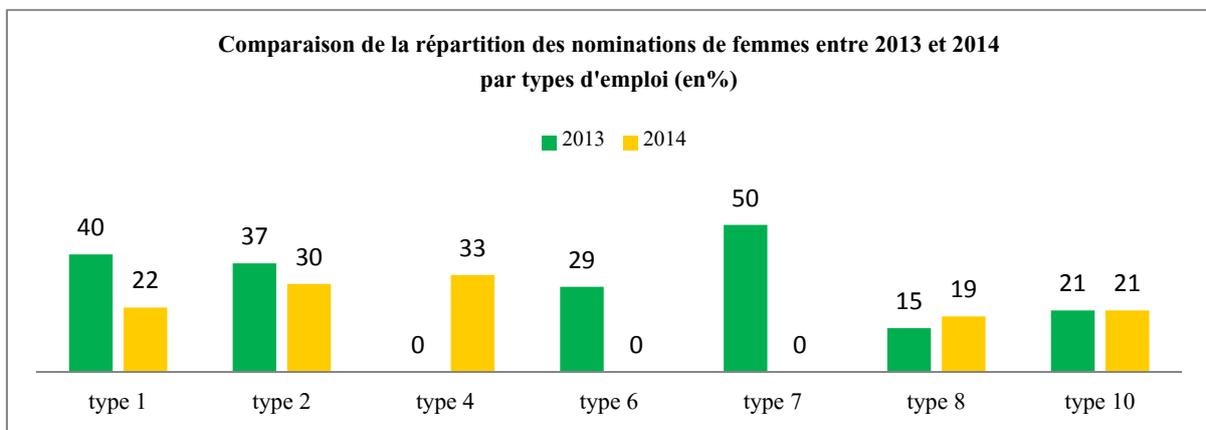
emplois de type 8



emplois de type 10



Une comparaison entre 2013 et 2014 du taux des nominations de femmes fait apparaître de fortes disparités pour les emplois de type 4, les emplois de type 6 et les emplois de type 7.

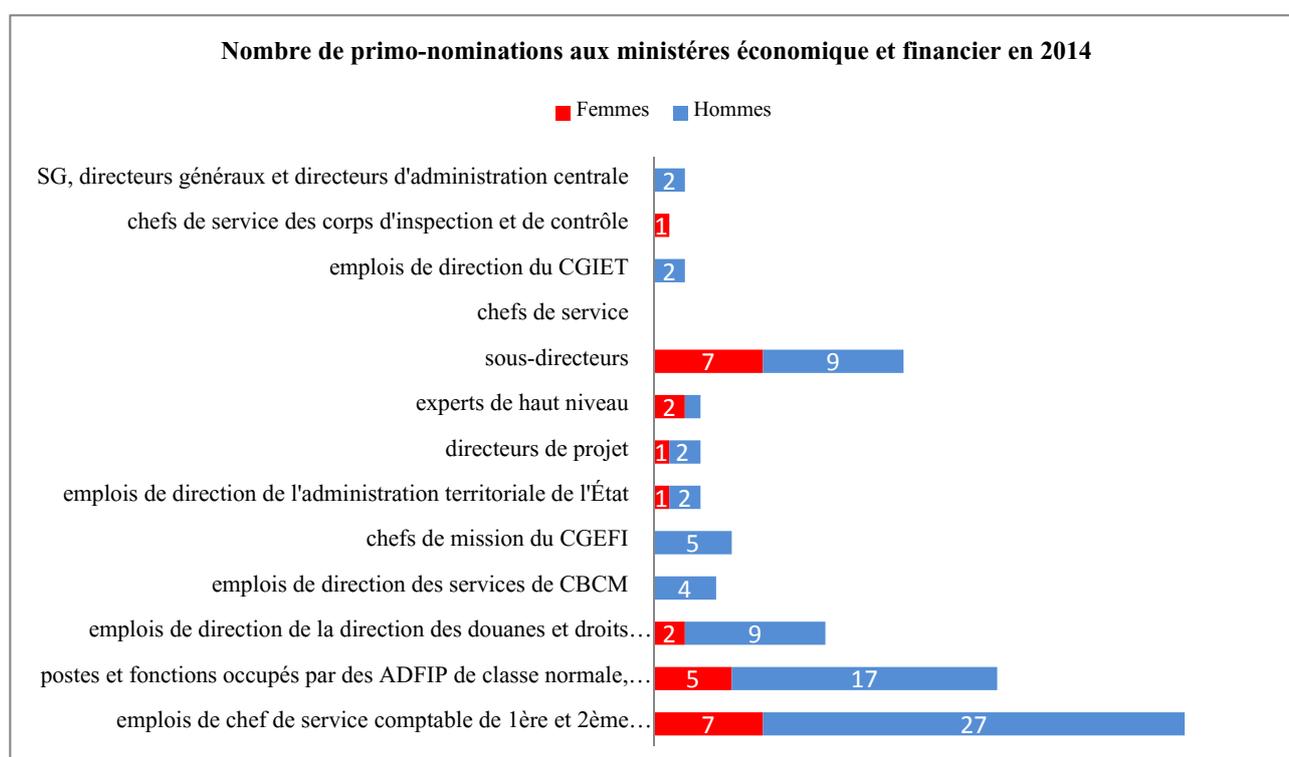


b) Les primo-nominations aux postes à responsabilité

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au sein des ministères économiques et financiers, 26 des 38 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Les primo-nominations de femmes restent stables

Sur 106 primo-nominations recensées au sein des ministères économiques et financiers pour l'année 2014, 25% ont concerné des femmes. Une légère évolution à la baisse (-2 points) du taux de nominations féminines est constatée en comparaison avec la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées (27% de primo-nominations de femmes).



Les nominations dans les emplois spécifiques aux ministères économiques et financiers présentent un taux de féminisation faible alors qu'un grand nombre d'entre elles correspondent à des primo-nominations

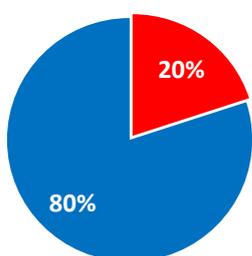
Les primo-nominations de femmes sur les emplois de type 1 atteignent un taux de 20% : une seule femme sur 5 primo-nominations au total en 2014. Des déséquilibres sont constatés dans chaque emploi qualifié d'emplois de type 1 du fait de primo-nominations intégralement masculines sur les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale (2 nominations) et les emplois de direction du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (2 nominations). La seule primo-nomination effectuée en 2014 sur les emplois de chef de service des corps d'inspection et de contrôle concerne une femme.

S'agissant des emplois de type 2, un meilleur équilibre entre les 2 sexes est atteint : les primo-nominations sont féminines à 44% sur les emplois de sous-directeur (36% en 2013), 67% sur les emplois d'expert de haut niveau (aucune nomination de femme en 2013) et 33% sur les emplois de directeur de projet (qui atteignaient cependant 50% en 2013). Alors qu'en 2013, 3 primo-nominations sur des emplois de chef de service avaient été enregistrées (67% de primo-nominations de femmes), aucune primo-nomination n'a été effectuée pour ces emplois en 2014.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014

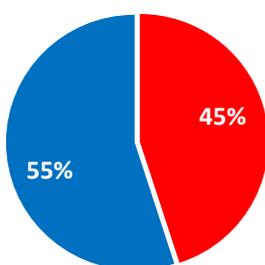
emplois de type 1

■ Femmes ■ Hommes



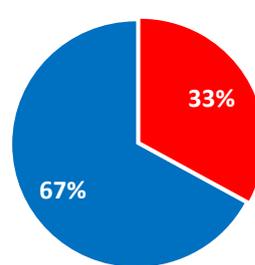
emplois de type 2

■ Femmes ■ Hommes



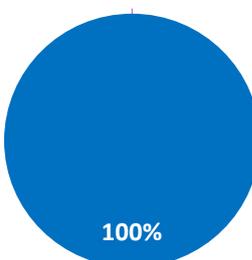
emplois de type 4

■ Femmes ■ Hommes



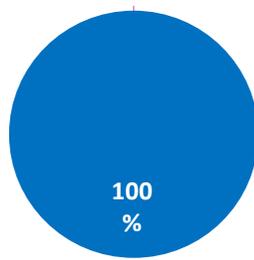
emplois de type 6

■ Femmes ■ Hommes



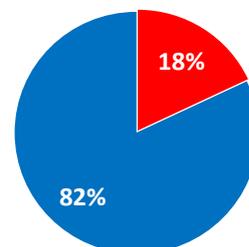
emplois de type 7

■ Femmes ■ Hommes



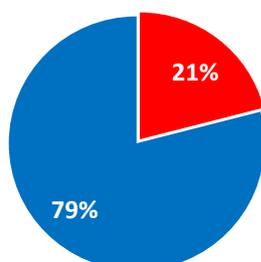
emplois de type 8

■ Femmes ■ Hommes



emplois de type 10

■ Femmes ■ Hommes



L'intégralité des nominations visant à pourvoir des emplois de type 4, des emplois de type 6 et des emplois de type 10 sont des primo-nominations. Une primo-nomination de femme sur les emplois de type 4 permet d'atteindre un taux de féminisation de 33%. Aucune primo-nomination de femme n'a été constatée sur les emplois de chef de mission du contrôle général économique et financier (emploi de type 6) et 12 primo-nominations de femmes ont été enregistrées sur les emplois de type 10 (21% sont donc des primo-nominations de femmes).

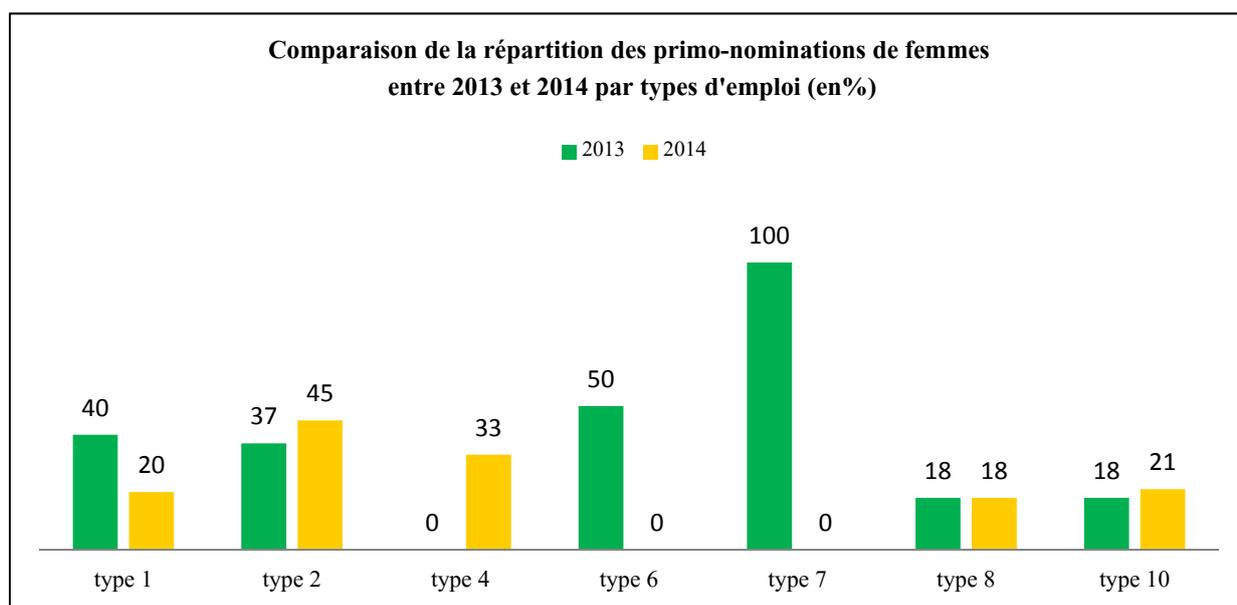
Alors qu'aucune primo-nomination de femmes dans les emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel n'a été effectuée en 2014 (emplois de type 7), seulement 2 primo-nominations de femmes sur 11 primo-nominations dans les emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects (emplois de type 8) ont été constatées (18% des primo-nominations).

Des écarts entre les deux années de mise en œuvre du dispositif dans les emplois spécifiques des ministères économiques et financiers

En comparaison avec 2013, il est constaté que les primo-nominations dans les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État correspondant à l'ensemble des emplois de type 4 (+33 points), les emplois de chef de mission du contrôle général économique et financier de type 6 (-50 points) et les emplois de direction des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel de type 7 (-100 points) présentent d'importantes disparités.

La féminisation des emplois de type 1 est en baisse de 20 points alors que celle des emplois de type 2 connaît une hausse de 8 points, le nombre total de primo-nominations pour ces deux types d'emploi ayant toutefois baissé par rapport à 2013.

Seule la féminisation dans les emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects (emplois de type 8), les postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de 1^{ère} classe et de classe exceptionnelle et les emplois de chef de service comptable de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à la direction générale des finances publiques (emplois de type 10) reste stable.



c) Conclusion

En présentant un taux de primo-nominations féminines de 25%, les ministères économiques et financiers respectent l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, ce seuil sera de 30%. L'effort pour atteindre cet objectif devrait se concentrer sur les emplois spécifiques de ces ministères (emplois de chef de mission du contrôle général économique et financier, emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel, emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects, emplois de chef de service comptable de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à la direction générale des finances publiques, postes et fonctions occupés par des administrateurs généraux des finances publiques de classe normale, de 1^{ère} classe et de classe exceptionnelle) qui se caractérisent, en 2014, par un taux de féminisation des primo-nominations relativement faible.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous correspond au formulaire de déclaration du secrétariat général des ministères économiques et financiers envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations aux ministères économiques et financiers pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	5	0	5	100%	0%
Chefs du service des corps d'inspection et de contrôle	T1	0	1	1	0%	100%
Emplois de direction du CGIET	T1	2	1	3	67%	33%
<i>Total emplois de type 1</i>		7	2	9	78%	22%
Chefs de service	T2	10	2	12	83%	17%
Sous-directeurs	T2	22	10	32	69%	31%
Experts de haut niveau	T2	2	2	4	50%	50%
Directeurs de projet	T2	3	2	5	60%	40%
<i>Total emplois de type 2</i>		37	16	53	70%	30%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	2	1	3	67%	33%
<i>Total emplois de type 4</i>		2	1	3	67%	33%
Chefs de mission du CGEFI	T6	5	0	5	100%	0%
<i>Total emplois de type 6</i>		5	0	5	100%	0%
Emplois de direction des services de CBCM	T7	9	0	9	100%	0%
<i>Total emplois de type 7</i>		9	0	9	100%	0%
Emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects	T8	30	7	37	81%	19%
<i>Total emplois de type 8</i>		30	7	37	81%	19%
Postes et fonctions occupés par des ADFIP de classe normale, de 1 ^{ère} classe et de classe exceptionnelle	T10	17	5	22	77%	23%
Emplois de chef de service comptable de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie à la DGFIP	T10	27	7	34	79%	21%
<i>Total emplois de type 10</i>		44	12	56	79%	21%
TOTAL		134	38	172	78%	22%

Primo-nominations aux ministères économiques et financiers pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	2	0	2	100%	0%
Chefs du service des corps d'inspection et de contrôle	T1	0	1	1	0%	100%
Emplois de direction du CGIET	T1	2	0	2	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		4	1	5	80%	20%
Chefs de service	T2	0	0	0	x	x
Sous-directeurs	T2	9	7	16	56%	44%
Experts de haut niveau	T2	1	2	3	33%	67%
Directeurs de projet	T2	2	1	3	67%	33%
<i>Total emplois de type 2</i>		12	10	22	55%	45%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	T4	2	1	3	67%	33%
<i>Total emplois de type 4</i>		2	1	3	67%	33%
Chefs de mission du CGEFI	T6	5	0	5	100%	0%
<i>Total emplois de type 6</i>		5	0	5	100%	0%
Emplois de direction des services de CBCM	T7	4	0	4	100%	0%
<i>Total emplois de type 7</i>		4	0	4	100%	0%
Emplois de direction de la direction des douanes et droits indirects	T8	9	2	11	82%	18%
<i>Total emplois de type 8</i>		9	2	11	82%	18%
Postes et fonctions occupés par des ADFIP de classe normale, de 1 ^{ère} classe et de classe exceptionnelle	T10	17	5	22	77%	23%
Emplois de chef de service comptable de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie à la DGFIP	T10	27	7	34	79%	21%
<i>Total emplois de type 10</i>		44	12	56	79%	21%
TOTAL		80	26	106	75%	25%

3.11. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : le respect de l'objectif fixé cette année avec un taux de primo-nominations de femmes à 24% mais une vigilance à maintenir pour atteindre l'objectif pour l'année 2015

Au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef de service des corps d'inspection et de contrôle et recteur d'académie pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- les emplois de directeur académique des services de l'éducation nationale et directeur académique, adjoint des services de l'éducation nationale et de secrétaire général d'académie pour les emplois de type 9.

Les chiffres clés pour l'année 2014

127 nominations au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont :

- 74% de nominations d'hommes,
- 26% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 55 étaient des primo-nominations dont :

- 76% de primo-nominations d'hommes,
- 24% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

120 nominations au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont :

- 66% de nominations d'hommes,
- 34% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 23 étaient des primo-nominations dont :

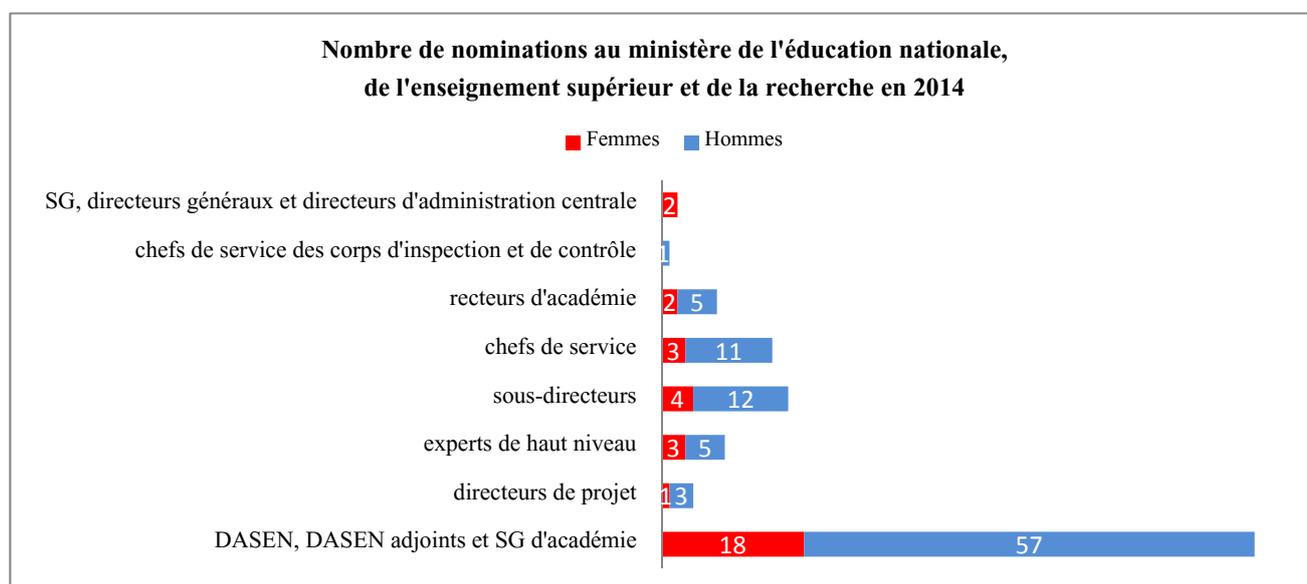
- 65% de primo-nominations d'hommes,
- 35% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : une baisse du taux de représentation des femmes mais l'objectif est respecté pour chaque catégorie d'emploi

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁶, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 127 personnes nommées en 2014, 26% étaient des femmes. Alors que le nombre de nominations est identique à celui de 2013 (120 nominations), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît une baisse générale du taux de nominations de femmes (34% en 2013) dans les différents emplois concernés par le dispositif.

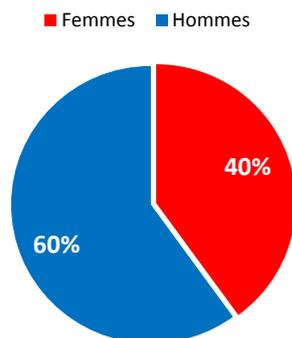
Malgré cette baisse, chaque emploi présente un taux de représentation féminine supérieur à l'objectif global fixé pour l'année 2014 à 20%.



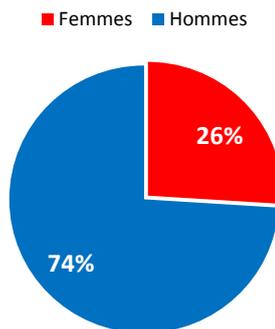
²⁶ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014

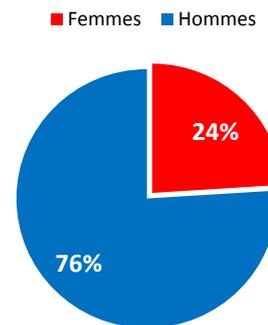
emplois de type 1



emplois de type 2

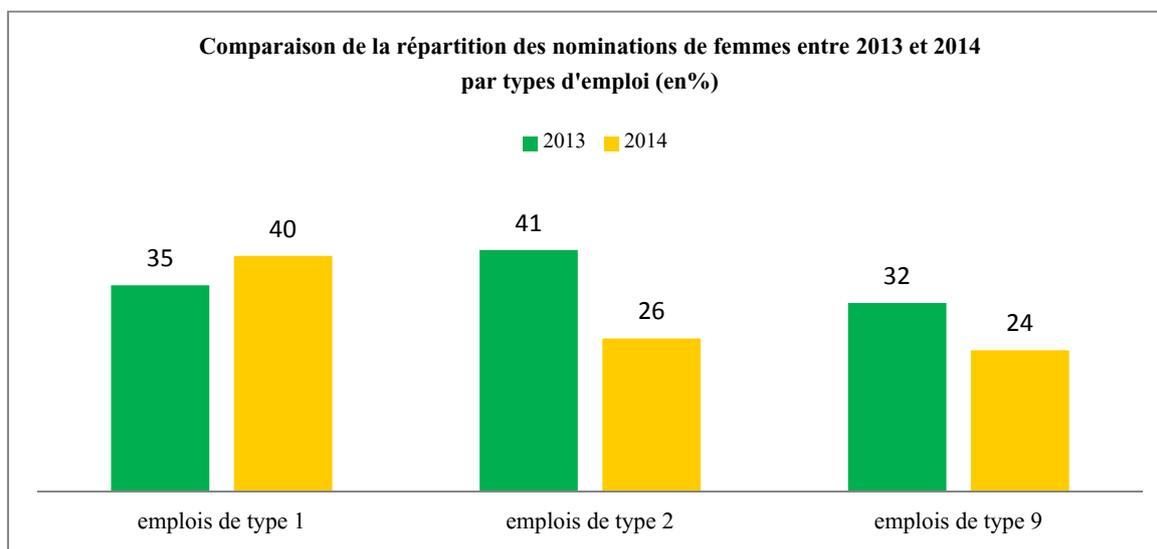


emplois de type 9



La féminisation de certains emplois, en particulier des emplois de type 1, est en progression par rapport à 2013. La nomination de 2 directrices d'administration centrale atteste de cette évolution. Il est à souligner que l'emploi de directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui revêt une dimension particulièrement stratégique, a été confié à une femme. Les emplois de chef de service (+8 points par rapport à 2013) et sous-directeur (+18 points) se féminisent également par rapport à la première année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées.

Dans le même temps, d'autres catégories d'emplois connaissent une baisse des nominations de femmes. Les recteurs d'académie (-7 points par rapport à 2013), les experts de haut niveau (-29 points), les directeurs de projet (-75 points), les directeurs académiques et les directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale (-5 points) sont concernés par ce fléchissement.



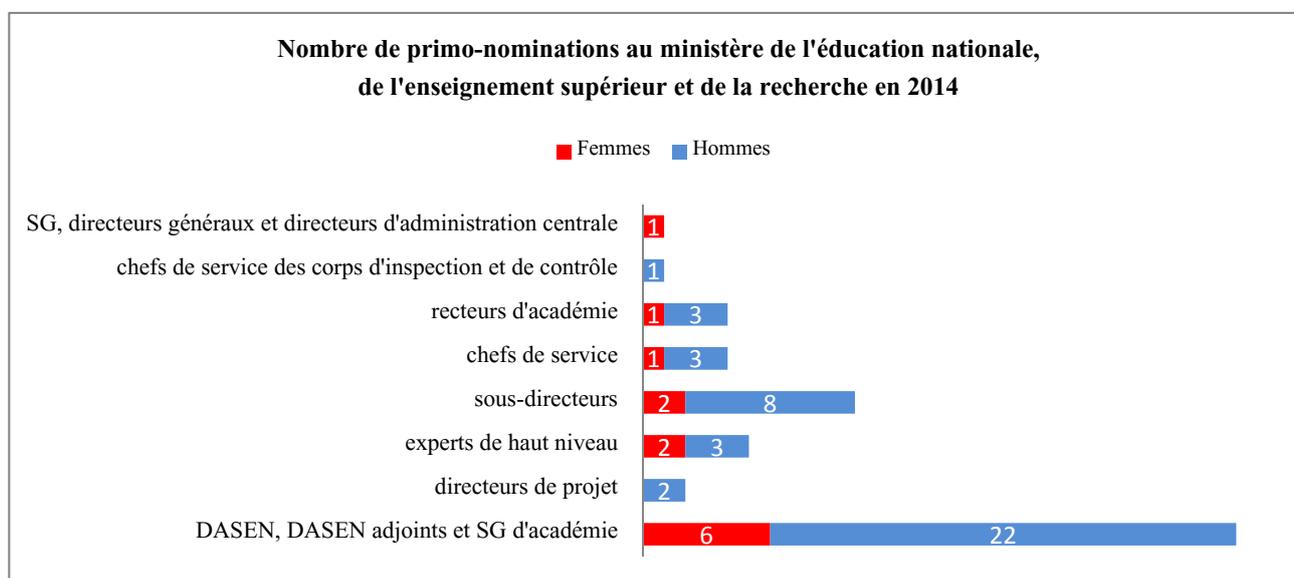
L'ensemble des emplois de type 2 (-15 points) et des emplois territoriaux du ministère de type 9 (-8 points) présente une baisse des nominations de femmes par rapport à 2013. Les emplois de type 1 montrent une augmentation de la représentation des femmes (+5 points par rapport à l'année 2013). Mais ce constat devra être relativisé au regard d'un taux de 100% des emplois de directeurs d'administration centrale qui ne concerne que 2 nominations et d'un taux en baisse pour les recteurs d'académie de 29% (-7

points par rapport à 2013) alors que le nombre de nominations y est le plus important (7 nominations en 2014).

b) Les primo-nominations : une baisse à relever mais l'objectif de 20% est atteint

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 13 des 33 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Sur 55 primo-nominations recensées au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année 2014, 24% concernaient des femmes. Une baisse sensible de 11 points du taux de primo-nominations féminines est donc constatée en comparaison avec la première année de la mise en œuvre du dispositif (35% de primo-nominations de femmes en 2013).



Les emplois de type 9 où le plus grand nombre de primo-nominations est enregistré présentent un taux de représentation de femmes de 21 %

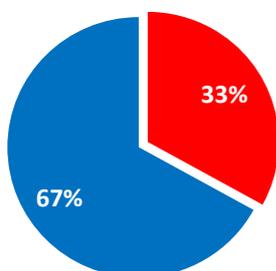
Les primo-nominations dans les emplois de type 1 atteignent un taux de 33% grâce à la primo-nomination d'une directrice d'administration centrale et d'une rectrice d'académie. Sur les emplois de type 2, les primo-nominations d'une cheffe de service, de 2 sous-directrices et de 2 expertes de haut niveau sont enregistrées, permettant d'obtenir un taux de féminisation de 24%. S'agissant des emplois de type 9, où 6 primo-nominations de femmes sont constatées alors qu'aucune primo-nomination de secrétaire général d'académie n'a été enregistrée, ce taux est de 21%.

La féminisation des primo-nominations par type d'emploi doit donc être examinée au regard des volumes respectifs de primo-nominations dans chaque type d'emploi. Ainsi, alors que les emplois de type 1 présentent le taux de féminisation le plus important, ils sont aussi les moins nombreux. A l'inverse, les emplois de type 9 obtiennent les taux les plus faibles mais font l'objet du plus grand nombre de nominations.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014

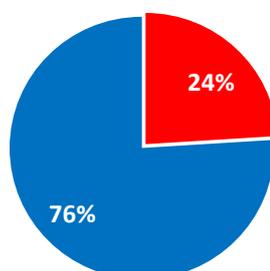
emplois de type 1

Femmes Hommes



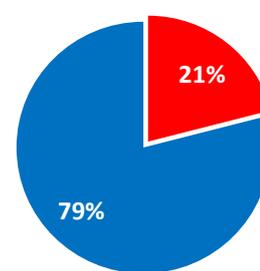
emplois de type 2

Femmes Hommes



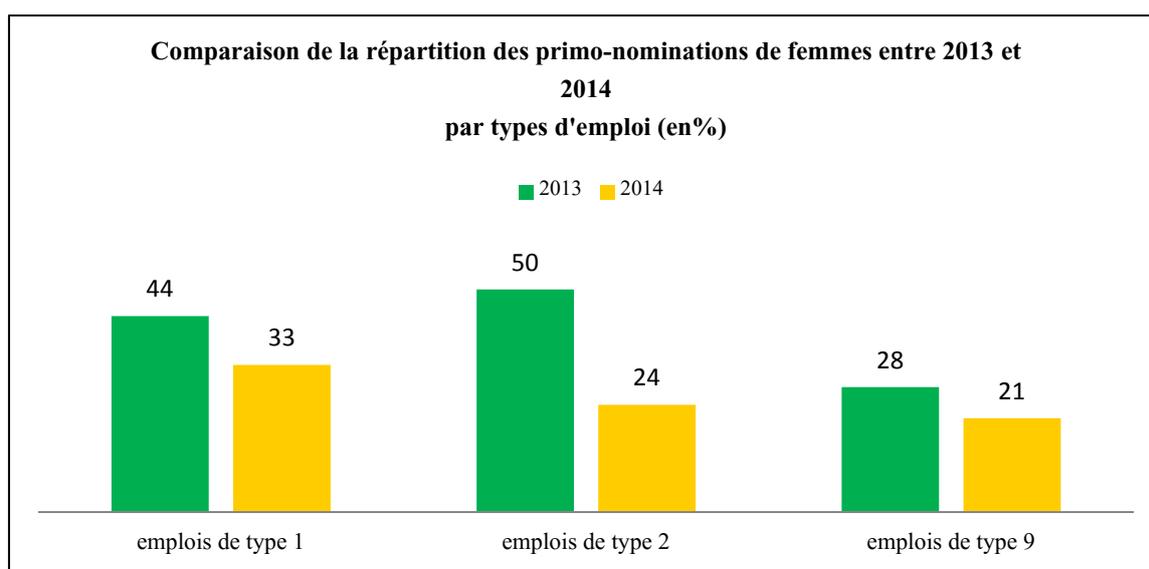
emplois de type 9

Femmes Hommes



Par rapport à 2013, les emplois de type 2 enregistrent la plus forte baisse

L'ensemble des types d'emploi concernés par le dispositif des nominations équilibrées connaît une baisse de la représentation féminine. Les emplois de type 2 sont ceux qui présentent la baisse la plus significative de 26 points pour 21 primo-nominations en 2014 (14 en 2013).



c) Conclusion

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en atteignant un taux de primo-nominations féminines de 24%, respecte l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe prévue par la loi du 12 mars 2012 pour 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, le seuil de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. L'enjeu dans les prochaines années pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être d'assurer une meilleure représentativité des femmes dans les emplois de type 2 et 9 où les effectifs sont les plus importants.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	0	2	2	0%	100%
Chefs du service des corps d'inspection et de contrôle	T1	1	0	1	100%	0%
Recteurs d'académie	T1	5	2	7	71%	29%
<i>Total emplois de type 1</i>		6	4	10	60%	40%
Chefs de service	T2	11	3	14	79%	21%
Sous-directeurs	T2	12	4	16	75%	25%
Experts de haut niveau	T2	5	3	8	63%	38%
Directeurs de projet	T2	3	1	4	75%	25%
<i>Total emplois de type 2</i>		31	11	42	74%	26%
Directeurs académiques et directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale	T9	57	18	75	76%	24%
<i>Total emplois de type 9</i>		57	18	75	76%	24%
TOTAL		94	33	127	74%	26%

Primo-nominations au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	0	1	1	0%	100%
Chefs du service des corps d'inspection et de contrôle	T1	1	0	1	100%	0%
Recteurs d'académie	T1	3	1	4	75%	25%
Total emplois de type 1		4	2	6	67%	33%
Chefs de service	T2	3	1	4	75%	25%
Sous-directeurs	T2	8	2	10	80%	20%
Experts de haut niveau	T2	3	2	5	60%	40%
Directeurs de projet	T2	2	0	2	100%	0%
Total emplois de type 2		16	5	21	76%	24%
Directeurs académiques et directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale	T9	22	6	28	79%	21%
Total emplois de type 9		22	6	28	79%	21%
TOTAL		42	13	55	76%	24%

3.12. Le ministère de l'intérieur : un taux de féminisation des primo-nominations de 31%

Au ministère de l'intérieur, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, préfet en poste territorial, directeur des services actifs de police en fonctions à l'administration centrale, chef de service de l'inspection générale de la police nationale et chef du service des corps d'inspection et de contrôle pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- les emplois de direction et de contrôle de la police nationale, inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale pour les emplois de type 3,
- les postes territoriaux occupés par des sous-préfets pour les emplois de type 5.

Les chiffres clés pour l'année 2014

342 nominations au ministère de l'intérieur dont :

- 75% de nominations d'hommes,
- 25% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 129 étaient des primo-nominations dont :

- 69% de primo-nominations d'hommes,
- 31% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

335 nominations au ministère de l'intérieur dont :

- 73% de nominations d'hommes,
- 27% de nominations de femmes.

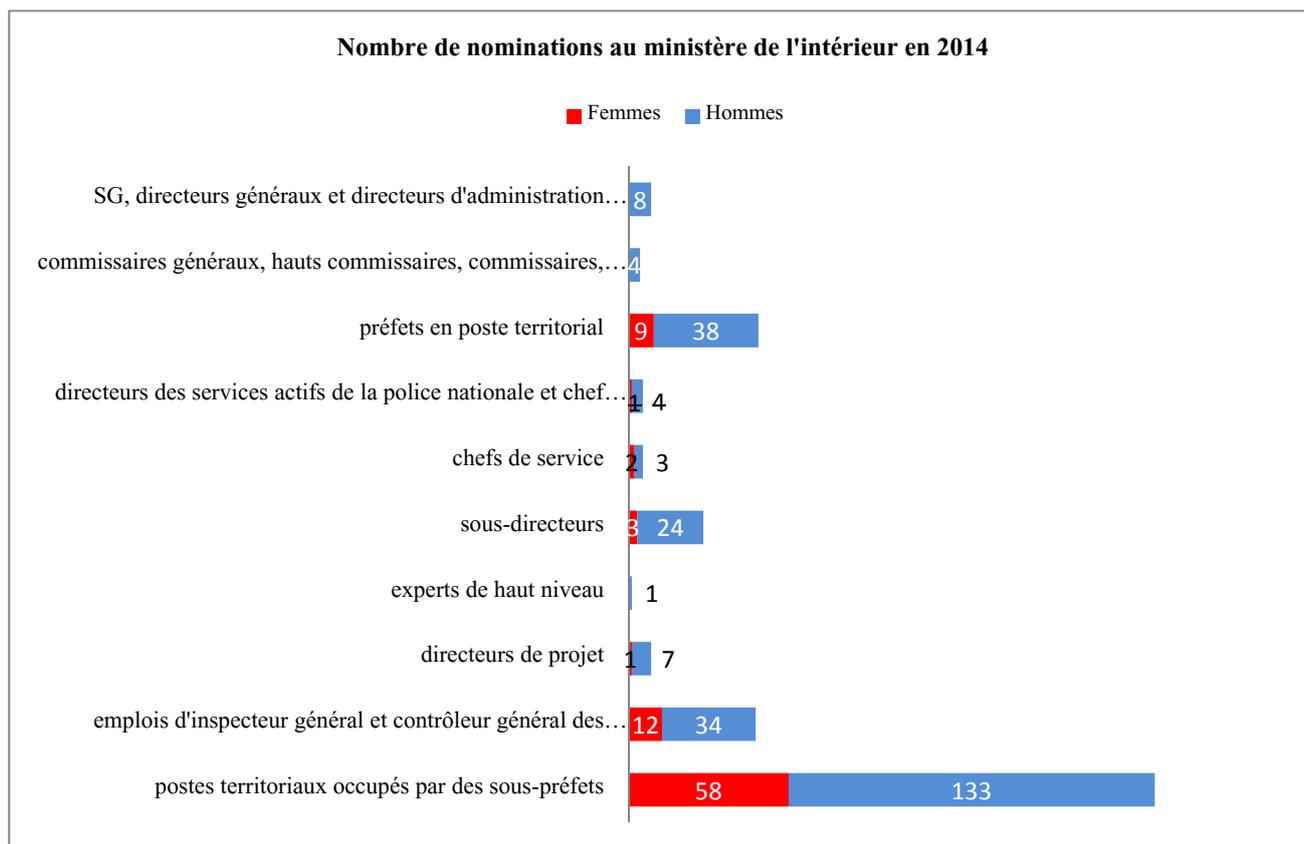
Parmi ces nominations, 118 étaient des primo-nominations dont :

- 63% de primo-nominations d'hommes,
- 37% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : un taux de féminisation de 25%

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁷, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 342 personnes nommées durant l'année 2014, 25% étaient des femmes. Le nombre de nominations durant les deux premières années du dispositif reste stable (335 nominations en 2013) tout comme le taux de nominations de femmes dans les différents emplois concernés par le dispositif (27% en 2013).



Une baisse du taux de nominations féminines est constatée pour les emplois de type 2

Comme en 2013, un faible taux de nominations de femmes sur les emplois de type 1 est constaté (16% en 2014 et 17% en 2013). S'agissant du groupe incluant les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, les 8 postes ayant fait l'objet d'une nomination ont été confiés à des hommes ainsi que les 4 emplois pourvus de haut-commissaire, commissaire et délégué général. Dans l'emploi de préfet, comptant le plus grand nombre de nominations (47 nominations), 9 nominations de préfet en poste territorial seulement ont concerné des femmes (19% des nominations). Sur les 5 postes de directeur des services actifs de la police nationale et chef de service de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), un poste a été attribué à une femme ; il s'agit d'ailleurs d'une primo-nomination.

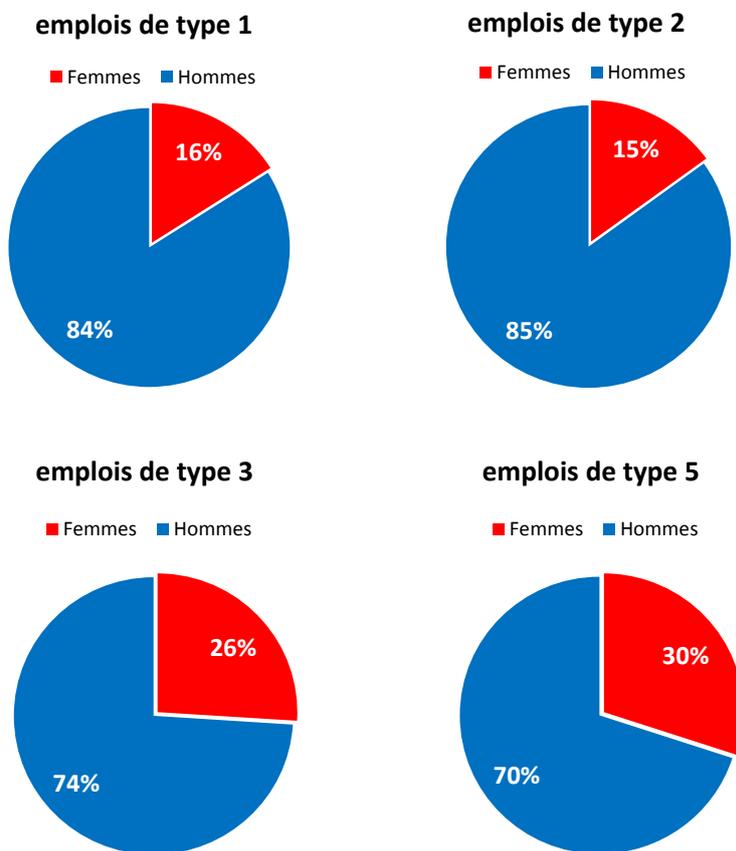
²⁷ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans (titre de la partie 1) de ce rapport.

Les emplois de type 2 présentent un taux de féminisation équivalent à celui de 2013, de l'ordre de 15%. Alors que les nominations sur les emplois de chef de service ont été plus équilibrées en 2014 (40% de femmes nommées en 2014 contre 17% en 2013), les nominations dans les emplois de sous-directeurs ne sont féminisées qu'à hauteur de 11% (42% en 2013) et les emplois de directeur de projet de 13% (22% en 2013). Le seul emploi d'expert de haut niveau ayant fait l'objet d'une nomination a été confié à un homme.

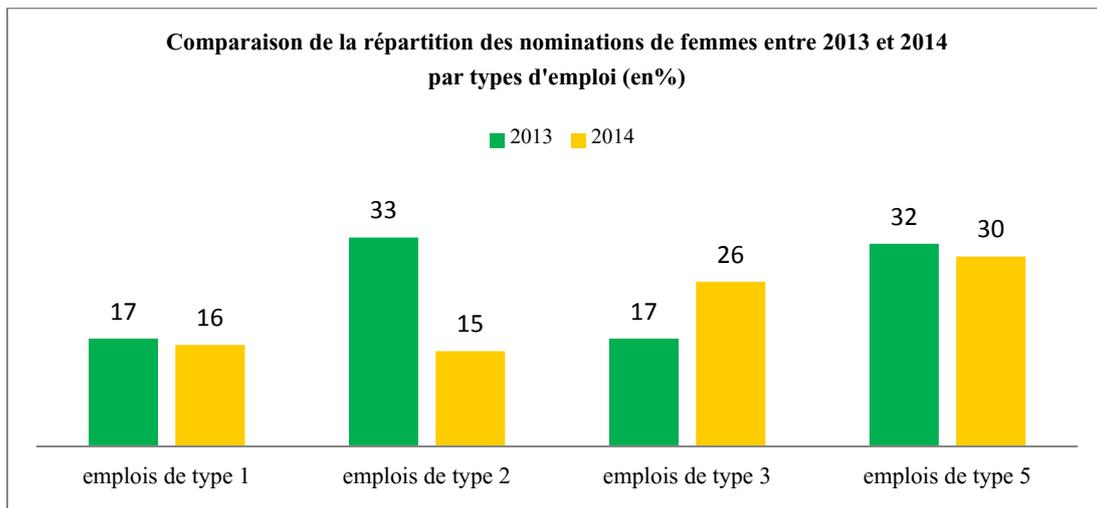
La seule progression constatée concerne les emplois d'inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale (emplois de type 3) sur lesquels 12 nominations de femmes sur 46 nominations au total ont été effectuées (8 nominations féminines sur 48 au total en 2013).

Sur 191 nominations sur des postes territoriaux de sous-préfets (emplois de type 5), 58 ont été pourvus par des femmes. Un taux de 30% de nominations de femmes est donc constaté sur les emplois comprenant le plus grand nombre de nominations.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



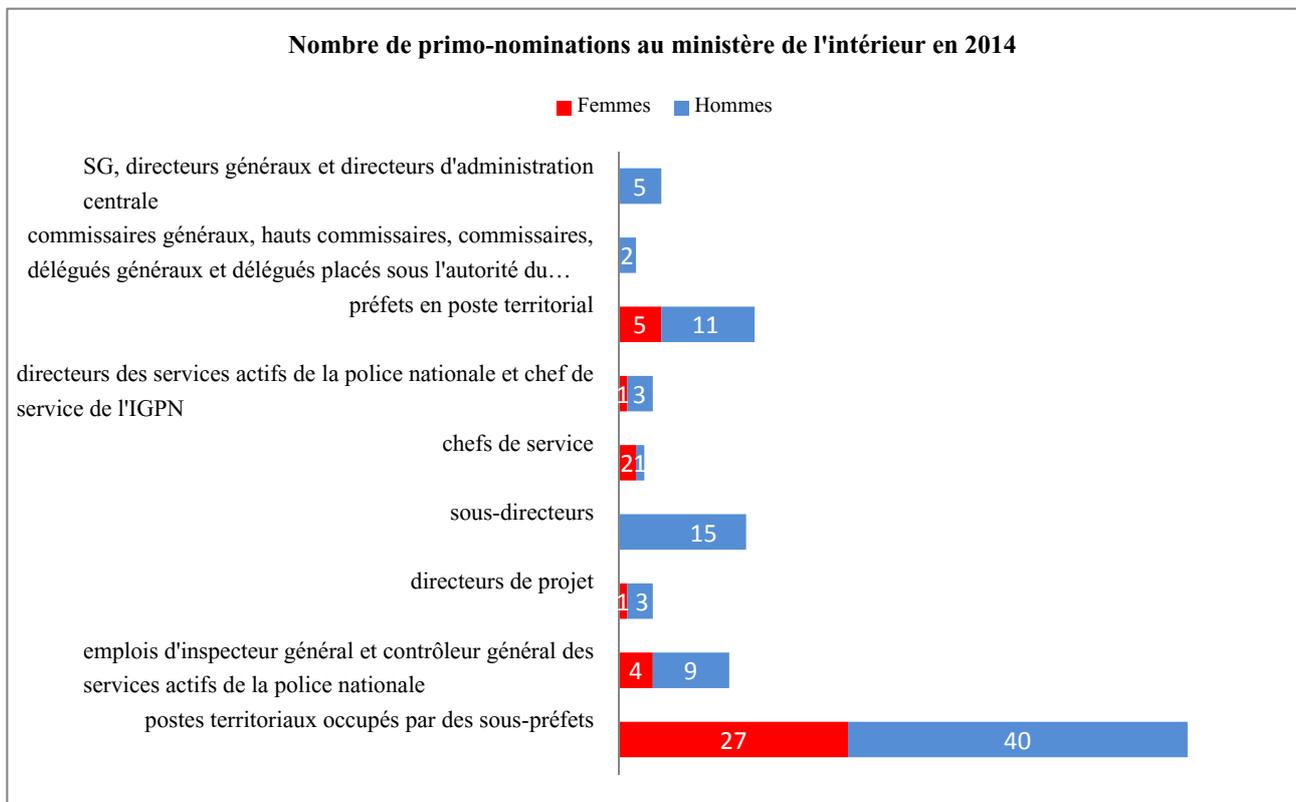
Un faible taux de féminisation des nominations dans les emplois laissés à la décision du gouvernement est à noter en 2014, comme en 2013, ainsi qu'une baisse de 18 points sur les emplois de type 2. Une augmentation de 9 points est constatée sur les emplois de type 3 sur un nombre identique de nominations (46 nominations en 2013 et 2014). Le taux de nominations de femmes sur les emplois de type 5 reste stable.



b) Les primo-nominations : un taux de féminisation à 31%

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de l'intérieur, 40 des 86 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

Sur 129 primo-nominations recensées au ministère de l'intérieur pour l'année 2014, 31% concernaient des femmes. Une relative stabilité du taux de primo-nominations féminines est donc constatée par rapport à 2013 où le taux de primo-nominations de femmes du ministère de l'intérieur était de 37% (- 6 points).



Une représentation féminine disparate selon les catégories d'emplois concernées par le dispositif

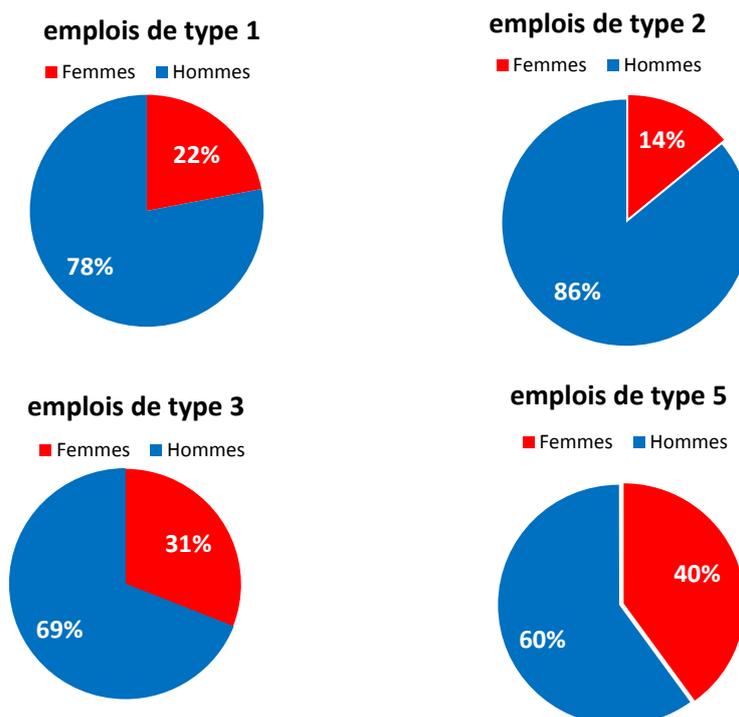
Les primo-nominations sur les emplois de type 1 atteignent un taux de féminisation de 22%, mais cachent des écarts importants selon les emplois. Ainsi, les 5 primo-nominations dans le groupe des emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale n'ont concerné aucune femme, de même que les 2 emplois de délégués placés sous l'autorité du ministre. Les nominations sur les emplois de préfets en poste territorial présentent un taux de féminisation de 31% (27% en 2013) grâce à la primo-nomination de 5 femmes. Sur les 4 primo-nominations dans les emplois de directeur des services actifs de la police nationale et chef de service de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), une seule était féminine. Sur 27 primo-nominations dans les emplois de type 1, 6 primo-nominations ont concerné des femmes.

Le taux de féminisation des primo-nominations dans les emplois de type 2 est de 14% (41% en 2013). Ce faible taux est dû à un grand nombre de primo-nominations sur des emplois de sous-directeur (15 au total) qui a concerné exclusivement des hommes. Le taux de féminisation des primo-nominations est de 67% dans les emplois de chef de service grâce à 2 primo-nominations de femmes. Une seule femme a été primo-nommée directrice de projet sur les 4 primo-nominations dans cet emploi en 2014.

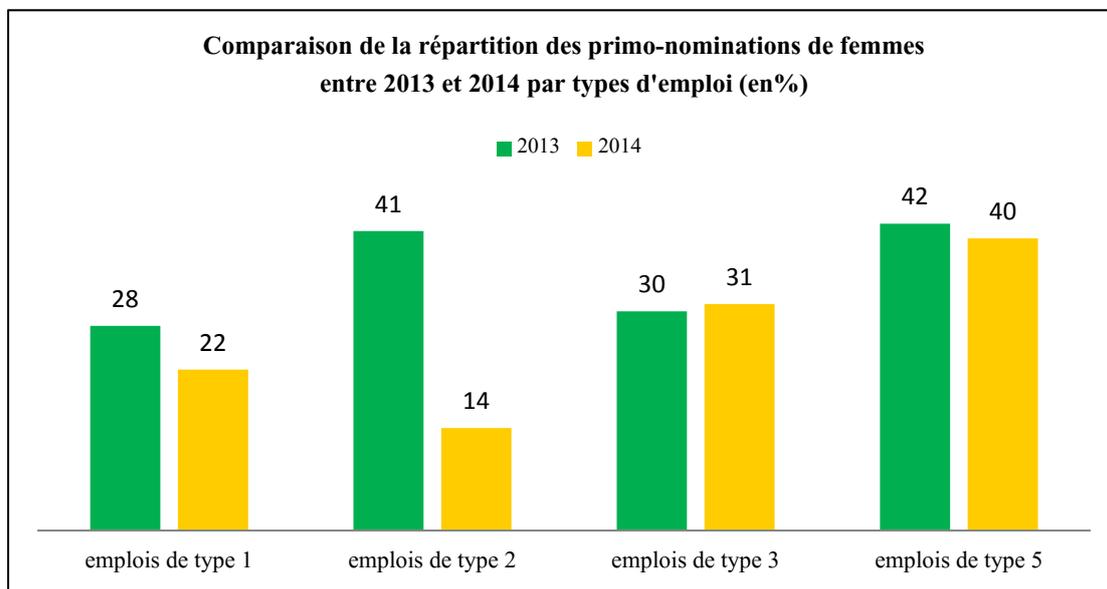
Sur les 13 primo-nominations constatées en 2014 dans les emplois d'inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale, 4 ont concerné des femmes. Le taux de féminisation des primo-nominations dans les emplois de type 3 est donc de 31% (30% en 2013).

Concernant les postes territoriaux de sous-préfets, 27 primo-nominations de femmes ont été constatées sur les 67 primo-nominations sur cet emploi. Les emplois de type 5 présentent donc le plus haut taux de représentation féminine (40%) et regroupent le plus grand nombre de primo-nominations.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



La plupart des types d'emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées connaît une baisse de la représentation féminine par rapport à 2013, de 6 points pour les emplois de type 1 et de 2 points pour les emplois de type 5. Les emplois de type 2 sont ceux qui présentent la baisse la plus significative (- 27 points) pour 22 primo-nominations en 2014 (17 en 2013). Seule la féminisation des primo-nominations sur les emplois de type 3 progresse de 1 point.



c) Conclusion

Le ministère de l'intérieur, grâce à un taux de primo-nominations féminines de 31%, respecte largement l'obligation légale d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe. A partir du 1^{er} janvier 2015, le taux de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. Le ministère de l'intérieur respecte donc déjà ce taux. Un effort sur les primo-nominations de femmes dans les emplois de type 1 (22% de primo-nominations de femmes dans ces emplois en 2014) et de type 2 (14% de primo-nominations féminines en 2014) contribuera à homogénéiser ce résultat.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de l'intérieur envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de l'intérieur pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	8	0	8	100%	0%
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	4	0	4	100%	0%
Préfets en poste territorial	T1	38	9	47	81%	19%
Directeurs des services actifs de la police nationale et chef de service de l'IGPN	T1	4	1	5	80%	20%
<i>Total emplois de type 1</i>		54	10	64	84%	16%
Chefs de service	T2	3	2	5	60%	40%
Sous-directeurs	T2	24	3	27	89%	11%
Experts de haut niveau	T2	1	0	1	100%	0%
Directeurs de projet	T2	7	1	8	88%	13%
<i>Total emplois de type 2</i>		35	6	41	85%	15%
Emplois de direction et de contrôle de la police nationale	T3	0	0	0	x	x
Emplois d'inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale	T3	34	12	46	74%	26%
<i>Total emplois de type 3</i>		34	12	46	74%	26%
Postes territoriaux occupés par des sous-préfets	T5	133	58	191	70%	30%
<i>Total emplois de type 5</i>		133	58	191	70%	30%
TOTAL		256	86	342	75%	25%

Primo-nominations au ministère de l'intérieur pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	5	0	5	100%	0%
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	2	0	2	100%	0%
Préfets en poste territorial	T1	11	5	16	69%	31%
Directeurs des services actifs de la police nationale et chef de service de l'IGPN	T1	3	1	4	75%	25%
Total emplois de type 1		21	6	27	78%	22%
Chefs de service	T2	1	2	3	33%	67%
Sous-directeurs	T2	15	0	15	100%	0%
Experts de haut niveau	T2	0	0	0	x	x
Directeurs de projet	T2	3	1	4	75%	25%
Total emplois de type 2		19	3	22	86%	14%
Emplois de direction et de contrôle de la police nationale	T3	0	0	0	x	x
Emplois d'inspecteur général et contrôleur général des services actifs de la police nationale	T3	9	4	13	69%	31%
Total emplois de type 3		9	4	13	69%	31%
Postes territoriaux occupés par des sous-préfets	T5	40	27	67	60%	40%
Total emplois de type 5		40	27	67	60%	40%
TOTAL		89	40	129	69%	31%

3.13. Le ministère de la justice : 38% de primo-nominations de femmes dans les emplois à responsabilité hors postes juridictionnels

Au ministère de la justice, les emplois concernés par le dispositif sont :

- Les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du ministre, chef du service des corps d'inspection et de contrôle pour les emplois de type 1,
- Les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2.

En effet, le dispositif des nominations équilibrées ne s'applique qu'aux emplois de direction relevant de la sphère administrative. Ne sont ainsi pas concernés les postes à responsabilité dans les juridictions.

Les chiffres clés pour l'année 2014

17 nominations au ministère de la justice dont :

- 59% de nominations d'hommes,
- 41% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 13 étaient des primo-nominations dont :

- 62% de primo-nominations d'hommes,
- 38% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

19 nominations au ministère de la justice dont :

- 58% de nominations d'hommes,
- 42% de nominations de femmes.

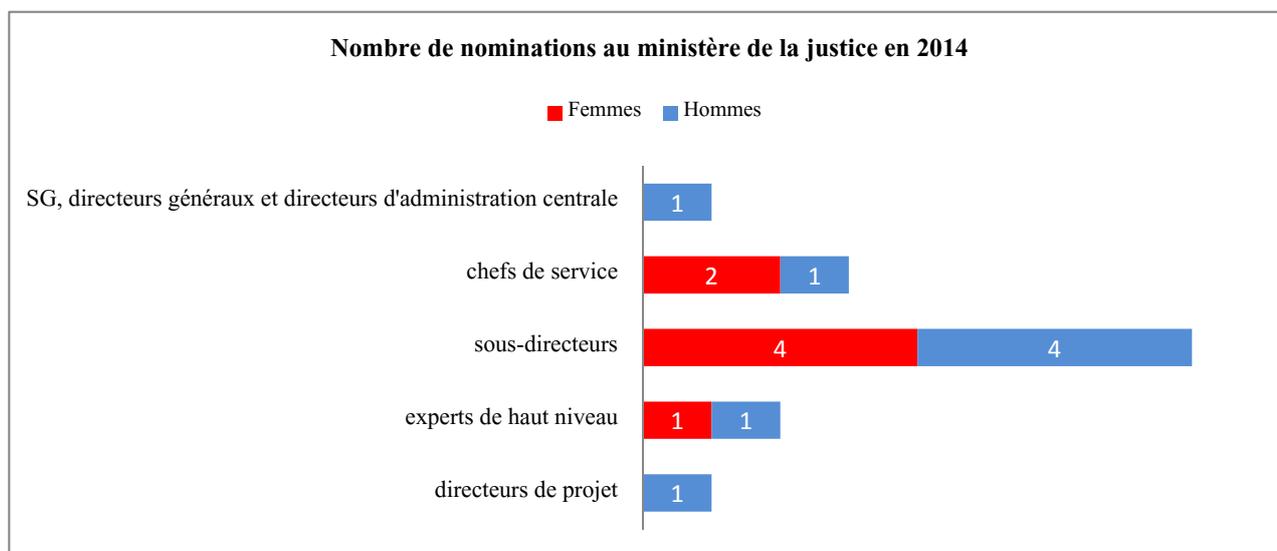
Parmi ces nominations, 15 étaient des primo-nominations dont :

- 53% de primo-nominations d'hommes,
- 47% de primo-nominations de femmes.

a) Les nominations : un fort taux de féminisation pour les nominations de l'année 2014

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »²⁸, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 17 personnes nommées en 2014, 41% étaient des femmes. Le maintien du taux de répartition entre les femmes et les hommes (42% de nominations de femmes en 2013), dans un contexte de volume de nominations similaire (19 nominations en 2013), démontre la volonté du ministère de la justice d'assurer une représentation équilibrée et durable de chaque sexe aux postes à responsabilité dans la sphère administrative.



Les nominations de femmes dans les emplois de type 2 dépassent les 40%

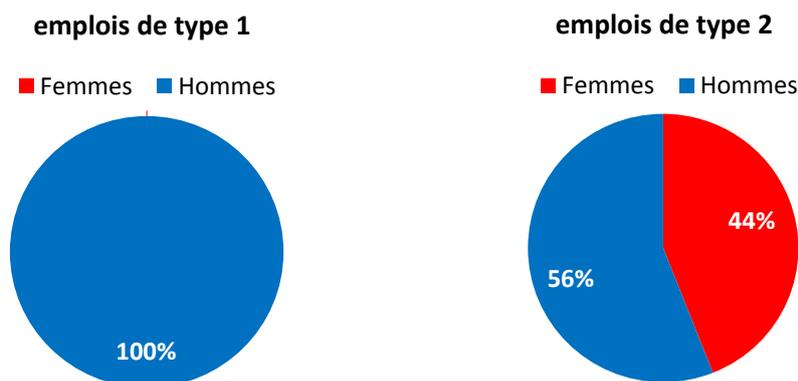
Une seule nomination a été prononcée en 2014 sur les emplois de type 1, le taux de 100% de masculinisation doit donc être relativisé.

Par ailleurs, 40% des emplois de chef de service et 50% des emplois de sous-directeur et d'expert de haut niveau ont été confiés à des femmes. Ces emplois représentent la part la plus importante des nominations effectuées en 2014 au ministère de la justice (15 nominations).

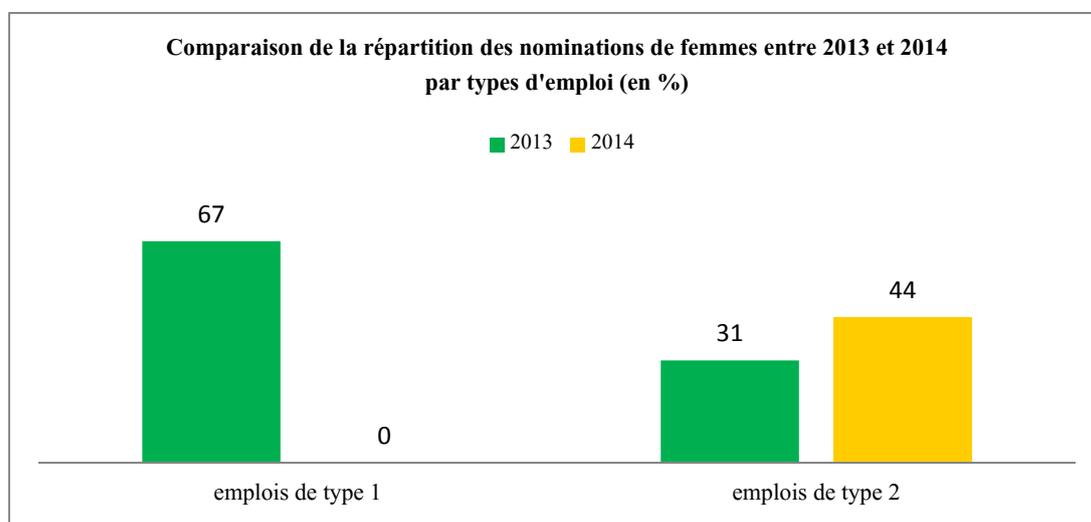
Une seule nomination dans les emplois de directeur de projet a été effectuée, faisant ainsi atteindre à l'ensemble des emplois de type 2 un taux de féminisation des nominations de 44% en 2014.

²⁸ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



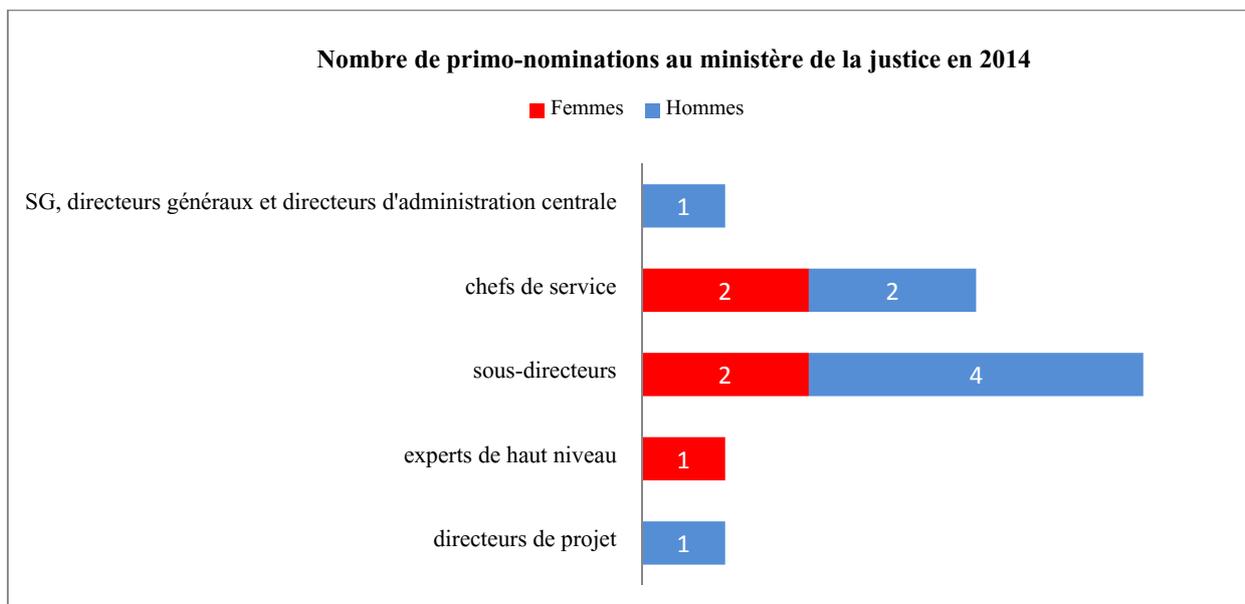
Par rapport à l'année 2013, la répartition des nominations par types d'emploi ne semble pas équilibrée mais il convient de relativiser ce constat au regard du volume limité à une seule nomination pour les emplois de directeur général (emploi de type 1).



b) Les primo-nominations : même si une baisse est constatée par rapport à 2013, le taux de féminisation demeure important

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au ministère de la justice, 5 des 7 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

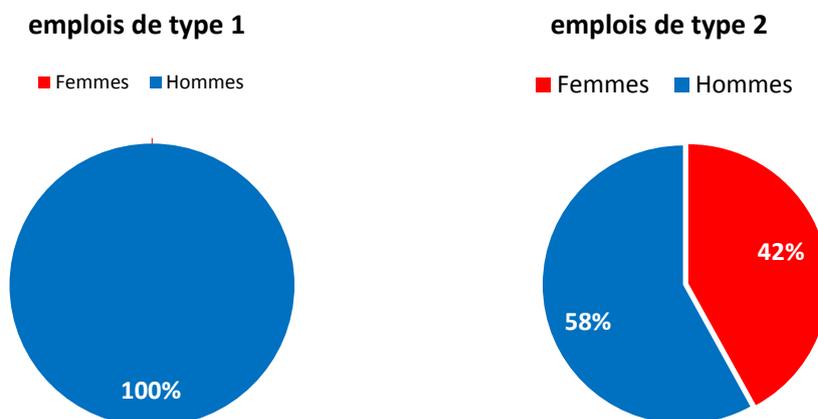
Sur 13 primo-nominations recensées au ministère de la justice en 2014, 38% ont concerné des femmes. Une baisse significative du taux de nominations féminines est donc enregistrée en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées où le ministère de la justice s'était particulièrement démarqué des autres départements ministériels, avec 47% de primo-nominations féminines en 2013.



Des constats à relativiser en raison de faibles volumes de primo-nominations

Le volume des primo-nominations sur des emplois de type 1 et de directeur de projet et d'expert de haut niveau étant très faible, il convient d'éviter d'en tirer un constat. En revanche, les primo-nominations sur les autres emplois de type 2 présentent une féminisation notable grâce à un taux de 50% de primo-nominations de femmes dans les emplois de chef de service (2 primo-nominations), de 33% sur les emplois de sous-directeur (2 primo-nominations).

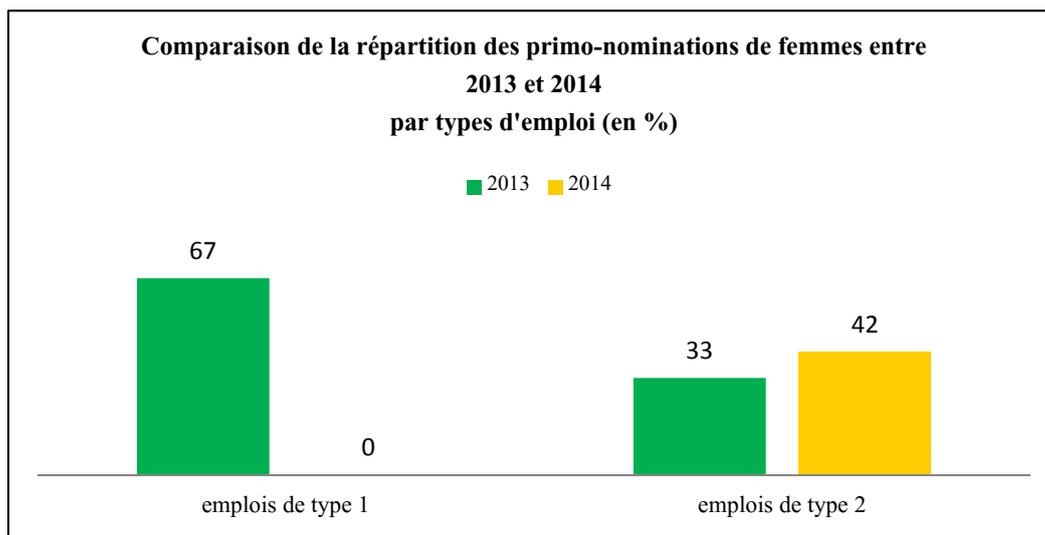
Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014



Une représentation des femmes de plus de 40% dans les emplois regroupant le plus grand nombre de primo-nominations

La comparaison des primo-nominations de femmes entre 2013 et 2014 ne semble pas pertinente pour les emplois de type 1 au regard du nombre limité de primo-nominations sur ces emplois.

S'agissant des emplois de type 2, une augmentation de 9 points est constatée entre les deux années de mise en œuvre grâce à 12 primo-nominations de femmes (15 primo-nominations en 2013) et une meilleure répartition par sexe dans les différents emplois.



c) Conclusion

Le ministère de la justice, qui atteint 38% de primo-nominations féminines, se situe bien au-delà de l'obligation légale d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe pour l'année 2014. A partir du 1er janvier 2015, le seuil de primo-nominations de personnes de chaque sexe sera de 30%. Ce département ministériel se conforme à cette nouvelle obligation depuis 2013, année lors de laquelle un taux de primo-nominations de femmes de 47% avait été enregistré.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration du secrétariat général du ministère de la justice envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au ministère de la justice pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		1	0	1	100%	0%
Chefs de service	T2	3	2	5	60%	40%
Sous-directeurs	T2	4	4	8	50%	50%
Experts de haut niveau	T2	1	1	2	50%	50%
Directeurs de projet	T2	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 2</i>		9	7	16	56%	44%
TOTAL		10	7	17	59%	41%

Primo-nominations au ministère de la justice pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 1</i>		1	0	1	100%	0%
Chefs de service	T2	2	2	4	50%	50%
Sous-directeurs	T2	4	2	6	67%	33%
Experts de haut niveau	T2	0	1	1	0%	100%
Directeurs de projet	T2	1	0	1	100%	0%
<i>Total emplois de type 2</i>		7	5	12	58%	42%
TOTAL		8	5	13	62%	38%

3.14. Les services du Premier ministre : un taux de primo-nominations de femmes de 30%

Au sein des services du Premier ministre, les emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées sont :

- les emplois de secrétaire général, directeur général et directeur d'administration centrale, commissaire général, haut-commissaire, commissaire, délégué général et délégué placé sous l'autorité du Premier ministre pour les emplois de type 1,
- les emplois de chef de service et sous-directeur, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État pour les emplois de type 2,
- les emplois de secrétaire général des affaires régionales (SGAR) et de direction au sein des directions départementales interministérielles de l'Etat pour les emplois de type 4.

Les chiffres clés pour l'année 2014

141 nominations au sein des services du Premier ministre dont :

- 73% de nominations d'hommes,
- 27% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 104 étaient des primo-nominations dont :

- 70% de primo-nominations d'hommes,
- 30% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013²⁹

128 nominations au sein des services du Premier ministre dont :

- 74% de nominations d'hommes,
- 26% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 82 étaient des primo-nominations dont :

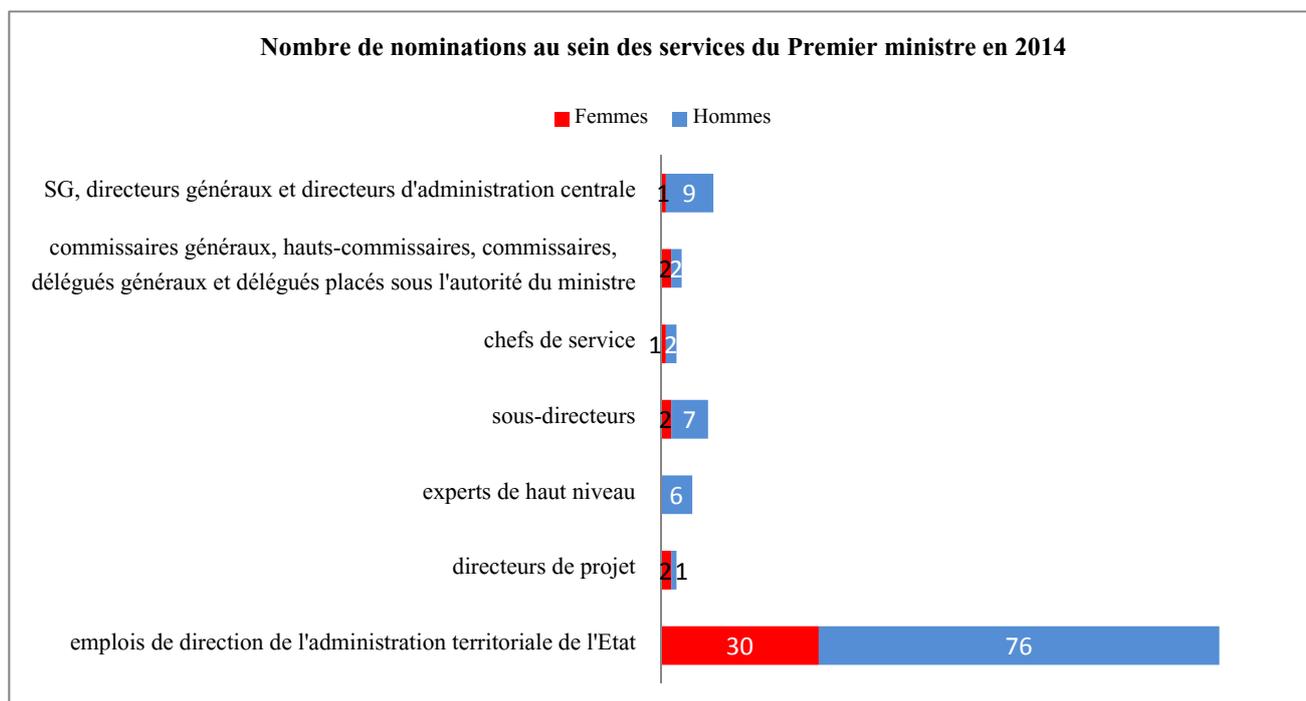
- 71% de primo-nominations d'hommes,
- 29% de primo-nominations de femmes.

²⁹ Ces chiffres pour l'année 2013 intègrent les nominations et les primo-nominations effectuées en 2013 sur les emplois de direction des directions départementales interministérielles et de secrétaire général des affaires régionales de l'administration territoriale de l'Etat, qui ne figuraient pas dans le bilan de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées pour l'année 2013.

a) Les nominations : un nombre total de nominations et un taux de représentation des femmes stables

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »³⁰, un bilan de l'ensemble des nominations de ce département ministériel est néanmoins réalisé

Sur 141 personnes nommées en 2014, 27% étaient des femmes. Dans le contexte de volumes de nominations similaires à la première année de mise en œuvre du dispositif (128 nominations en 2013³¹), les services du Premier ministre présentent un taux de nominations de femmes en légère augmentation (26% en 2013).



La grande majorité des nominations aux emplois de type 1 et de type 2 sont des primo-nominations

Le taux de nominations de femmes s'élève à 22% pour les 14 nominations constatées en 2014 sur les emplois laissés à la décision du gouvernement. Ce taux est en baisse par rapport à 2013 (-8 points), année lors de laquelle 10 nominations avaient été effectuées. Comme en 2013, seules des primo-nominations ont été enregistrées.

Sur les emplois de type 2, le taux de féminisation des nominations est de 24%. Une baisse de 20 points est donc constatée par rapport à l'année dernière. Sur 3 postes de chef de service, un seul a été confié à une

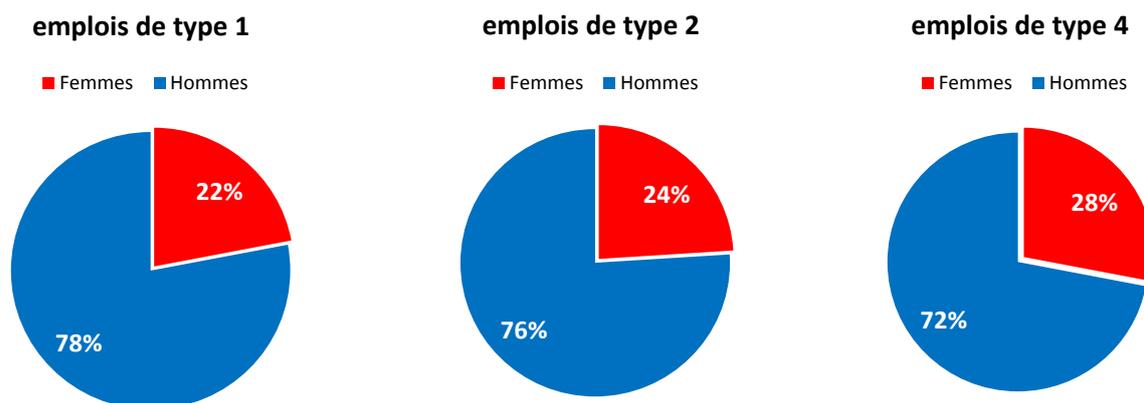
³⁰ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

³¹ L'analyse pour ce département ministériel dans le rapport annuel de 2013 ne comportait pas les emplois de direction des directions départementales interministérielles et de secrétaire général des affaires régionales de l'administration territoriale de l'Etat.

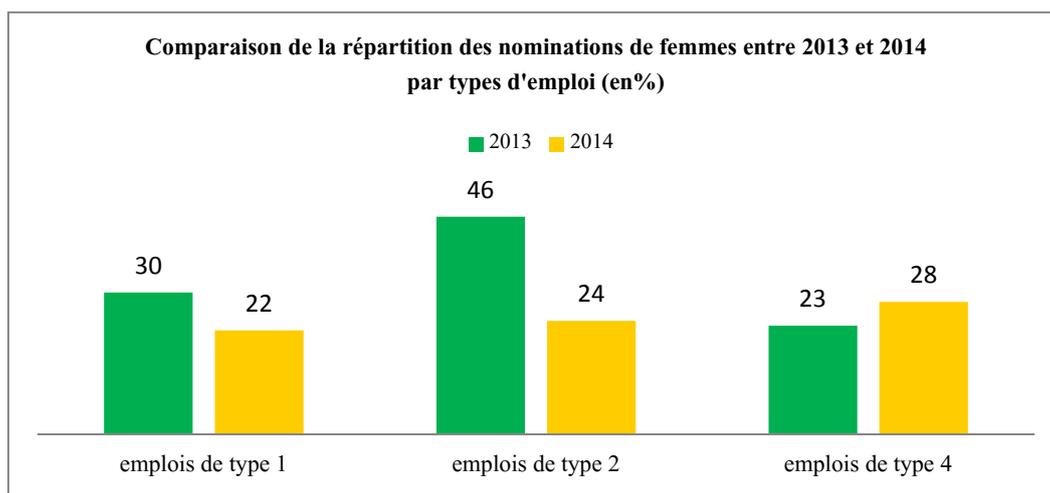
femme. Parmi les 9 sous-directeurs nommés en 2014, 2 sont des femmes. Alors que le taux de nominations de femmes est de 67 % pour les emplois de directeur de projet grâce à la nomination de 2 femmes sur 3 nominations au total, les 6 nominations en tant qu'expert de haut niveau n'ont concerné aucune femme.

Enfin, le taux de féminisation dans le groupe des emplois de direction des directions départementales interministérielles et de secrétaire général des affaires régionales (SGAR) de l'administration territoriale de l'Etat est de 28%. Ces emplois de type 4 regroupent le plus grand nombre de nominations au sein des services du Premier ministre, avec 106 nominations constatées en 2014, dont 30 nominations féminines.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



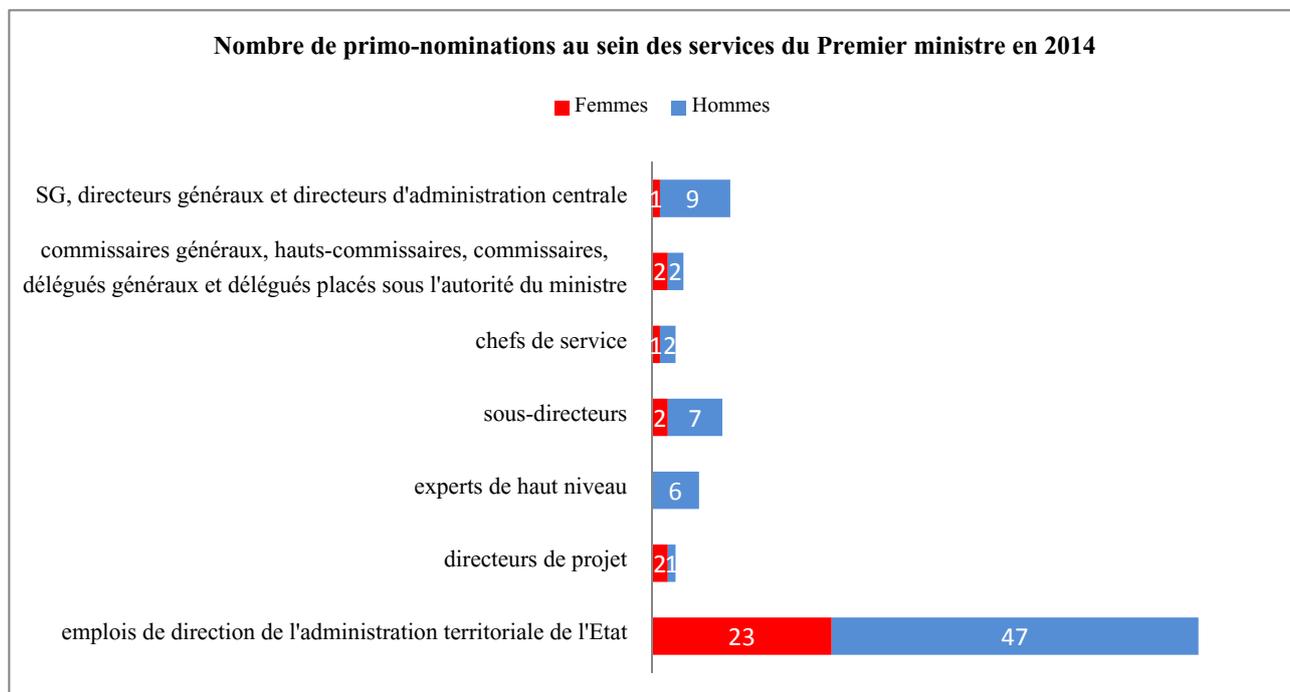
Une augmentation de la représentation des femmes sur les emplois de type 4 est constatée, ce type d'emploi regroupant le plus grand nombre de nominations (106 nominations dans les emplois de type 4). Une baisse importante de 22 points est à souligner dans les emplois de type 2, qui ne totalisent que 20 nominations en 2014. Une diminution de 8 points de la féminisation des nominations pour les emplois de type 1 est également observée.



b) Les primo-nominations : un taux de primo-nominations de femmes de 30%

Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Au sein des services du Premier ministre, 31 des 38 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination

Sur 104 primo-nominations recensées au sein des services du Premier ministre pour l'année 2014, 30% ont concerné des femmes. Il est donc constaté une baisse du taux de primo-nominations féminines en comparaison de la première année de la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées lors de laquelle les services du Premier ministre avait effectué 37% de primo-nominations de femmes (-7 points en un an).



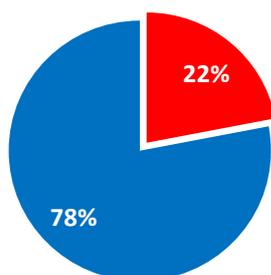
Les emplois de type 4 où le plus grand nombre de primo-nominations est enregistré présentent un taux de représentation de femmes de 33%

Les primo-nominations dans les emplois de type 1 atteignent un taux de 22% avec 3 primo-nominations de femmes. Sur les emplois de type 2, les primo-nominations d'une cheffe de service, de 2 sous-directrices et de 2 directrices de projet sont enregistrées, portant le taux de féminisation sur ce type d'emploi à 25%. Pour les emplois de type 4, un taux de 33% est constaté, grâce à 23 primo-nominations de femmes sur 70 primo-nominations au total.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les primo-nominations de 2014

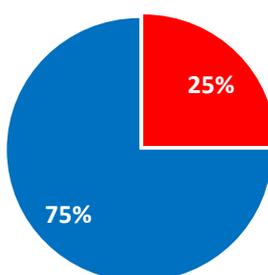
emplois de type 1

■ Femmes ■ Hommes



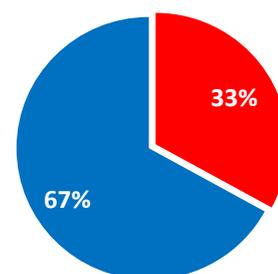
emplois de type 2

■ Femmes ■ Hommes



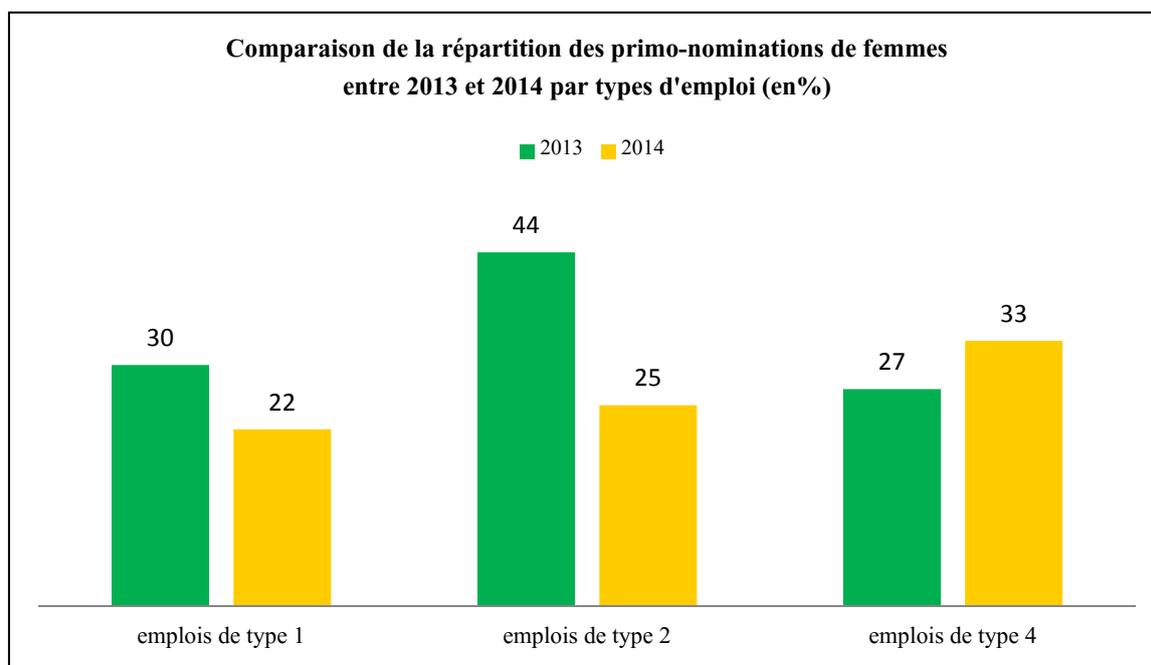
emplois de type 4

■ Femmes ■ Hommes



Par rapport à 2013, les emplois de type 2 enregistrent la plus forte baisse

En comparant avec l'année précédente, il est constaté une diminution du taux de féminisation des primo-nominations dans les emplois de type 1 (-8 points par rapport à 2013). Alors que les primo-nominations féminines dans les emplois de type 4 progressent de 6 points, les emplois de type 2 fléchissent de 19 points. Cette baisse doit être relativisée à cause d'un nombre très différent de primo-nominations dans ce type d'emploi (9 primo-nominations en 2013 pour 20 primo-nominations en 2014).



c) Conclusion

Les services du Premier ministre atteignent un taux de primo-nominations féminines de 30%, respectant ainsi l'obligation d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe prévue par la loi du 12 mars 2012 pour l'année 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, le taux de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. Les services du Premier ministre respectent donc dès à présent ce nouvel engagement.

d) Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration de la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre envoyé aux services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations au sein des services du Premier ministre pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	9	1	10	90%	10%
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	2	2	4	50%	50%
<i>Total emplois de type 1</i>		11	3	14	78%	22%
Chefs de service	T2	2	1	3	67%	33%
Sous-directeurs	T2	7	2	9	78%	22%
Experts de haut niveau	T2	6	0	6	100%	0%
Directeurs de projet	T2	1	2	3	33%	67%
<i>Total emplois de type 2</i>		16	5	21	76%	24%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat	T4	76	30	106	72%	28%
<i>Total emplois de type 4</i>		76	30	106	72%	28%
TOTAL		103	38	141	73%	27%

Primo-nominations au sein des services du Premier ministre pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
SG, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale	T1	9	1	10	90%	10%
Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre	T1	2	2	4	50%	50%
<i>Total emplois de type 1</i>		11	3	14	78%	22%
Chefs de service	T2	2	1	3	67%	33%
Sous-directeurs	T2	6	2	8	75%	25%
Experts de haut niveau	T2	6	0	6	100%	0%
Directeurs de projet	T2	1	2	3	33%	67%
<i>Total emplois de type 2</i>		15	5	20	75%	25%
Emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat	T4	47	23	70	67%	33%
<i>Total emplois de type 4</i>		47	23	70	67%	33%
TOTAL		73	31	104	70%	30%

III. La fonction publique territoriale : un objectif atteint globalement avec 28% de primo-nominations de femmes pour l'ensemble des collectivités territoriales mais des disparités entre les différents types d'emplois et catégories de collectivités territoriales

Les chiffres clés pour l'année 2014 pour la fonction publique territoriale

587 nominations dont :

- 73% de nominations d'hommes,
- 27% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 338 étaient des primo-nominations dont :

- 72% de primo-nominations d'hommes,
- 28% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013 pour la fonction publique territoriale

401 nominations (hors ville de Paris) dont :

- 72% de nominations d'hommes,
- 28% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 170 étaient des primo-nominations dont :

- 69% de primo-nominations d'hommes,
- 31% de primo-nominations de femmes.

184 primo-nominations (compris ville de Paris) ont eu lieu en 2013, dont :

- 67% de primo-nominations d'hommes,
- 33% de primo-nominations de femmes.

1. Analyse quantitative

1.1 Le nombre de déclarations

a) Nombre de déclarations attendues

Les employeurs territoriaux doivent déposer, au plus tard le 30 avril de chaque année, leur déclaration annuelle au comptable assignataire des dépenses ainsi qu'au préfet de département et de région. 27 régions, 100 départements, 64 communes de plus de 80 000 habitants ou surclassées et 171 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 80 000 habitants ou surclassés ou assimilés, au 1^{er} janvier 2014, étaient tenus à l'obligation de nominations équilibrées et devaient adresser leur déclaration, soit un total de 362 entités.

Il convient de préciser que les sept communes dont les emplois fonctionnels de direction sont mutualisés avec un EPCI font une déclaration commune avec l'EPCI qui déclare pour deux.

b) Le nombre de déclarations reçues

356 déclarations ont été reçues sur les 362 qui étaient attendues, soit un taux de réponse de 98,3 %. 2 régions, 2 départements et 2 EPCI n'ont pas adressé de déclaration.

1.2 Les résultats quantitatifs

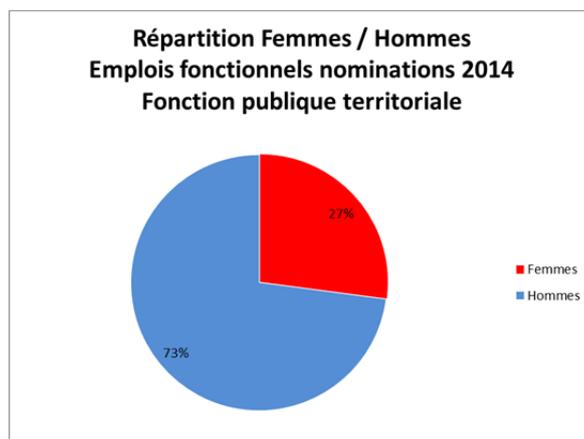
a) Les agents sur emplois fonctionnels de direction au 31 décembre 2014

Cette nouvelle information représente les agents sur emploi fonctionnel au 31 décembre 2014. 1608 agents occupaient un emploi fonctionnel de direction dans les 356 collectivités ou EPCI ayant effectué une déclaration, dont 421 femmes, soit 25,6%.

La déclaration annuelle a été en effet précisée et enrichie par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n°2014-1747 du 30 décembre 2014 modifiant le décret du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique : le nombre total d'agents occupant un emploi supérieur de direction au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la déclaration est faite devra être renseigné par les employeur publics en plus des chiffres relatifs aux « primo-nominations »³², sur lesquelles portent l'obligation de nominations équilibrées et aux nominations (composées des « primo-nominations » et des renouvellements dans un emploi supérieur et des nominations dans un même type d'emploi). Si cette nouvelle information ne sera exigible qu'à compter des déclarations retraçant l'application du dispositif des nominations équilibrées au titre de l'année 2015, les collectivités territoriales et les EPCI ont répondu dès cette année, au titre de l'année 2014. Ce chiffre pourra représenter un point de repère pour l'analyse qualitative des nominations en 2014.

³² C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'une même collectivité territoriale pour la fonction publique territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012.

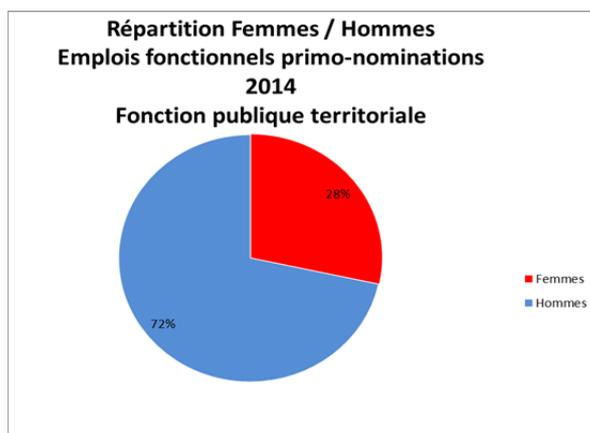
b) Sur les nominations



246 collectivités et établissements ont déclaré au moins une nomination (comprenant les nouvelles nominations et les renouvellements dans l'emploi fonctionnel ou les nominations dans un emploi de même type), soit 69% des déclarants.

31% des collectivités et EPCI n'ont déclaré aucune nomination sur emploi fonctionnel en 2014.

c) Sur les primo-nominations



16 collectivités et EPCI ont accompli un cycle complet en 2014 soit 4,5% des collectivités et EPCI ayant déclaré. Sont concernés une région, 2 départements, 9 communes et 4 EPCI.

4 collectivités ou EPCI ont réalisé un cycle complet en une année (2014) et les 12 autres ont réalisé leur cycle sur une période de 2 années (2013 et 2014).

En outre, le nombre de collectivités ou EPCI ayant débuté ou complété, mais non achevé, un cycle, en prononçant une ou plusieurs nouvelles nominations en 2014, s'élève à 172, soit 48,3% des déclarants. En 2013, seuls 34% des déclarants avaient débuté un cycle.

Enfin, 47,2% des déclarants n'ont procédé à aucune primo-nomination sur emploi fonctionnel en 2014.

2. Analyse qualitative

2.1 Analyse qualitative des données concernant les agents occupant un emploi fonctionnel au 31 décembre 2014

26% des agents occupant un emploi supérieur de direction dans les collectivités et EPCI soumis à l'obligation de nominations équilibrées sont des femmes. Par catégorie de collectivité, les femmes représentent 23% des agents occupant un emploi supérieur dans les régions, 22% dans les départements, 34% dans les communes et 24% dans les EPCI.

33,5% des collectivités et EPCI possédaient à cette date une équipe directionnelle composée de plusieurs hommes ou d'un seul homme, à l'exclusion de toute femme : 25% des régions, 28% des départements, 18% des communes et 41% des EPCI (avec des équipes de direction moins étoffées).

2.2 Analyse qualitative des données des 16 collectivités ayant accompli un cycle complet

Globalement, les 16 collectivités ou EPCI concernés ont nommé dans un nouvel emploi de direction une proportion de 34% de femmes et 66% d'hommes. L'exigence de 20% minimum de chaque sexe fixée pour l'année 2014 est donc respectée.

Cependant, parmi ces collectivités ou EPCI, 4, soit 25%, n'ont nommé dans un nouvel emploi de direction que des hommes, ne respectant pas l'exigence de parité fixée à 20% pour l'année 2014. Il s'agit d'une région, une commune et deux EPCI.

12 collectivités ou EPCI ont respecté l'obligation de parité en nommant dans leurs nouveaux emplois de direction, 41,3% de femmes globalement. Sont concernés 2 départements, 8 communes dont la ville de Paris, et 2 EPCI.

Parmi ces collectivités et EPCI, 4 d'entre eux, soit un tiers, ont nommé une proportion plus élevée de femmes que d'hommes.

Il est à remarquer qu'à la ville de Paris, les nouvelles nominations aux emplois les plus élevés ont été prononcées à parité totale entre les femmes et les hommes puisque 50% des nouveaux directeurs de la ville de Paris nommés en 2014 sont des femmes.

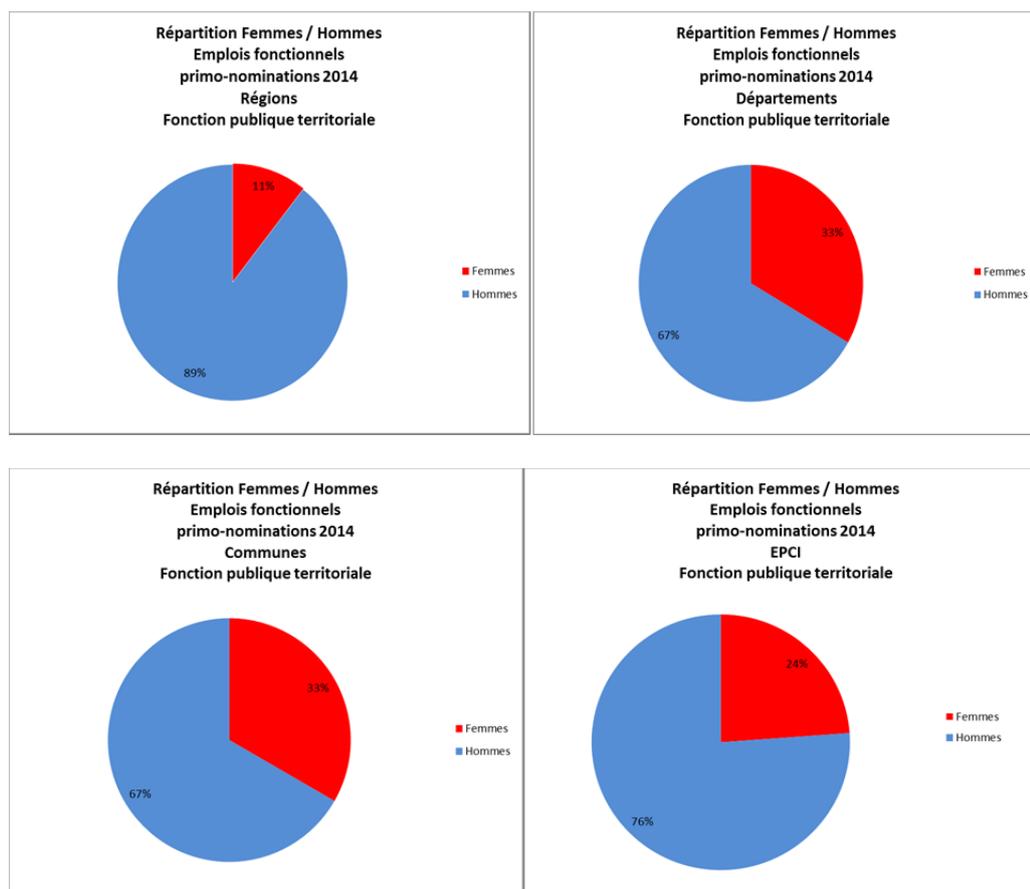
En conclusion, il peut être relevé que les collectivités ou EPCI qui ont respecté l'obligation de parité sur un cycle sont allés, globalement, bien au-delà du pourcentage de 20% fixé pour l'année 2014 et ont même dépassé l'objectif de parité fixé pour les années 2017 et suivantes (40%).

2.3 Analyse qualitative de l'ensemble des primo-nominations

A l'échelle de l'ensemble des collectivités et EPCI tenus à l'obligation, et tous emplois confondus, 28,5% des primo-nominations aux emplois supérieurs de direction concernent des femmes.

Pour autant, on relève des disparités selon les types de collectivités et les types d'emplois.

En 2014, les régions n'ont confié un nouvel emploi de direction à une femme que pour 10% des nominations, les EPCI ont nouvellement nommé 24% de femmes, les départements ont nommé 32% de femmes et les communes ont nommé 33% de femmes.

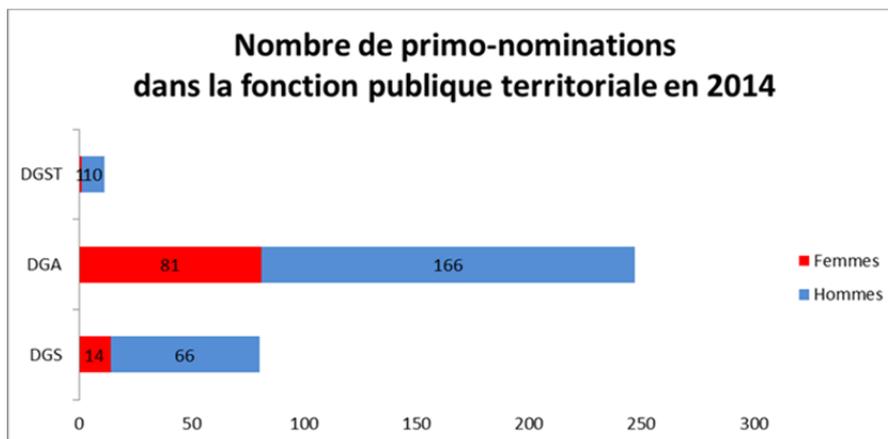


Au total, 17,5% des primo-nominations de directeurs généraux des services (DGS), les emplois les plus élevés, concernent des femmes en 2014, les départements ayant le pourcentage le plus élevé avec 33% de femmes nommées DGS.

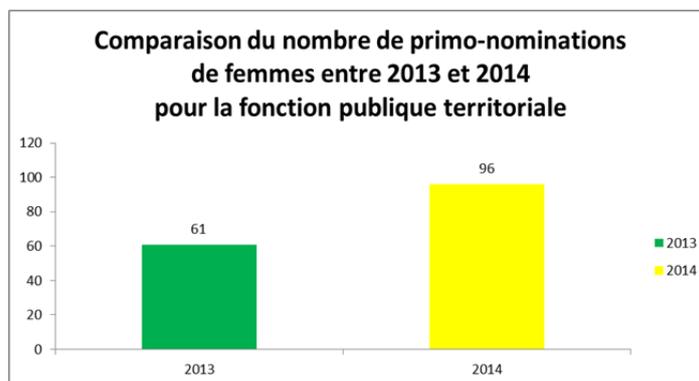
Quant aux emplois de directeurs généraux adjoints (DGA), ils concernent une proportion plus élevée de femmes : globalement, 33% des nouveaux emplois de DGA ont été confiés à une femme en 2014, les communes ayant le pourcentage le plus élevé avec 40% de femmes nommées DGA.

Le seuil de 20% fixé pour l'année 2014 est donc globalement respecté.

Par rapport à l'année dernière, l'enquête a révélé un nombre de nouvelles nominations beaucoup plus important, lié aux élections municipales, qui ont eu un impact sur les nouvelles nominations aux emplois supérieurs de direction dans les communes et les EPCI. 16 collectivités et EPCI ont réalisé un cycle complet en 2014 et deux seulement en 2013. Les tendances sont assez similaires : les régions nomment majoritairement des hommes et les emplois de direction les plus élevés sont confiés en grande partie à des hommes.



En 2014, le taux de nouvelles nominations de femmes (28,5%) reste bien supérieur au seuil fixé à 20% mais, pour autant, il est constaté une légère baisse par rapport à celui de 2013 (33%).



A l'échelle de chaque collectivité concernée, les situations ne sont pas homogènes, et la poursuite du suivi du dispositif sur les cycles complets de 5 nominations permettra d'identifier l'impact de la législation, de façon plus affirmée.

3. Synthèse des nominations et des primo-nominations

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition, par sexe, par emploi fonctionnel et par type de collectivité, avec les chiffres en valeur absolue et les pourcentages, des nominations de 2014.

	Nominations toutes collectivités territoriales avec ville de Paris - 2014											
	DGS			DGA (yc DGA d'arrondissements)			DGST			total		
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes
Régions	7	0	0%	25	3	11%	0	0	0%	32	3	8%
Départements	25	4	14%	59	31	34%	1	0	0%	85	35	29%
Communes	49	13	21%	77	53	41%	8	0	0%	134	66	33%
EPCI	57	8	12%	110	45	29%	10	2	17%	177	55	24%
Total	138	25	15%	271	132	33%	19	2	9%	428	159	27%

Les trois tableaux ci-dessous font apparaître la répartition, par sexe, par emploi fonctionnel et par type de collectivité, avec les chiffres en valeur absolue et les pourcentages, des nouvelles nominations (ou « primo-nominations ») de 2014 pour l'ensemble des collectivités dont la ville de Paris, pour la ville de Paris seule et pour les 16 collectivités ou EPCI qui ont réalisé un cycle.

	Primo-nominations toutes collectivités territoriales avec ville de Paris – 2014											
	DGS			DGA (yc DGA d'arrondissements)			DGST			total		
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes
Régions	3	0	0%	14	2	12,5%	0	0	0%	17	2	10%
Départements	8	3	33%	35	19	35%	1	0	0%	44	22	32%
Communes	24	6	20%	53	35	40%	5	0	0%	82	41	33%
EPCI	31	5	14%	64	25	28%	4	1	20%	99	31	24%
Total	66	14	17,5%	166	81	33%	10	1	9%	242	96	28,5%

Primo-nominations au sein de la ville de Paris - 2014					
Emplois	Hommes	Femmes	TOTAL	% d'hommes	% de femmes
Directeurs des administrations parisiennes	4	4	8	50%	50%
Sous-directeurs des administrations parisiennes	10	4	14	71%	29%
TOTAL	14	8	22	64%	36%

2013 et 2014 (cycle)	Nombre de collectivités ou EPCI	Cycles complets en 2014 - Primo-nominations collectivités territoriales avec ville de Paris											
		DGS			DGA (yc DGA d'arrondissements)			DGST			total		
		Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes
Région	1	0	0	/	5	0	0%	0	0	/	5	0	0%
Départements	2	1	0	0%	4	5	56%	0	0	/	5	5	50%
Communes	9	14	8	36%	24	17	41,5%	1	0	0%	39	25	39%
EPCI	4	2	0	0%	15	4	21%	1	0	0%	18	4	22%
Total	16	17	8	32%	48	26	35%	2	0	0%	67	34	34%

IV. La fonction publique hospitalière : un taux de féminisation des primo-nominations de près de 55% en augmentation de 27 points par rapport à 2013

Les chiffres clés pour l'année 2014

182 nominations dans la fonction publique hospitalière dont :

- 52% de nominations d'hommes,
- 48% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 139 étaient des primo-nominations dont :

- 45% de primo-nominations d'hommes,
- 55% de primo-nominations de femmes.

Rappel des chiffres clés pour l'année 2013

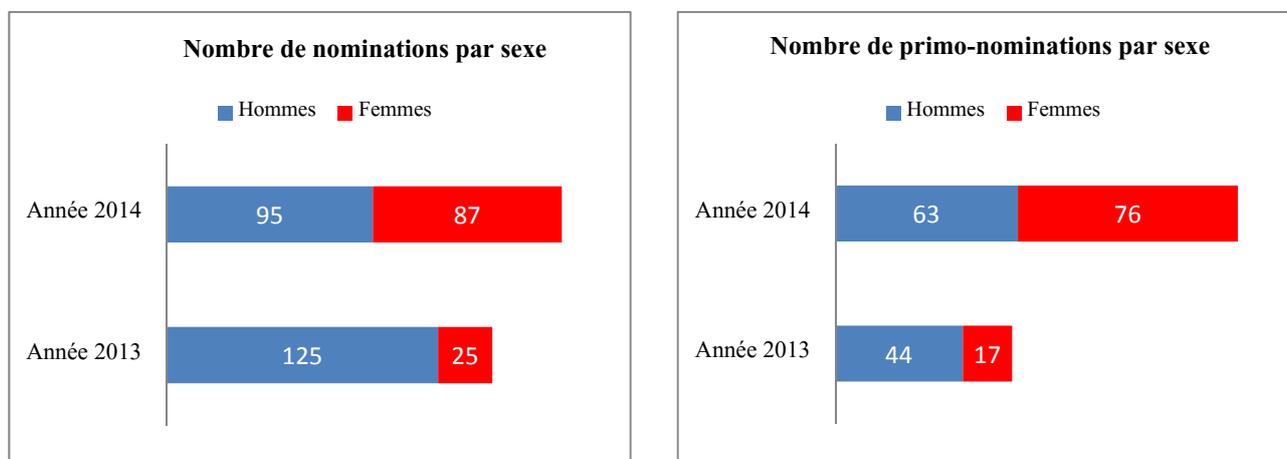
150 nominations dans la fonction publique hospitalière dont :

- 83% de nominations d'hommes,
- 17% de nominations de femmes.

Parmi ces nominations, 61 étaient des primo-nominations dont :

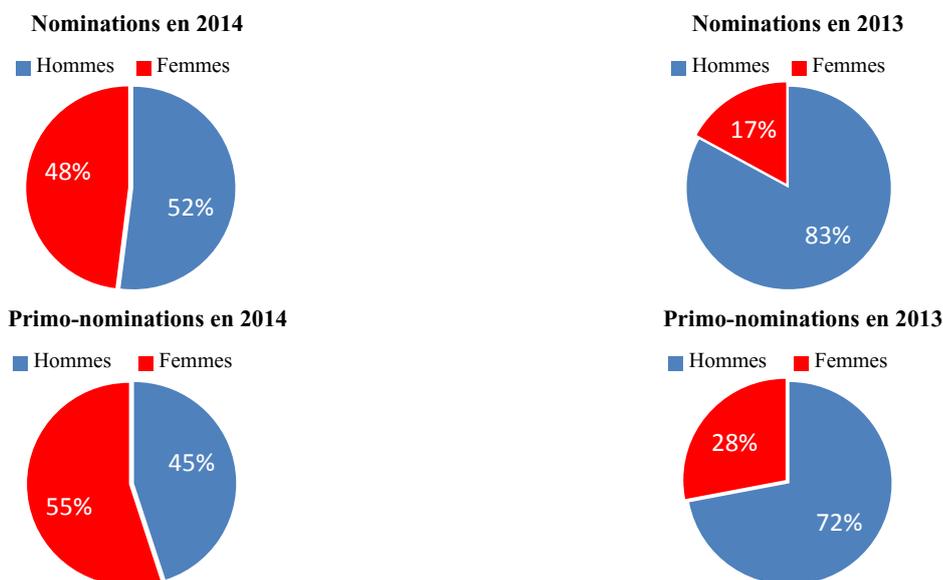
- 72% de primo-nominations d'hommes,
- 28% de primo-nominations de femmes.

2014, 182 agents ont été nommés³³ dans l'un des deux types d'emploi listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012. Parmi ces agents, 139 ont bénéficié d'une primo-nomination dont 55% de femmes. A l'échelle de la fonction publique hospitalière, l'objectif de 20% de personnes de chaque sexe primo-nommées est donc largement dépassé.



Il est intéressant de noter que le nombre de femmes primo-nommées représente 87% du nombre total de femmes nommées au cours de l'année 2014, ce qui semble montrer que le dispositif des nominations équilibrées est un facteur important de féminisation des postes à haute responsabilité de la fonction publique hospitalière.

Représentation des 2 sexes dans les nominations et primo-nominations pour 2013 et 2014

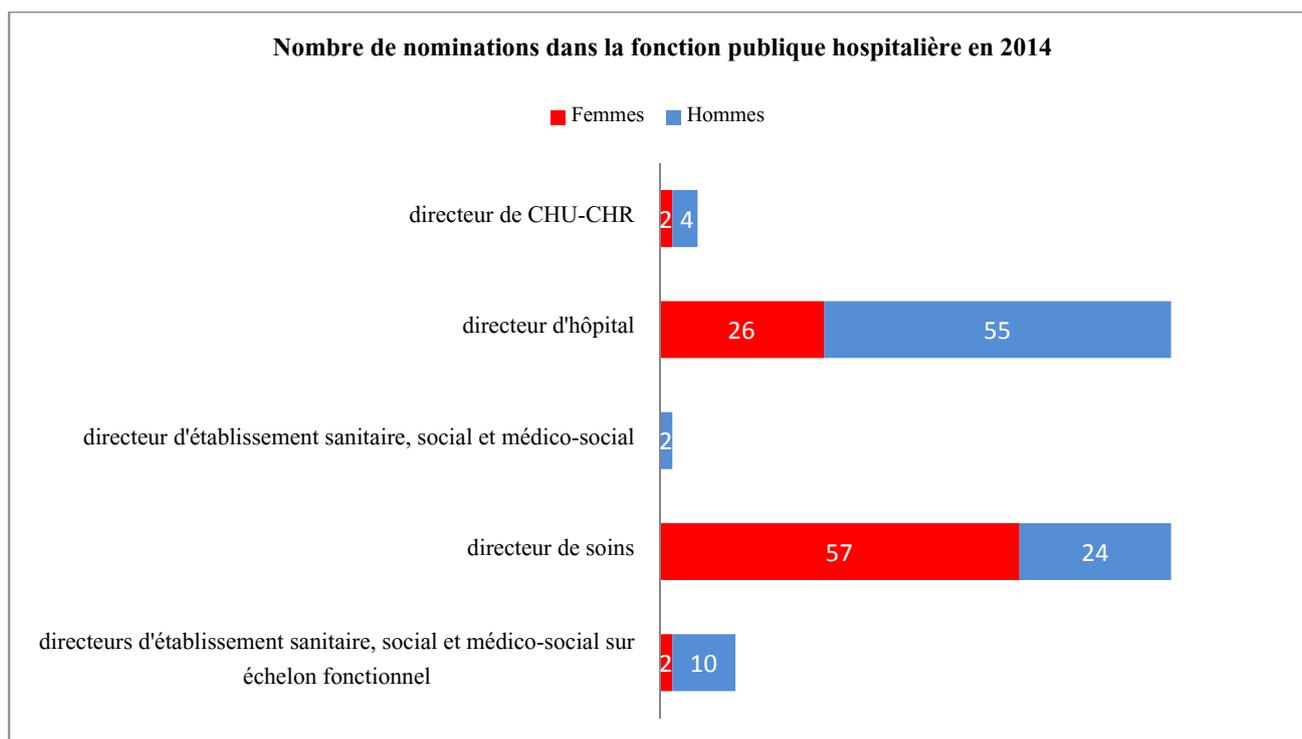


³³ Les nominations regroupent tous les agents nommés sur un emploi de l'encadrement supérieur au cours de l'année civile. Elles comprennent les primo-nominations, les renouvellements sur un même type d'emplois et les nominations sur un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel.

1. Les nominations : 48 % de femmes

Si l'obligation chiffrée de nominations équilibrées ne s'applique qu'aux « primo-nominations »³⁴, un bilan de l'ensemble des nominations de la fonction publique hospitalière est néanmoins réalisé

Sur 182 personnes nommées en 2014, 48% étaient des femmes. Cette forte hausse de la féminisation des nominations (+31 points par rapport à 2013) s'accompagne d'une hausse du nombre de nominations par rapport à la première année de mise en œuvre du dispositif (150 nominations en 2013).



Une forte augmentation de la féminisation sur les emplois de type 1 et les emplois de type 2

Le taux de nominations de femmes s'élève à 33% pour les 6 nominations constatées en 2014 sur les emplois de directeur de CHU-CHR. Il s'agit donc d'une augmentation significative par rapport à 2013, année lors de laquelle 8 nominations avaient été effectuées dont une seule avait concerné une femme.

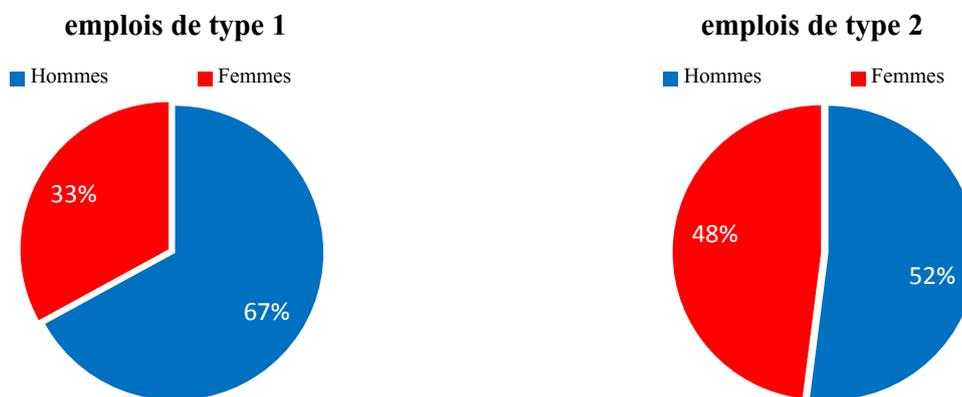
Sur les emplois de type 2, le taux de féminisation des nominations dans la fonction publique hospitalière est de 48%, soit 85 nominations de femmes sur les 176 nominations au total. Ce constat positif doit être nuancé par de fortes disparités entre les emplois. Alors que 70% des 81 nominations de directeurs de soins effectuées en 2014 ont concerné des femmes, le taux de féminisation des nominations de directeur d'hôpital est de 32%³⁵ pour un volume identique. Un fort taux de féminisation est néanmoins observé dans

³⁴ C'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'un même département ministériel. Le champ d'application du dispositif des nominations équilibrées est présenté dans la première partie de ce rapport.

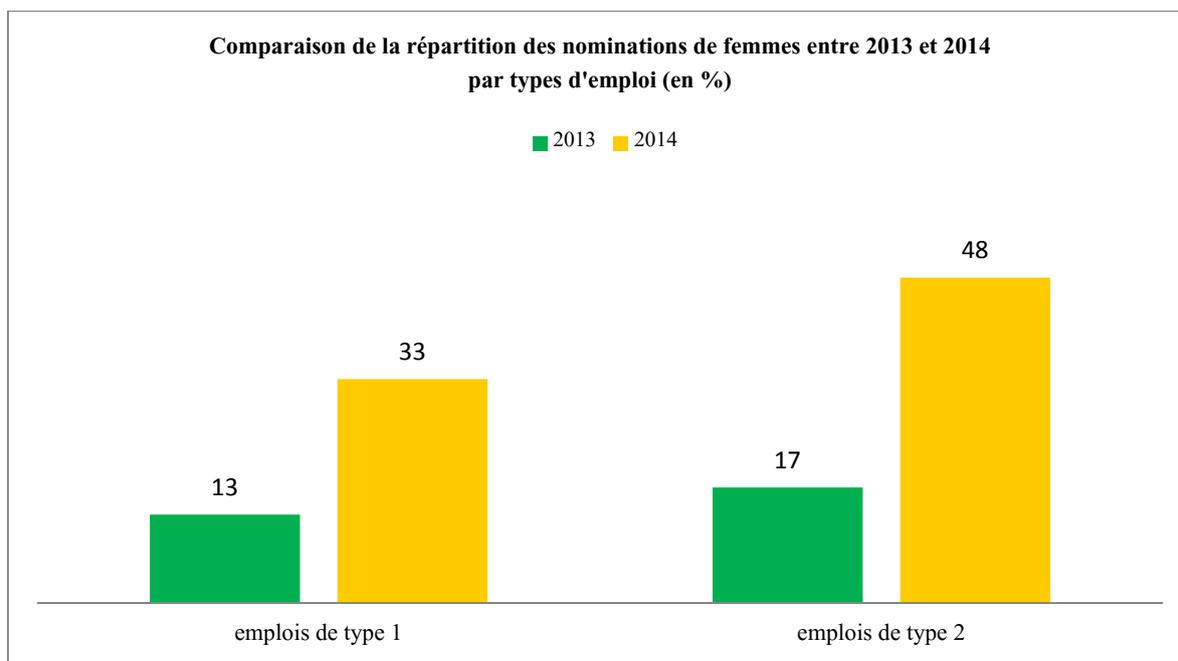
³⁵ Il convient de rappeler qu'il existe un corps de directeur d'hôpital (d'environ 3000 agents en 2014) et un statut d'emploi qui concerne les 355 emplois de directeur d'hôpital à plus hautes responsabilités. Seul le statut d'emploi est concerné par le dispositif des nominations équilibrées.

ces deux emplois, sur lesquels le plus grand nombre de nominations a été effectué en 2014. Le taux de féminisation des nominations sur les emplois de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sur échelon fonctionnel est de 17% (2 femmes nommées) et les deux emplois fonctionnels de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ont été pourvus par des hommes.

Représentation des 2 sexes par types d'emploi pour les nominations de 2014



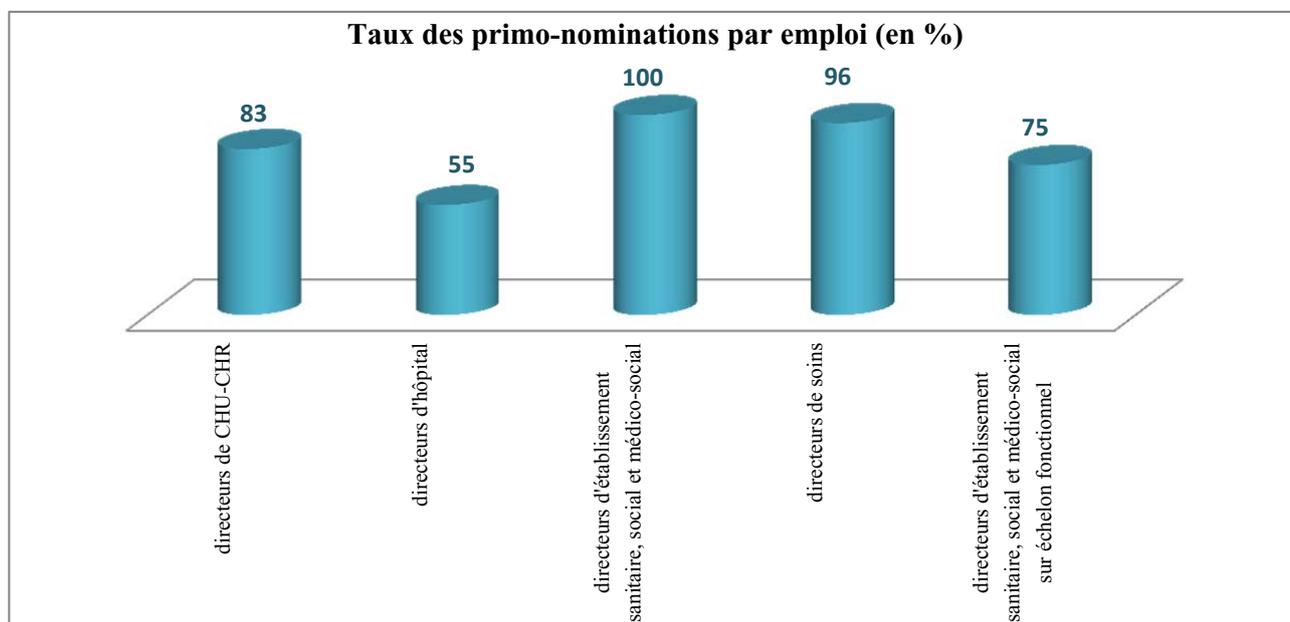
Par rapport à l'année 2013, un accroissement significatif du taux de féminisation des nominations est constaté pour les deux types d'emplois de la fonction publique hospitalière. Une augmentation de 21 points est enregistrée pour les emplois de type 1. Les emplois de type 2 ont connu la progression la plus importante, +31 points entre 2013 et 2014.



2. Les primo-nominations : un taux de féminisation témoignant d'une progression de la féminisation de l'encadrement supérieur dans ce versant de la fonction publique

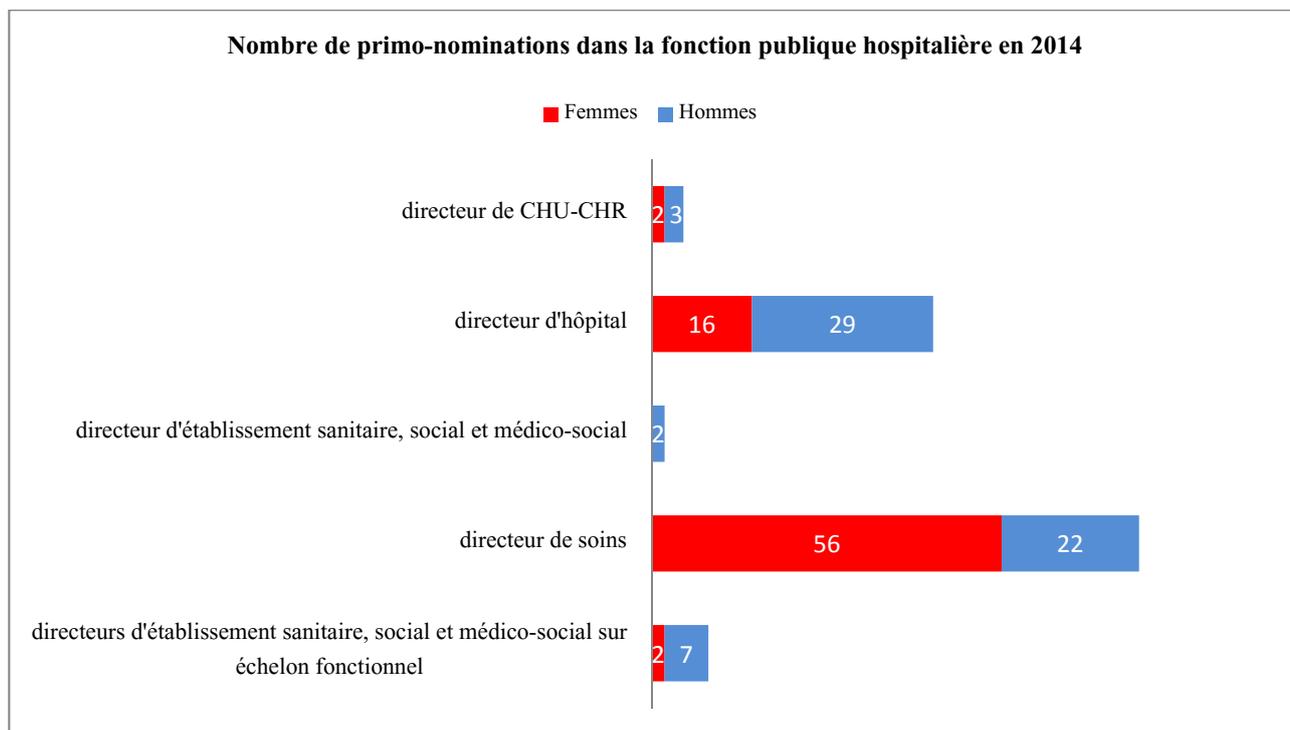
Le dispositif des nominations équilibrées s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Dans la fonction publique hospitalière, 76 des 87 femmes nommées ont fait l'objet d'une primo-nomination.

Pour la deuxième année de mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées, il est constaté que pour l'ensemble des types d'emploi concernés, plus de 55% de nominations sont des primo-nominations. L'obligation légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes pesant sur ce flux a déjà ainsi des conséquences bénéfiques notables pour l'accès aux femmes aux emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique.



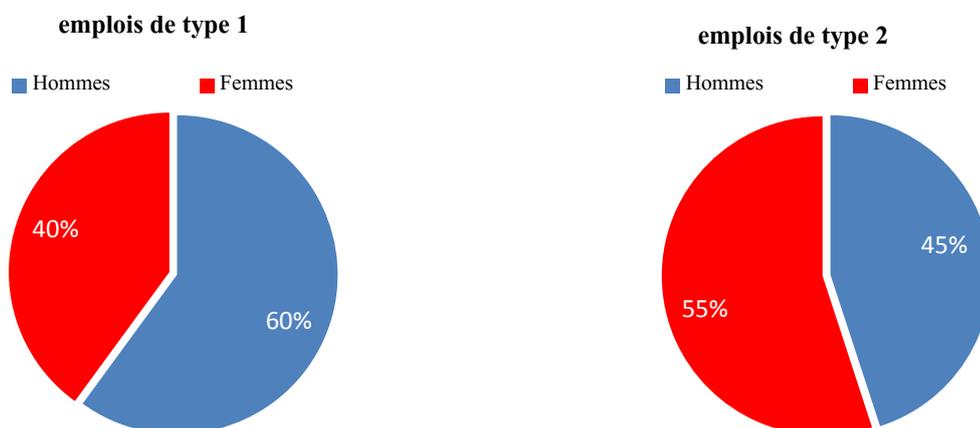
Dans la grande majorité des emplois, les primo-nominations de femmes dépassent les 20% mais des disparités importantes apparaissent, notamment en raison des différents volumes de primo-nominations selon les emplois. Ainsi, 56 primo-nominations de femmes ont été effectuées sur les emplois fonctionnels de directeur de soins sur 78 au total, soit un taux de primo-nominations féminines de 72%. Le deuxième taux de féminisation des primo-nominations le plus élevé est celui des directeurs de CHU-CHR (40%). Toutefois, il traduit des volumes de primo-nomination nettement plus faibles (2 femmes sur 5 primo-nominations au total). Concernant les emplois de directeur d'hôpital, 16 primo-nominations de femmes sur 45 primo-nominations au total permettent d'atteindre un taux de féminisation de 36%. Un taux de féminisation de 22% est enfin observé pour les 9 primo-nominations sur les postes de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sur échelon fonctionnel alors que la totalité des emplois fonctionnels de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ont été confiés à des hommes primo-nommés.

Nombre de primo-nominations dans la fonction publique hospitalière en 2014

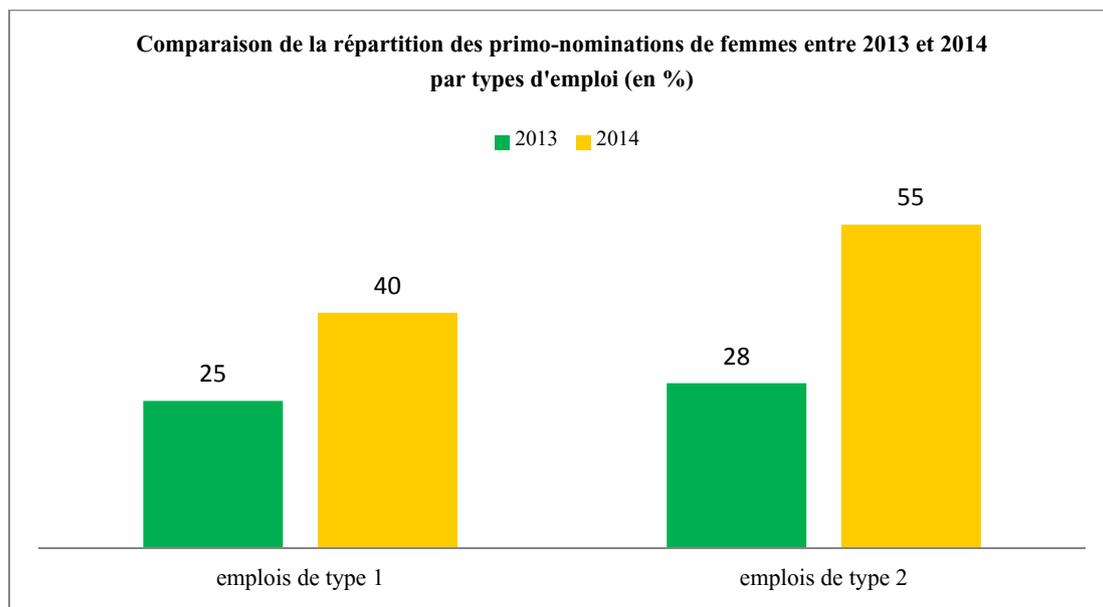


Ces taux de féminisation des primo-nominations dans les différents emplois de la fonction publique hospitalière concernés par le dispositif, permettent d'atteindre une représentation équilibrée des deux sexes dans les deux types d'emplois. Les primo-nominations dans les emplois de type 1 présentent ainsi un taux de féminisation de 40%. Les primo-nominations dans les emplois de type 2 ont concerné principalement des femmes (55% de primo-nominations féminines).

Représentation des 2 sexes dans les primo-nominations pour 2013 et 2014



En comparant avec l'année 2013, il est observé pour l'année 2014 une forte féminisation des deux types d'emploi. Une augmentation de 15 points est constatée pour les emplois de directeur de CHU-CHR (emplois de type 1). La progression de 24 points pour les emplois de type 2 est certainement due au nombre important de primo-nominations constatées cette année dans les emplois de directeur de soins en 2014 alors qu'aucune nomination dans ces emplois n'avait été recensée en 2013. Un taux de féminisation de plus de 40% pour chaque type d'emplois permet une représentation relativement équilibrée des deux sexes sur les deux types d'emploi.



3. Les enjeux pour la fonction publique hospitalière dans les prochaines années

La fonction publique hospitalière se distingue par un taux de primo-nominations de femmes de 55% sur les postes à responsabilité pour l'année 2014. Elle dépasse ainsi largement l'objectif d'au moins 20% de primo-nominations de personnes de chaque sexe fixé par la loi du 12 mars 2012 pour l'année 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, le seuil de primo-nominations de personnes de chaque sexe devra être de 30% minimum. L'enjeu pour la fonction publique hospitalière pour les prochaines années est donc de maintenir cette représentation équilibrée et de la rendre plus homogène entre les différents emplois concernés par le dispositif.

4. Synthèse des nominations et des primo-nominations

La synthèse présentée ci-dessous est tirée du formulaire de déclaration de la direction générale de l'offre de soins du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes à l'agent comptable du centrale national de gestion (CNG) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Nominations dans la fonction publique hospitalière pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de nominations		Total des nominations	Répartition des nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
Directeurs de CHU-CHR	T1	4	2	6	67%	33%
<i>Total emplois de type 1</i>		4	2	6	67%	33%
Directeurs d'hôpital	T2	55	26	81	68%	32%
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social	T2	2	0	2	100%	0%
Directeurs de soins	T2	24	57	81	30%	70%
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social sur échelon fonctionnel	T2	10	2	12	83%	17%
<i>Total emplois de type 2</i>		91	85	176	52%	48%
TOTAL		95	87	182	52%	48%

Primo-nominations dans la fonction publique hospitalière pour 2014

Emplois	Types d'emploi	Nombre de primo-nominations		Total des primo-nominations	Répartition des primo-nominations	
		hommes	femmes		hommes	femmes
Directeurs de CHU-CHR	T1	3	2	5	60%	40%
<i>Total emplois de type 1</i>		3	2	5	60%	40%
Directeurs d'hôpital	T2	29	16	45	64%	36%
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social	T2	2	0	2	100%	0%
Directeurs de soins	T2	22	56	78	28%	72%
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social sur échelon fonctionnel	T2	7	2	9	78%	22%
<i>Total emplois de type 2</i>		60	74	134	45%	55%
TOTAL		63	76	139	45%	55%